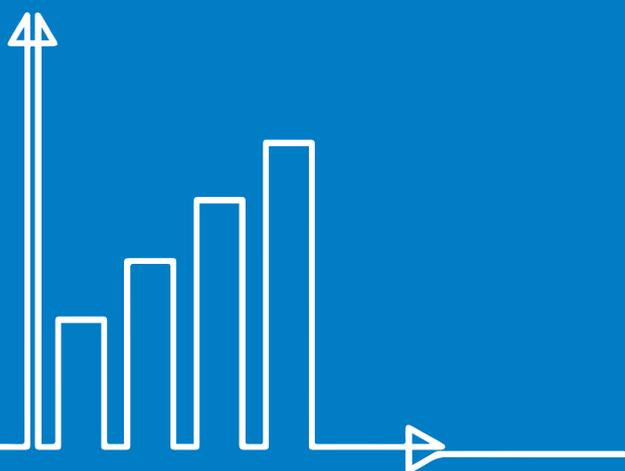


RAPPORT FINANCIER 2019



SAHAM
Assurance

member of  **Sanlam** group

Comptes annuels
Au 31 décembre 2019

COMMUNICATION FINANCIÈRE

DE SAHAM ASSURANCE MAROC AU TITRE DE L'ANNÉE 2019



BILAN - ACTIF

Exercice du 01/01/2019 au 31/12/2019

Actif	Exercice			Exercice précédent
	Brut	Amort. Prov. Exercice	Net	Net
ACTIF IMMOBILISE	18 327 527 836,07	1 371 748 099,92	16 955 779 736,15	15 942 099 335,94
IMMOBILISATION EN NON-VALEURS	106 816 050,05	92 599 256,70	14 216 793,35	18 251 228,18
Frais préliminaires				
Charges à répartir sur plusieurs exercices	106 816 050,05	92 599 256,70	14 216 793,35	18 251 228,18
Primes de remboursement des obligations				
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	1 842 513 426,04	153 133 002,66	1 689 380 423,38	1 688 064 965,30
Immobilisation en recherche et développement				
Brevets, marques, droits et valeurs similaires				
Fonds commercial	1 565 268 811,69		1 565 268 811,69	1 565 268 811,69
Autres immobilisations incorporelles	277 244 614,35	153 133 002,66	124 111 611,69	122 796 153,61
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	457 242 396,74	341 646 853,82	115 595 542,92	187 300 745,08
Terrains	10 584 750,00		10 584 750,00	12 351 750,00
Constructions	13 028 416,80	108 110,86	12 920 305,94	16 725 187,23
Installations techniques, matériel et outillage				
Matériel transport	929 539,99	929 539,99		208 501,32
M. M. B. et aménagements divers	431 653 378,79	340 609 202,97	91 044 175,82	96 540 069,37
Autres immobilisations corporelles				
Immobilisations corporelles en cours	1 046 311,16		1 046 311,16	61 475 237,16
IMMOBILISATIONS FINANCIERES	795 461 981,86	240 648 995,04	554 812 986,82	622 911 583,96
Prêts immobilisés	125 926 654,50	26 127 684,95	99 798 969,55	130 441 443,26
Autres créances financières	533 980 957,11	199 597 066,18	334 383 890,93	353 807 541,33
Titres de participation	135 554 370,25	14 924 243,91	120 630 126,34	138 662 599,37
Autres titres immobilisés				
PLACEMENTS AFFECTES AUX OPER. D'ASSURANCE	15 125 493 981,38	543 719 991,70	14 581 773 989,68	13 425 570 813,42
Placements immobiliers	3 742 755 597,94	357 744 573,87	3 385 011 024,07	3 481 846 849,99
Obliga., bons et titres de créances négociables	1 113 974 357,02		1 113 974 357,02	1 433 330 987,34
Actions et parts sociales	9 910 426 054,97	185 975 417,83	9 724 450 637,14	7 811 777 725,28
Prêts et effets assimilés	5 922 375,52		5 922 375,52	4 245 234,51
Dépôts en comptes indisponibles	351 772 848,02		351 772 848,02	693 727 268,39
Placem ^t affectés aux contrats en unités de cpt				
Dépôts auprès des cédantes				
Autres placements	642 747,91		642 747,91	642 747,91
ECARTS DE CONVERSION - ACTIF				
Dimin. des créances immo. et des placem.				
Aug ^t des dettes de financ. et des prov. Tech.				
ACTIF CIRCULANT (hors trésorerie)	4 684 931 117,94	752 775 314,76	3 932 155 803,18	3 861 610 087,28
PART DE S. CESSIONNAIRES DANS LES PROV. TECH.	840 491 319,86		840 491 319,86	950 413 269,78
Provisions pour primes non acquises	57 553 491,49		57 553 491,49	60 124 339,81
Provisions pour sinistres à payer	456 847 077,20		456 847 077,20	540 617 300,92
Provisions des assurances-vie	326 090 751,17		326 090 751,17	349 671 629,05
Autres provisions techniques				
CREANCES DE L'ACTIF CIRCULANT	3 318 621 701,47	717 514 891,93	2 601 106 809,54	2 528 975 521,32
Cessionnaires et comptes rattachés débiteurs	165 322 965,60		165 322 965,60	240 968 987,51
Assurés, intermédiaires, cédants, coassureurs et comptes rattachés débiteurs	2 075 333 717,69	699 964 746,65	1 375 368 971,04	1 394 710 100,82
Personnel débiteur	11 505 413,24		11 505 413,24	8 110 541,14
Etat débiteur	272 625 693,95		272 625 693,95	266 931 993,20
Comptes d'associés débiteurs				
Autres débiteurs	386 199 366,63	17 550 145,28	368 649 221,35	178 789 301,74
Comptes de régularisation-Actif	407 634 544,36		407 634 544,36	439 464 596,91
TITRES ET VALEURS DE PLACEMENT (non affectés aux opérations d'assurance)	525 818 096,61	35 260 422,83	490 557 673,78	382 221 296,18
ECARTS DE CONVERSION - ACTIF (Elts circulants)				
TRESORERIE - ACTIF	304 798 306,37		304 798 306,37	287 346 600,59
Chèques et valeurs à encaisser				
Banques, TGR et C.C.P.	304 767 612,09		304 767 612,09	287 216 354,58
Caisse, Régies d'avances et accreditifs	30 694,28		30 694,28	130 246,01
TOTAL GENERAL	23 317 257 260,38	21 245 234 14,68	21 192 733 845,7	20 091 056 023,81

BILAN - PASSIF

Exercice du 01/01/2019 au 31/12/2019

Passif	Exercice		Exercice précédent
	Brut	Net	Net
FINANCEMENT PERMANENT	19 430 188 049,97		18 169 677 882,37
CAPITAUX PROPRES	4 401 324 372,34		4 160 246 324,80
Capital social ou fonds d'établissement	411 687 400,00		411 687 400,00
Actionnaires, capital souscrit non appelé			
Capital appelé, dont versé	411 687 400,00		411 687 400,00
Prime d'émission, de fusion, d'apport	1 154 962 986,95		1 154 962 986,95
Ecarts de réévaluation	27 732 511,78		27 732 511,78
Réserve légale	41 597 414,48		41 597 414,48
Autres réserves	2 355 000 000,00		2 117 000 000,00
Report à nouveau (1)	4 591 051,59		4 294 900,51
Fonds social complémentaire			
Résultat net de l'exercice (1)	405 753 007,54		402 971 111,08
CAPITAUX PROPRES ASSIMILES			
Provisions réglementées			
DETTES DE FINANCEMENT			
Emprunts obligataires			
Emprunts pour fond d'établissement			
Autres dettes de financement			
PROVISIONS DURABLES POUR RISQUES ET CHARGES			
Provisions pour risques			
Provisions pour charges			
PROVISIONS TECHNIQUES BRUTES	15 028 863 677,63		14 009 431 557,57
Provisions pour primes non acquises	841 593 405,85		820 134 882,41
Provisions pour sinistres à payer	7 629 348 957,28		7 126 099 330,57
Provisions des assurances-vie	5 593 219 984,89		5 053 404 763,30
Provisions pour fluctuations de sinistralité	772 074 801,53		809 114 038,22
Provisions pour aléas financiers			
Provisions techniques des contrats en unités de compte			
Provisions pour participation aux bénéfices	101 445 243,42		99 410 347,77
Provisions techniques sur placement	74 917 321,77		78 070 991,34
Autres provisions techniques	16 263 962,89		23 197 203,96
ECARTS DE CONVERSION - PASSIF			
Augmentation des créances immobilisées et des placements			
Diminution des dettes de financement et des provisions techniques			
PASSIF CIRCULANT (hors trésorerie)	1 680 870 797,86		1 737 918 840,30
DETTES POUR ESPÈCES REMISES PAR LES CESSIONNAIRES	252 796 343,47		272 388 118,96
Dettes pour espèces remises par les cessionnaires	252 796 343,47		272 388 118,96
DETTES DU PASSIF CIRCULANT	1 428 074 454,39		1 465 530 721,34
Cessionnaires et comptes rattachés créditeurs	156 729 887,47		143 418 120,24
Assurés, intermédiaires, cédants, coassureurs et comptes rattachés créditeurs	312 851 013,98		336 012 229,35
Personnel créditeur	44 158 636,76		36 770 255,59
Organismes sociaux créditeurs	13 038 041,95		11 316 367,51
Etat créditeur	234 948 040,85		227 160 138,16
Comptes d'associés créditeurs	16 200,00		16 200,00
Autres créanciers	637 211 656,33		685 559 164,27
Comptes de régularisation-passif	29 120 977,05		25 278 246,22
AUTRES PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES			
ECARTS DE CONVERSION - PASSIF (éléments circulants)			
TRESORERIE - PASSIF	81 674 997,87		183 459 301,14
Crédits d'escompte			
Crédits de trésorerie			
Banques	81 674 997,87		183 459 301,14
TOTAL GENERAL	21 192 733 845,70		20 091 056 023,81

COMPTE DE PRODUITS ET CHARGES (CPC)

I - Compte Technique Assurances Vie

Exercice du 01/01/2019 au 31/12/2019

Libellé	Exercice			Exercice précédent
	Brut	Cessions	Net	Net
1- PRIMES	1 098 228 272,66	19 649 647,95	1 078 578 624,71	1 029 618 552,15
Primes émises	1 098 228 272,66	19 649 647,95	1 078 578 624,71	1 029 618 552,15
2- PRODUITS TECHNIQUES D'EXPLOITATION	512 390,00		512 390,00	7 770 440,14
Subventions d'exploitation				
Autres produits d'exploitation	91 778,03		91 778,03	7 637 138,17
Reprises d'exploitation, transferts de charges	420 611,97		420 611,97	133 301,97
3- PRESTATIONS ET FRAIS PAYES	1 102 221 611,32	2 683 350,22	1 099 538 261,10	1 083 218 495,71
Prestations et frais payés	535 008 355,87	29 588 442,86	505 419 913,01	490 507 508,91
Variation des provisions pour sinistres à payer	10 463 824,25	-3 324 214,76	13 788 039,01	-2 178 356,89
Variation des provisions des assurances vie	539 815 221,59	-23 580 877,88	563 396 099,47	587 326 051,03
Var des prov pour fluctuations de sinistralité	14 899 313,96		14 899 313,96	25 898 504,04
Variation des provisions pour aléas financiers				
Variation des provisions techniques des Contrats en Unités de Comptes				
Variation des provisions pour participation aux bénéfices	2 034 895,65		2 034 895,65	-18 335 211,38
Variation des autres provisions techniques				
4- CHARGES TECHNIQUES D'EXPLOITATION	129 168 806,80		129 168 806,80	110 852 477,28
Charges d'acquisition des contrats	61 144 494,02		61 144 494,02	41 767 157,04
Achats consommés de matières et fournitures	6 404 428,79		6 404 428,79	7 126 560,61
Autres charges externes	19 514 147,86		19 514 147,86	18 281 564,86
Impôts et taxes	5 602 806,54		5 602 806,54	3 883 394,67
Charges de personnel	36 308 560,26		36 308 560,26	28 801 067,64
Autres charges d'exploitation	393 223,53		393 223,53	2 985 424,81
Dotations d'exploitation	-198 854,20		-198 854,20	8 007 307,65
5- PRODUITS DES PLACEMENTS AFFECTES AUX OPERATIONS D'ASSURANCE	238 713 671,42		238 713 671,42	228 821 510,44
Revenus des placements	85 336 395,30		85 336 395,30	89 439 135,38
Gains de change				
Produits des différences sur prix de remboursement à percevoir	1 480,35		1 480,35	1 480,35
Profits sur réalisation de placements	143 102 751,66		143 102 751,66	125 378 294,13
Ajust. de VARCUC (1)(plus-values non réalisées)				
Profits provenant de la réévaluation des placements affectés				
Intérêts et autres produits de placements	5 612 659,47		5 612 659,47	3 944 837,62
Reprises sur charges de placement ; Transferts de charges	4 660 384,64		4 660 384,64	10 057 762,96
6- CHARGES DES PLACEMENTS AFFECTES AUX OPERATIONS D'ASSURANCE	42 966 411,11		42 966 411,11	38 053 169,62
Charges d'intérêts				
Frais de gestion des placements	17 089 374,98		17 089 374,98	11 055 755,88
Pertes de change				
Amortissement des différences sur prix de remboursement	351 479,96		351 479,96	458 773,92
Pertes sur réalisation de placements	22 157 022,84		22 157 022,84	18 388 246,40
Pertes provenant de la réévaluation des placements affectés				
Ajust. de VARCUC (1) (moins-values non réalisées)				
Autres charges de placements	231 099,96		231 099,96	749 316,00
Dotations sur placement	3 137 433,37		3 137 433,37	7 401 077,42
RESULTAT TECHNIQUE VIE (1 + 2 - 3 - 4 + 5 - 6)	63 097 504,85	16 966 297,73	46 131 207,12	34 086 360,11

COMPTE DE PRODUITS ET CHARGES (CPC)

II - Compte Technique Assurances Non-Vie

Exercice du 01/01/2019 au 31/12/2019

Libellé	Exercice			Exercice précédent
	Brut 1	Cessions 2	Net 3=1-2	Net 4
1- PRIMES	4 302 704 124,46	271 686 750,65	4 031 017 373,81	3 866 117 676,01
Primes émises	4 324 162 647,89	269 115 902,33	4 055 046 745,56	3 90

COMMUNICATION FINANCIÈRE

DE SAHAM ASSURANCE MAROC AU TITRE DE L'ANNÉE 2019



COMPTE DE PRODUITS ET CHARGES (CPC)

III - Compte Technique Assurances Vie & Non-Vie

Exercice du : 01/01/2019 au 31/12/2019

Libellé	Exercice			Exercice précédent
	Brut 1	Cessions 2	Net 3=1-2	Net 4
1 PRIMES	5 400 932 397,12	291 336 398,60	5 109 595 998,52	4 895 736 228,16
• Primes émises	5 422 390 920,55	288 765 550,28	5 133 625 370,27	4 936 749 178,02
• Variation des provisions pour primes non acquises	± 21 458 523,43	-2 570 848,32	24 029 371,75	41 012 949,86
2 PRODUITS TECHNIQUES D'EXPLOITATION	98 210 168,55		98 210 168,55	160 806 896,35
• Subventions d'exploitation				
• Autres produits d'exploitation	82 153 519,35		82 153 519,35	158 061 173,95
• Reprises d'exploitation; transferts de charges	16 056 649,20		16 056 649,20	2 745 722,40
3 PRESTATIONS ET FRAIS	4 217 801 922,28	106 098 234,41	4 111 703 687,87	3 879 899 508,27
• Prestations et frais payés	3 216 674 656,09	213 449 336,01	3 003 225 320,08	3 039 085 664,07
• Variation des provisions pour sinistres à payer	± 503 249 626,71	-83 770 223,72	587 019 850,43	203 118 621,99
• Variation des provisions des assurances-vie	± 539 815 221,59	-23 580 877,88	563 396 099,47	587 326 051,03
• Variation des provisions pour fluctuations de sinistralité	± -37 039 236,69		-37 039 236,69	61 667 008,54
• Variation des provisions pour aléas financiers	±			
• Variation des provisions techniques des contrats en U.C.	±			
• Variation des provisions pour participation aux bénéfices	± 2 034 895,65		2 034 895,65	-18 335 211,38
• Variation des autres provisions techniques	± -6 933 241,07		-6 933 241,07	7 037 374,02
4 CHARGES TECHNIQUES D'EXPLOITATION	1 225 116 440,40	0,00	1 225 116 440,40	1 164 517 320,19
• Charges d'acquisition des contrats	544 089 018,17		544 089 018,17	523 145 420,54
• Achats consommés de matières et fournitures	67 400 080,51		67 400 080,51	66 161 316,11
• Autres charges externes	164 854 007,34		164 854 007,34	169 721 757,67
• Impôts et taxes	36 443 767,42		36 443 767,42	36 052 524,81
• Charges de personnel	253 037 199,16		253 037 199,16	267 382 352,72
• Autres charges d'exploitation	40 583 747,76		40 583 747,76	27 715 983,28
• Dotations d'exploitation	118 708 620,04		118 708 620,04	74 337 965,06
5 PRODUITS DES PLACEMENTS AFFECTÉS AUX OPERATIONS D'ASSURANCE	907 845 741,33		907 845 741,33	747 665 577,00
• Revenus des placements	336 758 954,20		336 758 954,20	363 154 036,69
• Gains de change				
• Produits des diff. s/prix de remboursement à percevoir	2 960,70		2 960,70	5 304,59
• Profits sur réalisation de placements	544 446 485,39		544 446 485,39	316 040 120,17
• Ajustements de VARCUC (1) (+ values non réalisées)				
• Profits provenant de la réévaluation des placements affectés				
• Intérêts et autres produits de placements	19 644 943,06		19 644 943,06	13 848 984,00
• Reprises sur charges de placements; trsferts de charges	6 992 397,98		6 992 397,98	54 617 131,55
6 CHARGES DES PLACEMENTS AFFECTÉS AUX OPERATIONS D'ASSURANCE	189 413 666,30		189 413 666,30	183 050 970,21
• Charges d'intérêts				
• Frais de gestion des placements	60 952 024,56		60 952 024,56	48 024 565,05
• Pertes de change				
• Amortissement des différences s/prix de remboursement	3 947 999,98		3 947 999,98	4 207 546,95
• Pertes sur réalisation de placements	55 264 737,75		55 264 737,75	73 016 257,99
• Pertes provenant de la réévaluation des placements affectés				
• Ajustements de VARCUC (1) (- values non réalisées)				
• Autres charges de placements	2 537 429,26		2 537 429,26	4 174 559,50
• Dotations sur placements	66 711 474,75		66 711 474,75	53 628 040,72
RÉSULTAT TECHNIQUE VIE+NON VIE (1+2-3-4+5-6)	774 656 278,02	185 238 164,19	589 418 113,83	576 740 902,84

ÉTAT DES SOLDES DE GESTION (E.S.G.)

Exercice du : 01/01/2019 au 31/12/2019

I - tableau de formation des résultats (T.F.R.)		Exercice	Exercice précédent
1 Primes acquises		5 400 932 397,12	5 183 324 708,46
1a Primes émises		5 422 390 920,55	5 223 201 223,54
1b Variation des provisions pour primes non acquises		21 458 523,43	39 876 515,08
2 Variation des provisions mathématiques		367 866 376,14	380 739 991,58
3 Ajustement VARCUC			
4 Charges des prestations		3 707 450 233,40	3 461 825 095,67
4a Prestations et frais payés (hors rubrique 9)		3 216 674 656,09	3 263 675 153,58
4b Variation des provisions pour prestations et diverses		490 775 577,31	198 149 942,09
A SOLDE DE SOUSCRIPTION "MARGE BRUTE"		1 325 615 787,58	1 340 759 621,21
5 Charges d'acquisition		544 089 018,17	523 145 420,54
6 Autres charges techniques d'exploitation		681 027 421,78	641 371 899,65
8 Produits techniques d'exploitation		98 210 168,55	160 806 896,35
B CHARGES D'ACQUISITION ET DE GESTION NETTES		1 126 906 271,40	1 003 710 423,84
C MARGE D'EXPLOITATION		198 709 516,18	337 049 197,37
8 Produits nets des placements (hors ajustement VARCUC)		718 432 075,03	564 614 606,79
9 Participations aux résultats et charges des intérêts crédités		142 485 312,74	125 505 399,43
D SOLDE FINANCIER		575 946 762,29	439 109 207,36
E RESULTAT TECHNIQUE BRUT		774 656 278,47	776 158 404,73
10 Part des réassureurs dans les primes acquises		291 336 398,60	287 588 480,30
11 Part des réassureurs dans les prestations payées		213 449 336,01	224 589 489,51
12 Part des réassureurs dans les provisions		-107 351 101,60	-136 418 511,10
F SOLDE DE REASSURANCE		-185 238 164,19	-199 417 501,89
G RESULTAT TECHNIQUE NET		589 418 114,28	576 740 902,84
13 Résultat non technique courant		-76 278 501,04	55 196 458,08
14 Résultat non technique non courant		62 450 945,96	-63 784 361,84
H RESULTAT NON TECHNIQUE		-13 827 555,08	-8 587 903,76
I RESULTAT AVANT IMPOT		575 590 559,20	568 152 999,08
15 Impôts sur les sociétés		169 837 551,66	165 181 888,00
J RESULTAT NET		405 753 007,54	402 971 111,08
16 MARGE D'EXPLOITATION NETTE DE REASSURANCE		13 471 351,99	137 631 695,48

II - Capacité d'autofinancement (C.A.F.) - Autofinancement		Exercice	Exercice précédent
1	Résultat net de l'exercice =		
(+)	- BÉNÉFICE	405 753 007,54	402 971 111,08
(-)	- PERTE		
2 (+)	Dotations d'exploitation	46 595 493,68	36 813 119,95
3 (+)	Dotations sur placements	66 711 474,75	53 628 040,72
4 (+)	Dotations non techniques courantes	106 218 710,28	9 099 129,01
5 (+)	Dotations non techniques non courantes		
6 (-)	Reprises d'exploitation		
7 (-)	Reprises sur placements	6 992 397,98	54 617 131,55
8 (-)	Reprises non techniques courantes		13 199 815,48
9 (-)	Reprises non techniques non courantes		
10 (-)	Profits provenant de la réévaluation		
11 (+)	Pertes provenant de la réévaluation		
12 (-)	Produits des cessions d'immobilisations	181 000,00	585 600,00
13 (+)	V.N.A. des immobilisations cédées	67 410,58	500 239,22
(=)	CAPACITÉ D'AUTOFINANCEMENT	618 172 698,85	434 609 092,95
14 (-)	Distribution de bénéfices	164 674 960,00	164 674 960,00
(=)	AUTOFINANCEMENT	453 497 738,85	269 934 132,95

(1) A Exclusion des dotations relatives aux actifs et passifs circulants et à la trésorerie.
 (2) A Exclusion des reprises relatives aux actifs et passifs circulants et à la trésorerie.
 (3) Y compris les reprises sur subventions.

COMPTE DE PRODUITS ET CHARGES (CPC)

IV - Compte Non Technique

Exercice du : 01/01/2019 au 31/12/2019

Libellé	Opérations		Taux de l'exercice	Taux de l'exercice précédent
	Propres à l'exercice	Concernant les exercices précédents		
1- PRODUITS NON TECHNIQUES courants	37 789 577,63	60 361,83	37 849 939,46	65 690 447,02
Produits d'exploitation non techniques courants				
Intérêts et autres produits non techniques courants	37 789 577,63		37 789 577,63	51 265 220,37
Produits des différences sur prix de remboursement à percevoir				
Autres produits non techniques courants		60 361,83	60 361,83	1 225 411,17
Reprises non techniques, transferts de charges				13 199 815,48
2- CHARGES NON TECHNIQUES courantes	114 128 440,50		114 128 440,50	10 493 988,94
Charges d'exploitation non techniques courantes	936 287,39		936 287,39	3 505,75
Charges financières non techniques courantes	5 369 315,08		5 369 315,08	
Amortissement des différences sur prix de remboursement	2 462,24		2 462,24	
Autres charges non techniques courantes	1 601 665,51		1 601 665,51	1 391 354,18
Dotations non techniques courantes	106 218 710,28		106 218 710,28	9 099 129,01
Résultat non technique courant (1 - 2)	-76 338 862,87	60 361,83	-76 278 501,04	55 196 458,08
3- PRODUITS NON TECHNIQUES NON COURANTS	2 667 383,67	80 000 006,00	82 667 389,67	781 938,75
Produits des cessions d'immobilisations	181 000,00		181 000,00	585 600,00
Subventions d'équilibre				
Profits provenant de la réévaluation des éléments d'actif				
Autres produits non courants	2 486 383,67	80 000 006,00	82 486 389,67	196 338,75
Reprises non courantes, transferts de charges				
4- CHARGES NON TECHNIQUES NON COURANTES	5 832 851,21	14 383 592,50	20 216 443,71	64 566 300,59
Valeurs nettes d'amortissements des immobilisations cédées	67 410,58		67 410,58	500 239,22
Subventions accordées				
Pertes provenant de la réévaluation des éléments d'actif				
Autres charges non courantes	5 765 440,63	14 383 592,50	20 149 033,13	64 066 061,37
Dotations non courantes				
Résultat non technique non courant (3 - 4)	-3 165 467,54	65 616 413,50	62 450 945,96	-63 784 361,84
RESULTAT NON TECHNIQUE (1 - 2 + 3 - 4)	-79 504 330,41	65 676 775,33	-13 827 555,08	-8 587 903,76

COMPTE DE PRODUITS ET CHARGES (CPC)

V - Récapitulation

Exercice du 01/01/2019 au 31/12/2019

LIBELLE	Exercice	Exercice précédent
I- RESULTAT TECHNIQUE VIE	46 131 207,12	34 086 360,11
II- RESULTAT TECHNIQUE NON-VIE	543 286 907,16	542 654 542,73
III- RESULTAT NON TECHNIQUE	-13 827 555,08	-8 587 903,76
IV- RESULTAT AVANT IMPOTS	575 590 559,20	568 152 999,09
V- IMPOTS SUR LES RESULTATS	169 837 551,66	165 181 888,00
VI- RESULTAT NET	405 753 007,54	402 971 111,09
TOTAL DES PRODUITS ASSURANCES VIE	1 317 804 686,13	1 266 210 502,73
TOTAL DES PRODUITS ASSURANCES NON-VIE	4 797 847 222,72	4 537 998 198,78
TOTAL DES PRODUITS NON TECHNIQUES	120 517 329,13	66 472 385,77
TOTAL DES PRODUITS	6 236 169 237,98	5 870 681 087,28
TOTAL DES CHARGES ASSURANCES VIE	1 271 673 479,01	1 232 124 142,61
TOTAL DES CHARGES ASSURANCES NON-VIE	4 254 560 315,56	3 995 343 656,05
TOTAL DES CHARGES NON TECHNIQUES	134 344 884,21	75 060 289,53
IMPOTS SUR LES RESULTATS	169 837 551,66	165 181 888,00
TOTAL DES CHARGES	5 830 416 230,44	5 467 709 976,19
RESULTAT NET	405 753 007,54	402 971 111,09

TABLEAU DE FINANCEMENT DE L'EXERCICE

I - Synthèse des masses du bilan

Exercice du : 01/01/2019 au 31/12/2019

Masses	Exercice 2019	Exercice 2018	Variations a - b	
			Emplois c	Ressources d
1 Financement Permanent (moins rubrique 16)	4 401 324 372,34	4 160 246 324,80		241 078 047,54
2 Moins actif immobilisé (moins rubrique 26)	2 374 005 746,47	2 516 528 522,52		142 522 776,05
3 = FONDS DE ROULEMENT FONCTIONNEL (1 - 2) (A)	2 027 318 625,87	1 643 717 802,28		383 600 823,59
4 Provisions techniques nettes de cessions (16 - 32)	14 188 372 357,70	13 059 018 287,79		1 129 354 069,91
5 Placements moins dépôts des réassureurs (26 - 42)	14 328 977 646,20	13 153 182 694,46	1 175 794 951,74	
6 = BESOIN EN COUVERTURE (4 - 5) (B)	-140 605 288,50	-94 164 406,67		46 440 881,83
7 Actif circulant (moins rubrique 32)	3 091 664 483,32	2 911 196 817,50	180 467 665,82	
8 Passif circulant (moins rubrique 42)	1 428 074 454,39	1 465 530 721,34	37 456 266,95	
9 = BESOIN DE FINANCEMENT (7 - 8) (C)	1 663 590 028,93	1 445 666 096,16		217 923 932,77
10 TRESORERIE NETTE (ACTIF - PASSIF) = (A + B - C)	223 123 308,4			

COMMUNICATION FINANCIÈRE

DE SAHAM ASSURANCE MAROC AU TITRE DE L'ANNÉE 2019



member of **Sanlam** group

ÉTAT DES DÉROGATIONS

Au 31/12/2019

Indication des dérogations	Justification des Dérogations	Influence des dérogations Sur le patrimoine, la situation Financière et les resultats
I. Dérogations aux principes comptables fondamentaux	Néant	Néant
II. Dérogations aux méthodes d'évaluation	Néant	Néant
III. Dérogations aux règles d'établissement et de présentation des états de synthèse	Néant	Néant

TABLEAU DES TITRES DE PARTICIPATION

Exercice du : 01/01/2019 au 31/12/2019

Raison sociale de la société émettrice	Secteur d'activité	Identifiant Fiscal	Capital social	Participation au capital en %	Prix d'acquisition global	Valeur comptable nette	Extrait des derniers états de synthèse de la société émettrice			Produits inscrits au C.P.C. de l'exercice 9
							Date de clôture 6	Situation nette 7	Résultat net 8	
I - IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES										
CASAPLAZZA	Immobilier	14495809	24 376 500	100,00%	24 359 500,00	24 359 500,00	31/12/18	22 586 068,00	-97 183,00	-
SAHAM ASSET MANAGEMENT	Finances	40427592	5 000 000	100,00%	4 999 600,00	4 999 600,00	31/12/18	6 083 368,00	3 548 047,00	3 000 000,00
DAYAM	Immobilier	40182776	1 000 000	99,90%	999 200,00	-	31/12/18	-9 387 590,00	-489 670,00	-
JADIS SAS	Immobilier	40169334	8 205 400	90,30%	7 405 400,00	6 901 760,00	31/12/18	7 067 269,00	-70 529,00	-
DARIF	Investissement	1105111	50 000 000	44,50%	22 261 900,00	13 185 723,37	31/12/18	29 613 326,00	-1 142 191,00	-
PARTENARIAT CAPITAL MAROC	Investissement	40394259	47 000 000	100,00%	46 999 600,00	46 999 600,00	31/12/18	41 092 777,29	-757 844,45	-
II - PLACEMENTS AFFECTÉS AUX OPÉRATIONS D'ASSURANCES										
SMAEX	ASSURANCES	1003169	50 000 000	2,00%	750 000,00	750 000,00	31/12/18	128 831 328,00	2 945 275,00	-
CAT	ASSURANCES	1085427	162 656 000	16,20%	26 290 600,00	26 290 600,00	31/12/18	402 220 244,00	272 766 701,00	40 224 618,00
WAFASSURANCE	ASSURANCES		350 000 000	1,00%	76 234 156,99	76 234 156,99	31/12/18	5 306 253 685,00	607 932 543,00	2 477 880,00
SAHAM ASSISTANCE	ASSURANCES	1030998	50 000 000	100,00%	100 000 000,00	100 000 000,00	31/12/18	197 907 155,00	48 162 602,00	3 750 000,00
STOCKVIS	DISTRIBUTION	1620634	91 951 500	32,60%	48 035 865,22	37 460 775,48	31/12/18	294 222 290,00	4 568 931,00	-
AFRICA-RE -ACT-	ASSURANCES		2 740 831 911	0,20%	3 746 796,45	3 746 796,45	31/12/18	6 902 555 777,70	185 646 773,01	728 678,00
SAHAM HOTEL	Hôtelier	40175297	16 000 000,00	100,00%	16 000 000,00	-	31/12/18	-94 217 177,00	-3 622 975,00	-
AGDAL SALE	Immobilier	40461322	217 853 800	100,00%	217 853 800,00	217 853 800,00	31/12/18	201 128 564,00	-3 886 533,00	-
TAMARIS GARDEN	Immobilier	14384697	77 725 900	100,00%	77 725 900,00	77 725 900,00	31/12/18	65 734 100,00	-600 124,00	-
166 ERRAHMA	Immobilier	40495033	396 596 100	100,00%	350 302 400,00	350 302 400,00	31/12/18	393 587 395,00	-196 724,00	-
TERTIA	Immobilier	1102816	125 100 000	100,00%	157 550 000,00	157 550 000,00	31/12/18	109 315 336,00	12 967 507,00	-
ESPACE DEVELOPPEMENT	Immobilier	40157146	272 405 000	100,00%	478 879 015,00	478 879 015,00	31/12/18	281 216 260,00	7 377 649,00	-
RYADS PARTNERS	Immobilier	40176964	394 000 000	98,00%	393 200 000,00	393 200 000,00	31/12/18	386 397 274,00	5 567 187,00	-
PARTICIPATION (KHALLADI)	Energies	33623743	131 514 000	100,00%	131 514 000,00	131 514 000,00	31/12/19	130 744 235,66	-573 339,54	-
TOTAL					2 185 107 733,66	2 147 953 627,29				50 181 176,00

TABLEAU DES PROVISIONS

I- Provisions techniques

Exercice du : 01/01/2019 au 31/12/2019

LIBELLE	Montant au début de l'exercice			Variations de l'exercice			Montant à la fin de l'exercice		
	Brut	Cessions	Net	Brut	Cessions	Net	Brut	Cessions	Net
Provisions pour primes non acquises	820 134 882,41	60 124 339,81	760 010 542,60	21 458 523,43	-2570 848,32	24 029 371,75	841 593 405,85	57 553 491,49	784 039 914,36
Provisions pour sinistres à payer	7 126 099 330,57	540 617 300,92	6 585 482 029,65	503 249 626,71	-83 770 223,72	587 019 850,43	7 629 348 957,28	456 847 077,20	7 172 501 880,08
Provisions des assurances-vie	5 053 404 763,30	349 671 629,05	4 703 733 134,25	539 815 221,59	-23 580 877,88	563 396 099,47	5 593 219 984,89	326 090 751,17	5 267 129 233,72
Provisions pour fluctuations de sinistralité	809 114 038,22		809 114 038,22	-37 039 236,69		-37 039 236,69	772 074 801,53		772 074 801,53
Provisions pour aléas financiers									
Provisions des contrats en LUC									
Provisions pour participation aux bénéfices	99 410 347,77		99 410 347,77	2 034 895,65		2 034 895,65	101 445 243,42		101 445 243,42
Provisions techniques sur placements	78 070 991,34		78 070 991,34	-3 153 669,57		-3 153 669,57	74 917 321,77		74 917 321,77
Autres Provisions techniques	23 197 203,96		23 197 203,96	-6 933 241,07		-6 933 241,07	16 263 962,89		16 263 962,89
TOTAL	14 009 431 557,57	950 413 269,78	13 059 018 287,79	1 019 432 120,05	-10 992 194,92	1 129 354 069,97	15 028 863 677,63	840 491 319,86	14 188 372 357,77

II- Autres provisions

Exercice du : 01/01/2019 au 31/12/2019

Nature	Montant début de l'exercice	Dotations			Reprises			montant fin d'exercice
		d'exploitation technique	sur placements	non techniques	d'exploitation technique	sur placements	non techniques	
1. Provisions pour dépréciation de l'actif immobilisé	291 331 596,85		29 689 788,44	105 603 027,58			426 624 412,87	
2. Provisions réglementées								
3. Provisions durables pour risques et charges								
SOUS TOTAL (A)	291 331 596,85		29 689 788,44	105 603 027,58			426 624 412,87	
4. Provisions pour dépréciation de l'actif circulant (hors trésorerie)	694 860 504,18	72 113 126,36	3 567 494,35	507 571,32	15 646 653,04	2 626 728,41	752 775 314,76	
5. Autres provisions pour risques et charges								
6. Provisions pour dépréciation des comptes de trésorerie								
SOUS TOTAL (B)	694 860 504,18	72 113 126,36	3 567 494,35	507 571,32	15 646 653,04	2 626 728,41	752 775 314,76	
TOTAL (A+B)	986 192 101,03	72 113 126,36	33 257 282,79	1 061 110 598,90	15 646 653,04	2 626 728,41	1 179 399 727,63	

TABLEAU DES CRÉANCES

Au : 31/12/2019

Créances	Total	Analyse par échéance			Autres analyses			
		Plus d'un an	Moins d'un an	Echues et non recouvrées	Montants en devises	Montants sur l'Etat et Organismes publics	Montants sur les entreprises liées	Montants représentés par des effets
DE L'ACTIF IMMOBILISÉ								
Immobilisations financières								
- Prêts immobilisés	125 926 654,50		86 679 870,45	39 246 784,05				
- Autres créances financières	533 980 957,11		466 764 066,96	67 216 890,15				
Placements affectés aux opérations d'assurance								
- Obligations et titres non négociables	1 113 974 357,02		1 113 974 357,02			374 329 000,00	739 645 357,02	
- Prêts et effets assimilés	5 922 375,52		5 922 375,52					
- Créances pour dépôts auprès des cédantes								
Sous-total	1 779 804 344,15		1 673 340 669,95	106 463 674,20		374 329 000,00	739 645 357,02	
DE L'ACTIF CIRCULANT								
- Parts de réassureurs dans les provisions techniques	840 491 319,86		581 548 066,57	258 943 253,29				
- Cessionnaires et comptes rattachés débiteurs	165 322 965,60		130 605 142,82	34 717 822,78				
- Assurés, Intermédiaires, cédants, coassureurs et comptes rattachés	2 075 333 717,69		911 171 385,47	1 164 162 332,22				
- Personnel	11 505 413,24		11 505 413,24					
- Etat	272 625 693,95		3 395 177,26	269 230 516,69				
- Comptes d'associés						272 625 693,95		
- Autres débiteurs	386 199 366,63		226 022 006,07	160 177 360,56				
- Compte de régularisation-actif	407 634 544,36		309 908 264,05	97 726 280,31				
Sous-total	4 159 113 021,33		2 162 650 042,24	1 996 462 979,09		272 625 693,95		
TOTAL	5 938 917 365,48		3 835 990 712,19	2 102 926 653,29		646 954 693,95	739 645 357,02	

ÉTAT DES CHANGEMENTS DE MÉTHODES

Au 31/12/2019

Nature des changements	Justification du changement	Influence sur le patrimoine, La situation Financière et les resultats
I. Changements affectant les méthodes d'évaluation	Néant	Néant
II. Changements affectant les règles de présentation	Néant	Néant

TABLEAU DES PLACEMENTS AFFECTÉS ET NON AFFECTÉS AUX OPÉRATIONS D'ASSURANCE

Exercice du : 01/01/2019 au 31/12/2019

Éléments de l'actif	Valeur brute	Valeur nette	Valeur de réalisation (1)	Plus ou moins valeur latente
• Terrains (2311, 2312, 2316, 2611)	659 809 952,40	659 809 952,40	649 927 826,36	9 882 126,04
• Constructions (2313, 2321, 2323, 2325, 2327, 2612)	821 720 222,47	463 975 648,60	966 906 430,00	502 930 781,40
• Parts et actions de sociétés immobilières (2613)	2 206 545 977,86	2 206 545 977,86	1 990 056 000,00	216 489 977,86
• Autres placements immobiliers (2318, 2328, 2618)				
• Placements immobiliers en cours (2392, 2619)	78 292 612,01	78 292 612,01	88 366 000,00	10 073 387,99
TOTAL DES PLACEMENTS IMMOBILIERS	3 766 368 764,74	3 408 624 190,87	3 695 256 256,36	286 632 065,49
• Obligations de l'Etat (26211, 26221)	170 365 513,13	167 890 574,19	173 787 371,99	5 896 797,79
• Bons d-Trésor (26213, 26223)				
• Obligations garanties par l'Etat (26215, 26225)	178 500 000,00	175 906 889,51	182 085 243,25	6 178 353,74
• Titres hypothécaires (2623) (Obligations)				
• Titres de créances négociables (2624)	14 000 000,00	14 000 000,00	14 005 000,00	5 000,00
• Autres obligations et bons (26218, 26228, 2481, 3504, 3506, 3508)	753 708 843,89	742 759 542,42	768 847 384,76	26 087 842,34
TOTAL OBLIGATIONS, BONS & TITRES DE CRÉANCES NEGOCIABLES	1 116 574 357,02	1 100 557 006,12	1 138 725 000,00	38 167 993,88
• Titres de participation (2510, 2631)	1 094 812 562,22	1 047 161 290,47	1 180 693 000,00	133 531 709,53
• Actions cotées (2632)	3 214 072 242,04	3 168 131 666,19	3 480 806 000,00	312 674 333,81
• OPCVM Obligations (2634)	4 285 722 370,00	4 285 722 370,00	4 366 955 447,00	81 233 077,00
• OPCVM Actions (2635)	412 431 943,00	412 431 943,00	428 378 819,00	15 946 876,00
• OPCVM Divers (2636) destinés aux FPC en Titrisation	27 739 163,37	27 739 163,37	30 529 000,00	2 789 836,63
• Autres Actions et Parts Sociales (2633, 2638, 3501)	1 113 344 927,46	971		

COMPTES CONSOLIDÉS EN NORMES IAS/IFRS

SAHAM ASSURANCE AU 31 DÉCEMBRE 2019



Bilan consolidé IFRS

En milliers de dirhams

ACTIF	IFRS 9	IFRS 9	IAS 39
	31/12/19	01/01/19	31/12/18
Ecarts d'acquisition	1 224 540	1 224 540	1 224 540
Valeurs des portefeuilles de contrat des sociétés d'assurance acquis			
Autres immobilisations incorporelles	208 691	206 773	206 773
ACTIFS INCORPORELS	1 433 231	1 431 313	1 431 313
Immobiliers de placement	1 452 564	1 206 981	1 206 981
Placements financiers	12 159 008	10 607 084	10 583 382
Actifs financiers à la juste valeur par résultat	11 014 814	8 874 708	
Actifs financiers au coût amorti	1 144 194	1 732 375	1 883 676
Actifs financiers disponibles à la vente			8 699 706
PLACEMENTS	13 611 572	11 814 065	11 790 363
INVESTISSEMENTS DANS LES ENTREPRISES ASSOCIÉES OU CO-ENTREPRISES	123 944	119 761	119 761
CRÉANCES DES SOCIÉTÉS DE FINANCEMENT			
PART DES CESSIONNAIRES ET RÉTROCESSIONNAIRES DANS LES PASSIFS RELATIFS AUX CONTRATS D'ASSURANCE ET FINANCIERS	842 020	950 416	950 416
Immuebles d'exploitation et autres immobilisations corporelles	370 133	532 389	532 389
Participation aux bénéfices différés actif	19 581	22 051	130 086
Impôts différés actif	196 879	209 270	184 529
Stocks	1 750 632	1 904 152	1 904 152
Créances nées des opérations d'assurance ou de réassurance	1 630 103	1 605 263	1 573 576
Créances sur courtiers et agents généraux au coût amorti	1 168 760	1 197 040	1 165 353
Créances d'impôts exigibles	429 180	430 610	430 610
Autres créances	950 795	896 497	917 103
Prêts et créances au coût amorti	185 235	164 996	164 996
AUTRES ACTIFS	5 347 303	5 600 232	5 672 445
ACTIFS DES ACTIVITÉS DESTINÉES À ÊTRE CÉDÉES OU ABANDONNÉES			
TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE	326 512	314 084	293 478
TOTAL ACTIF	21 684 582	20 229 871	20 257 776
PASSIF	31/12/19	01/01/19	31/12/18
Capital	411 687	411 687	411 687
Primes d'émission et de fusion	1 169 922	1 169 922	1 169 922
Réserves consolidées	2 575 122	2 702 515	2 277 712
Ecarts de conversion			
Résultat net-part du groupe	446 571		405 190
CAPITAUX PROPRES - PART DU GROUPE	4 603 302	4 284 124	4 264 511
INTÉRÊTS NON ASSORTIS DE CONTRÔLE	54	69	69
CAPITAUX PROPRES	4 603 356	4 284 192	4 264 579
Provisions pour risques et charges	113 873	91 252	91 252
Dettes de financement	31 427	32 859	32 859
PASSIFS À LONG TERME	145 300	124 111	124 111
Passifs techniques relatifs à des contrats d'assurances	14 162 911	13 101 894	13 101 894
Passifs techniques relatifs à des contrats d'investissements			
Participation aux bénéfices différés passif	185 826	27 170	110 948
PASSIFS TECHNIQUES DES COMPAGNIES D'ASSURANCE	14 348 737	13 129 064	13 212 842
Impôts différés passif	693 759	716 028	679 768
Dettes nées des opérations d'assurance ou de réassurance	806 277	741 928	741 928
Dettes d'impôts exigible et autres dettes d'impôts	286 974	270 119	270 119
Autres dettes	713 637	776 220	776 220
AUTRES PASSIFS	2 500 647	2 504 295	2 468 035
DETTES DES SOCIÉTÉS DE FINANCEMENT			
DETTES FINANCIÈRES À COURT TERME	86 542	188 209	188 209
PASSIFS DES ACTIVITÉS DESTINÉES À ÊTRE CÉDÉES OU ABANDONNÉES			
TOTAL PASSIF	21 684 582	20 229 871	20 257 776

Compte de résultat consolidé IFRS

En milliers de dirhams

	IFRS 9	IAS 39
	31/12/19	31/12/18
Primes émises	5 422 392	5 223 205
Variation des primes non acquises	-21 461	-39 876
PRIMES ACQUISES	5 400 931	5 183 329
AUTRES PRODUITS HORS ACTIVITÉ D'ASSURANCE	114 001	293 993
Résultat des placements	961 087	689 620
Charges sur les placements	1 110 356	819 896
Gain variation JV sur actifs financiers à la JV par résultat	220 723	
Gain réalisé à la JV sur actifs AFS		55 114
Autres produits de placements	889 633	764 782
Charges sur les placements	-149 269	-130 276
Perte variation JV sur actifs financiers à la JV par résultat	-38 068	
Perte réalisée à la JV sur actifs AFS		-13 481
Autres charges de placements	-111 201	-116 795
Variation des dépréciations sur placements	-18 611	-114 982
Reprises des dépréciations sur les placements	19 976	41 602
Reprises des dépréciations des actifs au coût amorti	19 976	
Reprises des dépréciations des actifs AFS		32 114
Reprises des dépréciations - Autres placements		9 488
Dotations des dépréciations sur les placements	-38 587	-156 584
Dotations des dépréciations des actifs au coût amorti	-32 158	
Dotations des dépréciations des actifs AFS		-121 774
Dotations des dépréciations - Autres placements	-6 429	-34 810
RÉSULTAT NET DE PLACEMENT	942 476	574 638
CHARGES TECHNIQUES DES ACTIVITÉS D'ASSURANCE	-4 380 226	-3 881 983
RÉSULTAT NET DES CESSIONS EN RÉASSURANCE	-184 143	-199 417
FRAIS D'ACQUISITION DES CONTRATS	-544 095	-523 150
AMORTISSEMENTS DE LA VALEUR DE PORTEFEUILLE		
CHARGES GÉNÉRALES D'EXPLOITATION	-758 486	-659 203
Charges nettes d'exploitation	-172 560	-210 807
Charges salariales	-300 866	-338 339
Reprises des amortissements et dépréciations	42 086	36 674
Dotations des amortissements et dépréciations	-327 146	-146 731
AUTRES PRODUITS ET CHARGES OPÉRATIONNELS	17 215	-60 755
RÉSULTAT OPÉRATIONNEL	607 673	727 452
RÉSULTAT NET DE CHANGE	86	155
CHARGES DE FINANCEMENT	578	-187 932
QUOTE PART DANS LES RÉSULTATS DES ENTREPRISES ASSOCIÉES OU CO-ENTREPRISES	12 038	12 961
DÉPRÉCIATION DES ÉCARTS D'ACQUISITION		
RÉSULTAT NET DES ACTIVITÉS ABANDONNÉES		
compte de liaison doit être égal à zéro en global		
IMPÔTS SUR LES RÉSULTATS	-173 819	-139 588
Résultat net de l'ensemble consolidé	446 556	413 048
Intérêts minoritaires	15	-7 391
RÉSULTAT NET PART DU GROUPE	446 571	405 190

Tableau de Flux de Trésorerie consolidé – IFRS

En milliers de dirhams

	31/12/19	31/12/18
RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔT	620 375	552 636
AJUSTEMENTS :		
Dotations et reprises aux amortissements et aux provisions	134 104	198 919
Variation nette des provisions techniques	1 157 238	831 459
Quote-part de résultat des sociétés mises en équivalence	-12 038	-12 961
CORRECTIONS DES ÉLÉMENTS INCLUS DANS LE RÉSULTAT SANS IMPACT SUR LES FLUX DE TRÉSORERIE	1 279 304	1 017 417
Plus ou moins values nettes sur cessions	-250 004	-390 811
Charges liées aux dettes de financement	-212	47 395
RECLASSEMENT DES OPÉRATIONS DE FINANCEMENT ET D'INVESTISSEMENT	-250 216	-343 416
Autres éléments sans décaissement de trésorerie compris dans le résultat opérationnel	-182 655	103 902
Variation des créances et dettes nées des opérations d'assurance et de réassurance	51 000	-848 754
Variation des autres actifs et passifs	94 837	8 845
Charge d'impôt exigible de l'exercice	-192 077	-191 818
Dividendes reçus des sociétés mises en équivalence	3 750	10 500
FLUX DE TRÉSORERIE NETS PROVENANT DES ACTIVITÉS OPÉRATIONNELLES	1 424 318	309 312
Acquisitions de filiales et co-entreprises, nettes de la trésorerie acquise		
Cessions de titres de participations consolidés nette de la trésorerie cédée		-4 785
Incidence des autres flux liés aux opérations d'investissements	131 514	
TOTAL FLUX DE TRÉSORERIE LIÉS AUX VARIATIONS DE PÉRIMÈTRE	131 514	-4 785
Cessions et remboursement des obligations	1	
Cessions des actions et des opcv	505 054	374 117
Cessions des immeubles	5 048	877
TOTAL FLUX DE TRÉSORERIE LIÉS AUX CESSIONS ET REMBOURSEMENTS D'ACTIFS FINANCIERS	510 103	374 994
Acquisitions des obligations		-1
Acquisitions des actions et des opcv	-2 017 626	-291 530
Acquisition des immeubles	-17 343	-6 568
TOTAL FLUX DE TRÉSORERIE LIÉS AUX ACQUISITIONS D'ACTIFS FINANCIERS	-2 034 969	-298 099
Cessions des immobilisations corporelles et incorporelles	0	1 175
Acquisitions des immobilisations corporelles et incorporelles	-43 215	-113 947
Total flux de trésorerie liés aux acquisitions et cessions des immobilisations corporelles et incorporelles	-43 215	-112 772
FLUX DE TRÉSORERIE NETS PROVENANT DES ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT	-1 436 567	-40 662
DIVIDENDES PAYÉS	-164 674	-175 889
Total flux de trésorerie liés aux transactions avec les actionnaires	-164 674	-175 889
VARIATION NETTES DES DÉPÔTS À TERME, DES AUTRES PRÊTS ET CAUTIONNEMENTS	333 613	285 033
Total variation nette des dépôts à terme, des autres prêts et cautionnements	333 613	285 033
TRÉSORERIE GÉNÉRÉE PAR LES ÉMISSIONS DE DETTES FINANCIÈRES	1 311	-236
Trésorerie affectée aux remboursements de dettes financières	-12 376	-812 446
Intérêts payés sur dettes de financement	212	-47 395
Variation nette des comptes courants	-20 239	654 494
Total flux de trésorerie liés au financement du groupe	-31 092	-205 583
FLUX DE TRÉSORERIE NETS PROVENANT DES ACTIVITÉS DE FINANCEMENT	137 847	-96 439
INCIDENCE DES CHANGEMENTS DE PRINCIPES COMPTABLES	-11 503	
Variation de la trésorerie	114 095	151 479
Trésorerie d'ouverture	125 875	-46 210
Trésorerie de clôture	239 970	105 269
VARIATION DE LA TRÉSORERIE	114 095	151 479

Tableau de variation des capitaux propres consolidés – IFRS

En milliers de dirhams

	CAPITAL	PRIMES D'ÉMISSION	RÉSERVES ET RÉSULTATS CONSOLIDÉS	RÉSERVES DE CONVERSION	CAPITAUX PROPRES PART GROUPE	INTÉRÊTS MINORITAIRES	TOTAL CAPITAUX PROPRES
Situation à l'ouverture de l'exercice 2018.12	411 687	1 169 922	2 644 586		4 226 195	98 521	4 324 715
Résultat de la période			405 658		405 658	7 391	413 049
Produits et charges inscrits directement en capitaux propres			-153 318		-153 318		-153 318
Résultat global de l'année			252 340		252 340	7 391	259 731
Variation du capital de l'entreprise consolidante							
Effet de variation du périmètre			-443 174		-443 174	-94 674	-537 848
Dividendes versés			-164 675		-164 675	-11 214	-175 889
Effet des changements de méthodes comptables							
Autres impacts			393 826		393 826	45	393 871
CLÔTURE DE L'EXERCICE 2018.12	411 687	1 169 922	2 682 902		4 264 511	69	4 264 579
IMPACT LIÉS À L'APPLICATION DE LA PHASE 2 IFRS 9 : DÉPRÉCIATION			19 613		19 613		19 613
SITUATION À L'OUVERTURE AU 01 JANVIER 2019 FTA	411 687	1 169 922	2 702 515		4 284 124	69	4 284 192
Résultat de la période			446 571		446 571	-15	446 556
Produits et charges inscrits directement en capitaux propres							
Résultat global de l'année			446 571		446 571	-15	446 556
Variation du capital de l'entreprise consolidante							
Effet de variation du périmètre			131 267		131 267	1	131 268
Dividendes versés			-164 674		-164 674		-164 674
Effet des changements de méthodes comptables			66 433		66 433		66 433
Autres impacts			-160 419		-160 419		-160 419
CLÔTURE DE L'EXERCICE 2019.12	411 687	1 169 922	3 021 693		4 603 302	54	4 603 356

Lecture des agrégats majeurs

Chiffre d'affaires :

SAHAM Assurance a enregistré une croissance de 0.35 % en termes de chiffre d'affaires pour s'établir à 5 536 MDH. Cette performance provient essentiellement de l'enregistrement d'une amélioration sur la branche Non vie de + 0.72 % pour un montant de 31 MDH, et d'une baisse de -1,03 % la branche vie soit un montant de -12 MDH.

Résultat net part du Groupe :

Le résultat net part du groupe a enregistré une augmentation de +10 % passant de 405.2 MDH au 31 Décembre 2018 à 446.5 MDH au 31 Décembre 2019.

Consolidation des fonds propres :

Renforcement des fonds propres et réalisation d'un résultat net part du groupe de l'ordre de 446.5 MDH.

EXTRAIT DES NOTES ANNEXES AUX COMPTES CONSOLIDÉS

NOTE 1 : PRINCIPES COMPTABLES ET MÉTHODES D'ÉVALUATION

1.1 Informations générales et faits marquants de l'exercice 2019

1.1.1 Informations générales

- Compagnie marocaine d'assurance et filiale du Groupe Sanlam, la société SAHAM Assurance est cotée sur le marché principal de la bourse de Casablanca depuis 2010,
- Le siège social de la société SAHAM Assurance est situé au 216, bd Mohamed Zerkouni 20000 Casablanca.

1.1.2 Faits marquants de l'exercice

- Les états financiers consolidés et les notes y afférentes ont été arrêtés par le Conseil d'Administration en date du 25 Février 2020.

1.2 Principes de préparation des comptes consolidés

Les sociétés du groupe SAHAM Assurance sont consolidées sur la base des états de synthèse arrêtés au 31 Décembre 2019.

1.2.1 Contexte de l'élaboration des états financiers consolidés au 31 Décembre 2019 et au 31 Décembre 2018

En application des dispositions de la circulaire n°06/05 de l'Autorité Marocaine du Marché des Capitaux AMMC relative à la publication et à la diffusion d'informations financières par les personnes morales faisant appel public à l'épargne, les états financiers consolidés de SAHAM Assurance au titre de l'exercice clos le 31 Décembre 2019 ont été établis selon les normes comptables internationales IFRS (International Financial Reporting Standards) édictées par l'IASB (International Accounting Standards Board) applicables au 31 décembre 2014 telles qu'adoptées dans l'Union Européenne (UE). Pour les besoins de comparaison, les états financiers 2019 reprennent les éléments de 2018.

L'ensemble des nouvelles normes, interprétations ou amendements publiés par l'IASB et d'application obligatoire dans l'Union Européenne dès le 1er janvier 2013, ont été appliqués.

1.2.2 Conformité aux normes comptables

Les états financiers consolidés de SAHAM Assurance ont été établis conformément aux normes IFRS (International Financial Reporting Standards) et aux interprétations IFRIC (International Financial Reporting Interpretations Committee) adoptées dans l'UE (Union européenne) et obligatoires au 31 décembre 2014 et qui ne présentent, dans les états financiers présentés, aucune différence avec les normes comptables publiées par l'IASB (International Accounting Standards Board).

1.3 Principes et méthodes de consolidation

Les comptes consolidés regroupent les états financiers de SAHAM Assurance et de ses filiales significatives. Les filiales désignent les entreprises pour lesquelles SAHAM Assurance, a directement ou indirectement, le pouvoir de diriger les activités pertinentes afin de pouvoir tirer des avantages de ces activités (« contrôle »).

Une filiale est significative dès lors qu'elle dépasse trois des quatre seuils suivants :

- Total actif : 0,5 %
- Capitaux propres : 0,5 %
- Résultat : 1 %
- Chiffre d'affaires : 0,5 %

En plus, de ces critères quantitatifs, il est retenu un critère subjectif lié à la notion d'investissement stratégique ou non pour SAHAM Assurance. De ce fait, même si une société ne dépasse pas trois des quatre seuils de signification, elle peut être intégrée dans le périmètre de consolidation car jugée comme activité stratégique.

Les sociétés sur lesquelles SAHAM Assurance exerce un contrôle conjoint avec d'autres actionnaires ou une influence notable sont consolidées suivant la méthode de la mise en équivalence. Les pertes de valeur additionnelles sont seulement comptabilisées quand SAHAM Assurance a une obligation de participer aux pertes ou d'effectuer des paiements au nom de l'entreprise.

Les filiales sont consolidées à compter de la date d'acquisition, qui correspond à la date à laquelle SAHAM Assurance en a obtenu le contrôle, et ce jusqu'à la date à laquelle l'exercice de ce contrôle cesse.

Les états financiers des filiales sont préparés sur la même période de référence que ceux de la société mère, sur la base de méthodes comptables homogènes. Lorsque la date de clôture des états financiers des filiales est différente de la date de clôture de la société mère, des ajustements sont effectués pour prendre en compte les effets des transactions et autres événements importants qui se sont produits entre ces dates et la date des états financiers de la mère. La différence entre les dates ne doit pas être supérieure à trois mois.

1.4 Règles et méthodes d'évaluation

1.4.1 Contrats émis par la compagnie

1.4.1.1 Classification et mode de comptabilisation

Il existe deux catégories de contrats émis par SAHAM Assurance :

- Les contrats d'assurance et les contrats financiers avec participation aux bénéfices discrétionnaire qui relèvent de la norme IFRS 4 ;
- Les contrats financiers sans participation aux bénéfices discrétionnaire, qui relèvent de la norme IFRS 9.

a) Contrats d'assurance

Un contrat d'assurance est un contrat selon lequel une partie, l'assureur, accepte un risque d'assurance significatif d'une autre partie, le titulaire de la police, en convenant d'indemniser le titulaire de la police si un événement futur incertain spécifié, l'événement assuré, affecte de façon défavorable le titulaire de la police. Un risque d'assurance est un risque, autre que le risque financier, transféré du titulaire d'un contrat à l'émetteur. Ce risque est significatif dès lors qu'un événement assuré peut obliger un assureur à payer des prestations complémentaires significatives quel que soit le scénario, à l'exception des scénarios qui manquent de substance commerciale.

Les pratiques comptables existantes relatives aux contrats relevant de la norme IFRS 4 continuent à être appliquées, à l'exception des provisions d'égalisation telles que définies par la norme IFRS 4 et sous réserve que les provisions ainsi déterminées soient conformes au test d'adéquation des passifs prescrit par les normes internationales (voir note 1.4.1.2.d).

(b) Contrats financiers

Les contrats qui ne répondent pas à la définition d'un contrat d'assurance telle que décrite précédemment, sont classés en contrats financiers.

Les contrats financiers se décomposent en deux catégories : les contrats financiers avec et sans participation aux bénéfices discrétionnaires.

Une clause de participation discrétionnaire est définie comme étant le droit contractuel détenu par un souscripteur de bénéficier d'un versement supplémentaire ou d'une autre prestation dont le montant ou l'échéance est entièrement ou partiellement à la discrétion de l'assureur et dont la valorisation est fondée soit sur la performance d'un ensemble de contrats ou d'un contrat déterminé, soit sur le profit ou la perte de l'assureur, d'un fonds ou de toute autre entité ayant émis le contrat, soit sur les rendements de placements réalisés et/ou latents d'un portefeuille spécifiés détenus par l'émetteur.

Les méthodes comptables relatives aux contrats financiers avec participation aux bénéfices discrétionnaire sont identiques à celles des contrats d'assurance, décrites précédemment. Les contrats financiers sans participation aux bénéfices discrétionnaire sont traités conformément aux modalités d'évaluation, décrites dans la note 1.4.1.3

1.4.1.2. Classification et mode de comptabilisation

(a) Primes

Les primes émises correspondent aux émissions hors taxes brutes de réassurance, nettes d'annulations, de réductions et de ristournes, de la variation des primes à émettre et de la variation des primes à annuler.

Les primes émises ajustées de la variation des provisions pour primes non acquises, dont la définition est donnée ci-dessous, constituent les primes acquises.

(b) Charges des prestations des contrats

Les charges des prestations des contrats d'assurance comprennent essentiellement les prestations et frais payés et la variation des provisions de sinistres et des autres provisions techniques.

Les prestations et frais payés correspondent aux sinistres réglés nets des recours encaissés de l'exercice et aux versements périodiques de rentes. Ils incluent également les frais et commissions liés à la gestion des sinistres et au règlement des prestations. Les charges des prestations des contrats d'assurance Vie et des contrats financiers avec participation aux bénéfices discrétionnaire regroupent :

- L'ensemble des prestations dès lors qu'elles ont fait l'objet d'un règlement au bénéficiaire ;
- Les intérêts techniques et participations aux bénéfices pouvant être inclus dans ces prestations ;
- L'ensemble des frais supportés par la société d'assurance dans le cadre de la gestion et du règlement des prestations.

Elles comprennent également la participation aux bénéfices et la variation des provisions d'assurance Vie et des autres provisions techniques.

(c) Passifs techniques relatifs à des contrats d'assurances

Les provisions techniques relatives aux contrats d'assurance sont calculées conformément aux exigences réglementaires.

Provisions pour primes non acquises

Les provisions techniques pour primes non acquises correspondent à la part des primes qui se rapportent à la période comprise entre la date d'inventaire et la prochaine échéance du contrat. Elles sont calculées au prorata temporis.

Provisions pour sinistres à payer

Les provisions pour sinistres à payer représentent l'estimation, nette des recours à encaisser, du coût de l'ensemble des sinistres non réglés à la clôture de l'exercice, qu'ils aient été déclarés ou non. Elles incluent également un chargement pour frais de gestion.

En risque construction, hormis les provisions pour sinistres à payer (déclarés ou non encore déclarés), il est constitué, séparément pour les garanties décennales de responsabilité civile et pour les garanties décennales de dommages ouvrage, une provision pour sinistres non encore manifestés.

Les provisions sont appréciées en fonction de la nature des risques spécifiques couverts, notamment les risques agricoles et climatiques ainsi que ceux qui présentent un fort caractère de saisonnalité.

Provisions mathématiques

Les provisions mathématiques correspondent à la différence entre les valeurs actuelles des engagements respectivement pris par l'assureur et les assurés en tenant compte des probabilités de réalisation de ces engagements. Les provisions mathématiques s'inscrivent au passif du bilan à leur valeur technique brute de réassurance et de frais d'acquisition reportés.

Aucune provision pour aléas financiers n'est constatée dès lors que les provisions mathématiques ont été constituées sur la base de taux d'actualisation au plus égaux aux taux de rendement prévisionnels, prudemment estimés, des actifs affectés à leur représentation.

Provision pour participation aux bénéfices

La provision pour participation aux bénéfices se compose d'une provision pour participation aux bénéfices exigible et d'une provision pour participation aux bénéfices différée.

La provision pour participation aux bénéfices exigible comprend les montants identifiables, issus d'obligations réglementaires ou contractuelles, destinés aux assurés ou aux bénéficiaires des contrats sous la forme de participation aux bénéfices et de ristournes, dans la mesure où ces montants n'ont pas été crédités au compte de l'assuré ou inclus dans le poste « Provisions techniques Vie ».

La provision pour participation aux bénéfices différée comprend :

- La provision pour participation aux bénéfices inconditionnelle, qui est enregistrée quand une différence est constatée entre les bases de calcul des droits futurs dans les comptes individuels et dans les comptes consolidés ;
- La provision pour participation conditionnelle, qui est relative à la différence de droits constatés entre les comptes individuels et les comptes consolidés et dont l'exigibilité dépend d'une décision de gestion ou de la réalisation d'un événement.

Au cas particulier du retraitement dans les comptes consolidés de la réserve de capitalisation, une provision pour participation aux bénéfices différée est déterminée lorsque les hypothèses de gestion Actif/Passif démontrent une reprise probable et durable du stock de réserve de capitalisation. SAHAM Assurance n'a pas constaté de participation aux bénéfices différée sur le retraitement de la réserve de capitalisation.

Application de la comptabilité reflet

Concernant les contrats dit participatifs, SAHAM Assurance a décidé d'appliquer la comptabilité reflet (« shadow accounting »), qui vise à répercuter sur la valeur des passifs d'assurance, des frais d'acquisition reportés et des immobilisations incorporelles liées aux contrats d'assurance, les effets de la prise en compte des plus et moins-values latentes des actifs financiers évalués en juste valeur.

La participation aux bénéfices différée qui résulte est comptabilisée en contrepartie de la réserve de réévaluation ou du résultat selon que la prise en compte de ces plus et moins-values aura été effectuée dans cette réserve ou au compte de résultat.

L'application de la comptabilité reflet est réalisée à partir d'un taux de participation aux bénéfices estimés et appliqué aux plus et moins-values latentes. Ce taux est obtenu à partir de l'application des conditions réglementaires et contractuelles du calcul de la participation aux bénéfices observé au cours des trois dernières années. Il convient toutefois de noter que cette estimation s'applique exclusivement aux plus et moins-values latentes afférentes à des actifs en représentation de provisions techniques relatives à des contrats incluant une clause de participation aux bénéfices discrétionnaire.

Autres provisions techniques

- Provisions mathématiques de rentes

Les provisions mathématiques de rentes représentent la valeur actuelle des engagements de l'entreprise en ce qui concerne les rentes et accessoires de rentes mis à sa charge.

- Provision globale de gestion

La provision de gestion est constituée lorsque pour une famille homogène de produits, les marges futures déterminées pour les besoins du calcul des frais d'acquisition reportés sont négatives.

(d) Test des suffisances des passifs

Un test d'adéquation des passifs visant à s'assurer que les passifs relevant de la norme IFRS 4 sont suffisants au regard des estimations actuelles de flux de trésorerie futurs générés par les contrats d'assurance est réalisé à chaque arrêté comptable. Les flux de trésorerie futurs résultant des contrats prennent en compte les garanties et options qui y sont attachées.

Le cas échéant, et pour les besoins de ce test, les passifs d'assurance sont diminués des coûts d'acquisition reportés et des valeurs de portefeuille constatées lors de regroupement d'entreprises ou de transferts de contrats s'y rapportant. En cas d'insuffisance, les pertes potentielles sont comptabilisées en intégralité en contrepartie du résultat. Ce test est effectué une fois par an et au niveau de chaque entité consolidée selon la méthode de Best Estimate.

1.4.1.3 Evaluation des contrats financiers relevant de la norme IFRS 9

Les passifs relatifs à des contrats financiers sans participation aux bénéfices discrétionnaires doivent être comptabilisés selon le principe de la comptabilité de dépôt. Ainsi, les primes perçues et les prestations sont comptabilisées au bilan. Les chargements et les frais de gestion des contrats sont enregistrés au résultat. Les revenus non acquis sont étalés sur la durée estimée du contrat.

Cette catégorie inclut principalement des contrats en unités de compte et des contrats indexés qui ne répondent à la définition de contrats d'assurance et de contrats financiers avec participation discrétionnaire. Les engagements afférents à ces contrats sont évalués à la valeur vénale de l'unité de compte à l'inventaire.

Les coûts accessoires directement liés à la gestion des placements d'un contrat financier sont comptabilisés à l'actif s'ils peuvent être identifiés séparément et évalués de manière fiable et s'il est probable qu'ils seront recouverts. Cet actif qui correspond au droit contractuel acquis par SAHAM Assurance sur les bénéfices résultant de la gestion des placements et amorti sur la durée de cette gestion et de façon symétrique avec la comptabilisation du profit correspondant.

1.4.1.4 Opérations de réassurance

(a) Acceptations

Les acceptations en réassurance sont comptabilisées traitées par traitées sans décalage sur la base d'une appréciation des affaires acceptées. Ces opérations sont classées selon les mêmes règles que celles qui sont décrites à propos des contrats d'assurance ou des contrats financiers

dans la note 1.4.1.1. Classification et mode de comptabilisation. En l'absence d'informations suffisantes de la part de la cédante, des estimations sont effectuées.

Un dépôt actif est enregistré pour le montant de la contrepartie donnée aux cédants et rétrocédants.

(b) Cessions

Les cessions en réassurance sont comptabilisées en conformité avec les termes des différents traités et selon les mêmes règles que celles décrites dans la note 1.4.1.1 relative aux contrats d'assurance et aux contrats financiers. Un dépôt passif est enregistré pour le montant de la contrepartie reçue des cessionnaires et récessionnaires.

1.4.2 Classification et évaluation des instruments financiers sous IFRS 9

Pour rappel, l'IASB a publié des amendements autorisant les compagnies d'assurances soumises à l'application de l'IFRS 17, de reporter l'adoption de l'IFRS 9 jusqu'en 2021, concomitamment avec l'IFRS 17. Toutefois, le groupe Saham Assurance Maroc a choisi l'application de la norme IFRS 9 dans ses comptes consolidés à compter du 1er Janvier 2019.

La norme IFRS 9 permet une première application de manière rétrospective, sans retraitement de la période comparative par dérogation aux principes de la norme IAS 8. Par conséquent, il n'est pas nécessaire de retraiter les comptes de l'exercice 2018.

Le groupe SAHAM Assurance Maroc a opté pour cette application. Ce qui conduit à présenter le bilan d'ouverture au 01/01/2019 comme si la norme IFRS 9 avait toujours été appliquée.

Rappel du contexte :

La norme IFRS 9 porte sur les instruments financiers et vient remplacer la norme IAS 39. La norme IFRS 9 introduit :

- un nouveau modèle de classification et d'évaluation des instruments financiers,
- un nouveau modèle de dépréciation, prospectif, fondé sur les « pertes attendues »,
- une comptabilité de couverture simplifiée et alignée sur la gestion des risques des entités.
- La norme IFRS 9 ne prévoit pas de changement de classification des passifs financiers par comparaison à IAS 39.

Classification et évaluation des actifs financiers :

L'IFRS 9 introduit une approche unique de classification pour tous les actifs financiers, soit au coût amorti, soit à la juste valeur. Deux critères doivent être considérés pour déterminer comment les actifs financiers doivent être classés et évalués :

- le business model de l'entité pour la gestion des actifs financiers, et
- les caractéristiques des flux de trésorerie contractuels de l'actif financier « Test SPPI ».

Ainsi, trois modèles économiques sont distingués selon l'objectif de détention des actifs financiers :

- **HTC – Held to collect** : détention uniquement pour encaisser des flux de trésorerie contractuels,
- **HTC&S – Held to collect & sale** : détention pour encaisser des flux de trésorerie contractuels et vendre les actifs financiers,
- **Autres / HFS – Held for sale** : détention dans le cadre d'aucun des deux modèles économiques précédents.

Le tableau ci-dessous présente une synthèse du modèle de classification de la norme IFRS 9 et des options retenues par le Groupe :

Instruments financiers	Classification		Valorisation		Dépréciation sous IFRS9
	Ancien modèle (IAS 39)	Nouveau modèle (IFRS 9)	Ancien modèle (IAS 39)	Nouveau modèle (IFRS 9)	
Obligations et autres titres à revenu fixe	Actifs détenus jusqu'à échéance (HTM)	Actifs financiers détenus pour encaisser des flux de trésorerie contractuels (HTC)	Coût amorti	Coût amorti*	OUI
Actions cotées et non cotées et autres titres à revenu variable	Actifs disponibles à la vente (AFS)	Actifs financiers détenus à la fois pour encaisser des flux de trésorerie contractuels et éventuellement les vendre (HTC&S)	Juste valeur par OCI recyclable	Juste valeur par résultat	NON
Fonds de placement-OPCVM	Actifs disponibles à la vente (AFS)	Actifs financiers détenus à la fois pour encaisser des flux de trésorerie contractuels et éventuellement les vendre (HTC&S)	Juste valeur par OCI recyclable	Juste valeur par résultat	NON
Titres détenus pour des fins de transaction	Actifs de transaction	Détention dans le cadre d'aucun des deux modèles économiques précédents	Juste valeur par résultat	Juste valeur par résultat	NON

* Sauf pour les actifs dont le test SPPI est non satisfaisant, ils sont valorisés à la juste valeur par résultat.

La juste valeur d'un actif est définie comme le prix qui serait reçu pour la vente de cet actif lors d'une transaction normale entre des intervenants du marché à la date d'évaluation. Les modèles de valorisation à la JV restent ainsi identiques à ceux sous IAS 39.

La classification de la juste valeur par niveau hiérarchique est ventilée sur trois niveaux :

- Niveau 1 : Evaluation sur la base d'un prix de marché
- Niveau 2 : Evaluation sur la base d'un modèle mathématique ou transaction comparable
- Niveau 3 : Evaluation interne

En milliers de dirhams

Instruments financiers	31/12/19				01/01/19			
	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total
Actions cotées et titres assimilés - JV par résultat	4 245 482			4 245 482	3 379 250			3 379 250
Actions non cotées et titres assimilés- JV par résultat		656 441		656 441		587 459		587 459
Obligations du secteur privé - JV par résultat	50 367			50 367	50 379			50 379
Bons du trésor - JV par résultat	73 846			73 846	124 798			124 798
Fonds de placements - JV par résultat	5 988 678			5 988 678	4 732 822			4 732 822
Total actifs financiers à la juste valeur	10 358 373	656 441		11 014 814	8 287 249	587 459		8 874 708

Dépréciation des actifs financiers et des créances douteuses :

La phase 2 de la norme IFRS 9 propose un nouveau modèle de dépréciation qui se base sur l'estimation des « Pertes attendues », en intégrant des données prospectives afin d'apprécier les probabilités de défaut.

Une matrice de provision basée sur les taux de défaillance observés dans le passé et ajustée pour prendre en compte les informations prospectives est utilisée pour évaluer le montant des pertes attendues sur créances.

Les primes contentieuses et les créances individuellement significatives sont analysées au cas par cas.

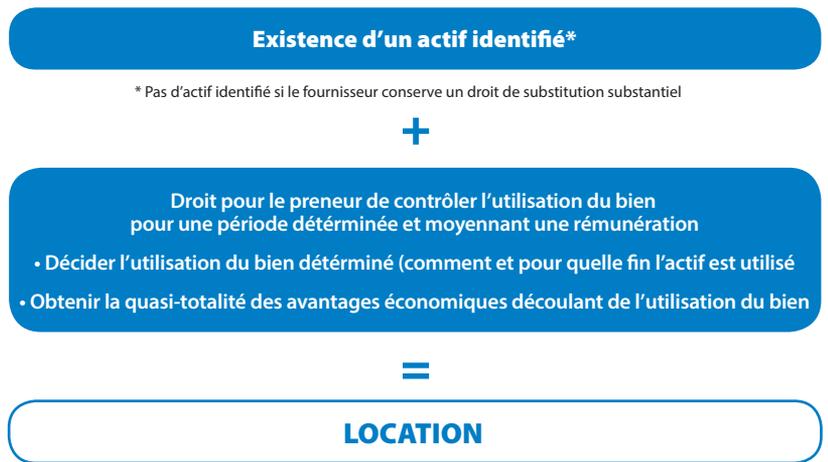
Application au 1^{er} Janvier 2019 :

Les nouvelles dispositions relatives à la phase 2 dépréciations sont appliquées selon la méthode rétrospective. Par conséquent les impacts IFRS 9 chez le groupe Saham Assurance Maroc au 01/01/2019 ont été comptabilisés en contrepartie des réserves.

1.4.3 Contrats de location

La norme IFRS 16 - Contrats de locations, publiée le 13 Janvier 2016, remplace la norme IAS 17, IFRIC 4, SIC 15 & 27. La date d'application de la norme IFRS 16 est effective pour les exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2019. Application anticipée autorisée pour s'aligner avec la date d'application de la norme IFRS 15.

Selon l'IFRS 16, il y a un contrat de location lorsque le bailleur ne garde plus un droit de substitution substantiel d'une part et d'autre part, le preneur acquiert le droit de contrôler l'utilisation de l'actif pendant une période donnée en échange d'une contrepartie :



Les composantes locatives et non locatives sont comptabilisées séparément :

- La norme IFRS 16 s'applique à la composante locative
- D'autres normes s'appliquent à la composante non locative

Les preneurs peuvent faire le choix par catégorie de bien sous-jacent de comptabiliser les composantes locatives et non locatives en tant que contrat de location. En pratique, le groupe n'applique pas cette mesure de simplification.

Il y a lieu de distinguer entre :

- Un contrat de location-financement qui est un contrat qui transfère au preneur la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété d'un actif.

Un contrat de location simple qui est tout contrat de location autre qu'un contrat de location-financement.

Méthode de transition :

SAHAM Assurance Maroc a choisi d'appliquer la méthode rétrospective modifiée pour laquelle le droit d'utilisation est la valeur comptable considérant comme si la norme avait été appliquée depuis la date de commencement et les paiements de location à l'ouverture étant actualisés en utilisant la date d'emprunt supplémentaire du preneur à la date de la première application (1^{er} Janvier 2019).

Par conséquent, l'impact FTA de la norme IFRS 16 est comptabilisé en capitaux propres.

SAHAM Assurance Maroc a opté pour les deux exemptions rendues possible par la norme :

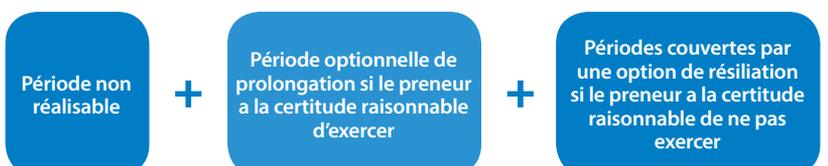
- Contrat de location relatif à des biens de faible valeur.
- Contrat de location ayant une durée inférieure à un an.

Comptabilité du preneur : Comptabilisation, évaluation et présentation

Étapes	Description
Comptabilisation et évaluation initiale	Initialement comptabilisation d'un droit d'utilisation de l'actif et d'un passif de location à la valeur actualisée des paiements de loyers. L'actif de droit d'utilisation est ajusté des préparations de loyers, avantages reçus, coûts directs initiaux engagés par le preneur, estimations des coûts de restauration, d'enlèvement et de démantèlement
Évaluation ultérieure du droit d'utilisation et du passif de location	Le droit d'utilisation de l'actif est amorti conformément à la norme IAS 16 Immobilisations corporelles. Le preneur augmente le passif lié au contrat de location afin de refléter les intérêts et réduits le passif des paiements de loyers effectués
Présentation du droit d'utilisation dans les états financiers	Séparément des autres actifs (non pris en location), ou avec les actifs sous-jacents correspondants en détaillant en annexe les postes contenant les actifs de droit d'utilisation. Charges d'amortissement en frais généraux
Présentation du passif de location dans les états financiers	Séparément des autres passifs, ou avec ces autres passifs et communication en annexe des postes contenant les passifs de location. Charges d'intérêts en Produit Net Bancaire

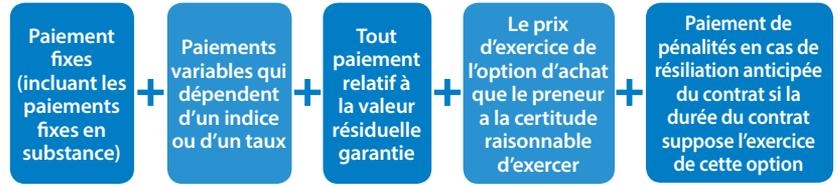
Durée du contrat de location :

En ce qui concerne la durée de location, elle est synthétisée comme suit :



Passif de location :

Le passif lié au contrat de location est égal à la valeur actualisée de :



L'évaluation ultérieure du passif de location correspond aux situations nécessitant une réévaluation du contrat ainsi que leur impact :

- Changement dans l'évaluation initiale de la durée de la location ou des options d'achat/résiliation :
 - Révision du contrat de location en utilisant les nouvelles données
 - Révision du taux d'actualisation
- Changements dans les indices ou les taux affectant les paiements :
 - Révision du contrat de location en utilisant les nouvelles données
 - Taux d'actualisation inchangé

1.4.4 Immeubles de placement :

Un immeuble de placement est un bien immobilier détenu pour en retirer des loyers ou pour valoriser le capital ou bien profiter des deux. Un immeuble de placement génère des flux de trésorerie largement indépendants des autres actifs détenus par l'entreprise, contrairement à la production ou la fourniture de biens ou de services constituant l'objet principal de l'utilisation d'un bien immobilier occupé par son propriétaire.

Valorisation :

- Le modèle de la juste valeur : Selon ce modèle, les immeubles de placement sont réévalués à la fin de chaque période de reporting. Les variations de juste valeur sont comptabilisées en résultat lorsqu'elles se produisent. « La juste valeur est le prix auquel le bien pourrait être échangé entre des parties bien informées et consentantes dans une transaction sans lien de dépendance, sans déduction des coûts de transaction (voir IFRS 13) ».
- Le modèle du coût : Selon ce modèle, les immeubles de placement sont évalués au coût moins l'amortissement cumulé et les pertes de valeur cumulées. La juste valeur est indiquée en annexe. Les gains et pertes sur cession sont comptabilisés en résultat.

N.B. : Seul le passage du modèle du coût au modèle de la juste valeur est possible.

Option retenues :

Le groupe Saham assurance Maroc a procédé au changement de la méthode de valorisation de ses immeubles de placement, en passant du modèle du coût au modèle de la juste valeur en 2019.

1.4.5 IFRIC 23 :

La présente interprétation apporte des éclaircissements sur la façon d'appliquer les dispositions de l'IAS 12 en matière de comptabilisation et d'évaluation en cas d'incertitude relative aux traitements fiscaux.

L'entité doit alors comptabiliser et évaluer l'actif ou le passif d'impôt exigible ou différé en appliquant les dispositions de IAS 12, en fonction du bénéfice imposable (de la perte fiscale), des bases fiscales, des pertes fiscales non utilisées, des crédits d'impôts non utilisés et des taux d'impôt déterminés selon la présente interprétation.

COMPTES CONSOLIDÉS EN NORMES IAS/IFRS

SAHAM ASSURANCE AU 31 DÉCEMBRE 2019



NOTE 2 : PÉRIMÈTRE DE CONSOLIDATION

Le périmètre de consolidation de SAHAM Assurance se présente comme suit entre le 31 Décembre 2018 et le 31 Décembre 2019 :

Entité	% de contrôle au 31.12.2019	Méthode de consolidation au 31.12.2019	% de contrôle au 31.12.2018	Méthode de consolidation au 31.12.2018
Saham Assurance	100%	IG	100%	IG
Saham Assistance	25%	MEE	25%	MEE
Tasif*	0,00%	Déconsolidée	69,28%	IG
Saham Asset Management	100%	IG	100%	IG
Saham Hôtels	100%	IG	100%	IG
Luxor	100%	IG	100%	IG
Espace Développement	100%	IG	100%	IG
Ryad Partners	100%	IG	100%	IG
Tertia	100%	IG	100%	IG
Agdal Salé	100%	IG	100%	IG
Tamaris Garden	100%	IG	100%	IG
Errahma	100%	IG	100%	IG
Participation Khalladi**	100%	IG		

IG : Intégration Globale ;

MEE : Mise En Equivalence

* L'entité Tasif a été déconsolidée du périmètre de SAHAM Assurance Maroc au 31/12/2018

** Nouvelle entrée en périmètre

NOTE 3 : NOTES RELATIVES AU COMPTE DE RÉSULTAT

Primes émises et produits des autres activités

En milliers de dirhams

	31/12/19			31/12/18		
	Vie	Non Vie	Total	Vie	Non Vie	Total
Primes émises	1 098 229	4 324 163	5 422 392	1 044 943	4 178 262	5 223 205
Autres produits hors activité d'assurance	69 141	44 860	114 001	134 541	159 452	293 993
TOTAL	1 167 370	4 369 023	5 536 393	1 179 484	4 337 714	5 517 198

Produits nets de placement

En milliers de dirhams

	31/12/19	31/12/18
Revenus des immeubles	51 969	56 901
Revenus - Avances et avances en compte courant - entités immobilières	5 704	5 919
Revenus obligations	66 540	81 199
Surcote / décote obligations	-3 950	-4 208
Revenus instruments de capitaux propres	201 793	162 765
Revenus prêts aux assurés	5	5
revenus des autres prêts	16 716	29 724
Revenus trésorerie et équivalents de trésorerie	2 691	188
Frais de gestion des placements	-55 925	-34 189
Plus values sur cession des Immeubles	5 048	877
Gain variation JV sur actifs financiers à la JV par résultat	220 723	
Plus value de cession - Instruments de capitaux propres	387 892	286 872
Plus values de cession - OPCVM	61 886	4 639
Variation des dépréciations sur placements	-18 611	-114 982
+/- Value de consolidation		98 928
PRODUITS NETS DE PLACEMENTS	942 476	574 638

Charges nettes d'exploitation

En milliers de dirhams

	31/12/19	31/12/18
Achats de marchandises revendus	17 871	16 769
Consommation de matières et fournitures	2 030	8 220
Autres charges opérationnelles	-17 840	-33 748
Autres produits opérationnels	156 185	164 565
Charges externes	-255 349	-293 575
Impôts et taxes	-43 233	-45 293
Pertes sur créances irrécouvrables	-32 224	-27 745
CHARGES NETTES D'EXPLOITATION	-172 560	-210 807

Charges techniques des activités d'assurance

En milliers de dirhams

	31/12/19			31/12/18		
	Vie	Non Vie	Total	Vie	Non Vie	Total
Sinistres payés	-535 008	-2 681 674	-3 216 682	-527 925	-2 735 759	-3 263 684
Variation provisions mathématiques	-531 362	36 788	-494 574	-565 990	22 958	-543 032
Variation des provisions pour sinistres à payer	-2 442	-497 621	-500 063	12 958	-125 091	-112 133
Variation des provisions pour frais de gestion de sinistres	-6 000	-26 766	-32 766	6 200	-5 062	1 138
Variation provisions pour participation aux bénéfices	-12 153	0	-12 153	18 357	0	18 357
Variation de la participation aux bénéfices différée actif (par P&L)	-123 988		-123 988	17 371		17 371
Variations des autres provisions techniques						
Variation de la provision pour capitalisation						
Variation des provisions pour risques en cours						
Variation des provisions d'exigibilité						
TOTAL	-1 210 953	-3 169 273	-4 380 226	-1 039 029	-2 842 954	-3 881 983

NOTE 4 : NOTE RELATIVE AU BILAN

Actifs valorisés au coût amorti

En milliers de dirhams

	31/12/19	01/01/19
Actifs financiers au coût amorti	1 263 790	1 839 789
créances sur courtiers et agents généraux au coût amorti	1 814 302	1 808 893
Prêts et créances au coût amorti	185 235	164 996
TOTAL	3 263 327	3 813 678
Dépréciation	-765 138	-719 267
TOTAL ACTIFS AU COÛT AMORTI NETS DES DÉPRÉCIATIONS	2 498 189	3 094 411

Actifs valorisés à la juste valeur par résultat

En milliers de dirhams

	31/12/19	01/01/19
Actions et autres titres à revenu variable	4 901 923	3 966 709
Coté	4 245 482	3 379 250
Non coté	656 441	587 459
Obligations et autres titres à revenu fixe	124 213	175 177
Coté	124 213	175 177
Non coté		
Fonds de placement	5 988 678	4 732 822
TOTAL ACTIFS FINANCIERS À LA JUSTE VALEUR PAR RÉSULTAT	11 014 814	8 874 708

Autres actifs incorporels

En milliers de dirhams

Autres immobilisations incorporelles	31/12/19	31/12/18
Autres Immobilisations incorporelles	452 130	431 081
TOTAL BRUT	452 130	431 081
Amortissement des Autres Immobilisations incorporelles	-243 431	-224 308
TOTAL AMORTISSEMENT	-243 431	-224 308
TOTAL NET	208 699	206 773

Immobilier de placement

En milliers de dirhams

IMMOBILIERS DE PLACEMENTS	31/12/19	31/12/18
Terrains	548 740	618 896
Constructions	745 531	919 757
Autres placements immobiliers	158 293	27 748
TOTAL BRUT	1 452 564	1 566 401
Dépréciation des terrains		
Amortissement des constructions		-359 420
Amortissements des autres placements immobiliers		0
TOTAL AMORTISSEMENT / DÉPRÉCIATIONS		-359 420
TOTAL NET	1 452 564	1 206 981

Impôts différés

En milliers de dirhams

IMPOTS DIFFERES ACTIF	IFRS 9	IFRS 9	IAS 39
	31/12/19	01/01/19	31/12/18
Impôts sur les instruments financiers	98 814	126 126	101 385
Impôts sur les immeubles de placement		488	488
Impôts sur les déficits fiscaux et crédits d'impôts	15 136	10 189	10 189
Impôts sur les différences temporaires en social	0	0	0
Impôts sur les avantages au personnel	30 797	32 173	32 173
Impôts sur les immobilisations incorporelles	1 240	2 665	2 665
Impôts sur les immobilisations corporelles	1 775	1 775	1 775
Autres	49 117	35 854	35 854
TOTAL	196 879	209 270	184 529

IMPOTS DIFFERES PASSIF	IFRS 9	IFRS 9	IAS 39
	31/12/19	01/01/19	31/12/18
Impôts sur les instruments financiers	270 444	259 162	222 902
Impôts sur les immeubles de placement	36 326	11 716	11 716
Impôts sur les immobilisations incorporelles	-338	-395	-395
Impôts sur les immobilisations corporelles	40 022	39 492	39 492
Autres	347 305	406 053	406 053
TOTAL	693 759	716 028	679 768

Créances relatives aux contrats d'assurance et de réassurance

En milliers de dirhams

VENTILATION PAR NATURE	IFRS 9			IFRS 9			IAS 39		
	Brut	Dépréciation	Net	Brut	Dépréciation	Net	Brut	Dépréciation	Net
Dépôts et cautionnements relatifs aux opérations d'assurance			0			0			0
Dépôts et cautionnements relatifs aux opérations d'acceptation			0			0			0
Primes acquise non émises	207 850		207 850	189 369		189 369	189 369		189 369
Comptes courants avec d'autres compagnies d'assurance	253 493		253 493	218 854		218 854	218 854		218 854
Créances sur des assurés	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Créances sur des courtiers et agents généraux relatives à des opérations d'assurance directe ou d'acceptations	1 814 302	-645 542	1 168 760	1 808 893	-611 853	1 197 040	1 808 893	-643 540	1 165 353
TOTAL	2 275 645	-645 542	1 630 103	2 217 116	-611 853	1 605 263	2 217 116	-643 540	1 573 576

Dettes relatives aux contrats d'assurance et de réassurance

En milliers de dirhams

DETTES RELATIVES AUX CONTRATS D'ASSURANCE ET DE RÉASSURANCE PAR NATURE	31/12/19	31/12/18
Dépôts et cautionnements relatifs aux opérations d'assurance - crédit		
Dépôts et cautionnements relatifs aux opérations de réassurance (cession) - crédit	252 938	272 388
Comptes courants créateur avec d'autres compagnies d'assurance	300 700	199 458
Dettes envers les assurés		
Dettes sur des courtiers et agents généraux relatives à des opérations d'assurance directe ou d'acceptations	252 639	270 082
TOTAL	806 277	741 928

NOTE 5 : NOTE RELATIVE À LA SITUATION FINANCIÈRE

Part des cessionnaires et récessionnaires dans les passifs relatifs aux contrats d'assurance et financiers

En milliers de dirhams

PART DES RÉASSUREURS DANS LES PROVISIONS D'ASSURANCE NON VIE	31/12/19	31/12/18
Provisions pour primes non acquises	57 553	60 126
Provisions pour sinistres à payer	403 417	483 751
Autres provisions techniques		
TOTAL	460 970	543 877
PART DES RÉASSUREURS DANS LES PROVISIONS D'ASSURANCE VIE		
Provisions d'assurance vie	327 490	349 672
Provisions pour sinistres à payer	53 560	56 867
Provisions pour participations aux bénéfices		
Autres provisions techniques		
TOTAL	381 050	406 539
PART DES RÉASSUREURS DANS LES PROVISIONS DES CONTRATS FINANCIERS		
TOTAL PART DES CESSIONNAIRES ET RÉCESSIONNAIRES DANS LES PASSIFS RELATIFS AUX CONTRATS D'ASSURANCE ET FINANCIERS	842 020	950 416

Participation aux bénéfices différés

En milliers de dirhams

	IFRS 9			IFRS 9			IAS 39		
	PBDA	PBDP	Total	PBDA	PBDP	Total	PBDA	PBDP	Total
Participation différée sur réévaluations d'actifs constatées par résultat	19 581	123 988	-104 407	20 235	1 853	18 382	128 270	1 853	126 417
Participation différée sur réévaluations d'actifs constatées par capitaux propres		61 838	-61 838	1 816	25 317	-23 501	1 816	109 095	-107 279
TOTAL	19 581	185 826	-166 245	22 051	27 170	-5 119	130 086	110 948	19 138

Trésorerie et équivalents de trésorerie

En milliers de dirhams

	31/12/19	31/12/18
Dettes financières à court terme	86 542	188 209
Disponibilité (Banque, CCP, caisse)	326 512	293 478
TRÉSORERIE NETTE	239 970	105 269

COMPTES CONSOLIDÉS EN NORMES IAS/IFRS

SAHAM ASSURANCE AU 31 DÉCEMBRE 2019



NOTE 6 : INFORMATION SECTORIELLE

Information sectorielle par secteur d'activité

En milliers de dirhams

	31/12/19				31/12/18			
	ASSURANCE	AUTRES ACTIVITÉS HORS ASSURANCE	ÉLIMINATIONS INTRA-GROUPE ET AUTRES RETRAITEMENTS	TOTAL	ASSURANCE	AUTRES ACTIVITÉS HORS ASSURANCE	ÉLIMINATIONS INTRA-GROUPE ET AUTRES RETRAITEMENTS	TOTAL
Chiffre d'affaires	5 422 392	141 187	-27 186	5 536 393	5 223 205	321 364	-27 371	5 517 198
Résultat d'exploitation	715 024	30 049	-137 400	607 673	596 007	142 266	-10 821	727 452
Quote part dans les résultats des entreprises associées ou co-entreprises		12 038		12 038		12 961		12 961
Charge ou produit d'is	-223 141	-6 061	55 383	-173 819	-121 642	-26 004	8 058	-139 588
Résultat net	491 399	6 289	-51 117	446 571	328 830	21 978	54 381	405 190
Capitaux propres	3 802 183	1 503 532	-702 359	4 603 356	3 409 367	1 381 676	-526 464	4 264 579
Dettes de financements	8 990	22 437	0	31 427		32 859	0	32 859
Placements	15 744 247	402 063	-2 534 738	13 611 572	14 179 240	105 461	-2 494 338	11 790 363
Amortissements d'actifs corporels et incorporels	-613 067	-232 284	-432 757	-1 278 108	-799 155	-273 999	-386 874	-1 460 028
Titres mis en équivalence		59 037	64 907	123 944		54 854	64 907	119 761
Acquisitions d'actifs non courants	34 912	4 161		39 073	71 489	40 281		111 770
TOTAL ACTIF	20 732 082	2 807 276	-1 854 776	21 684 582	19 177 455	2 710 359	-1 630 038	20 257 776

Information sectorielle par zone géographique

En milliers de dirhams

	31/12/2019						31/12/18					
	MAROC	AFRIQUE HORS MAROC	MOYEN ORIENT	AUTRES	ÉLIMINATIONS INTRA-GROUPE ET AUTRES RETRAITEMENTS	TOTAL	MAROC	AFRIQUE HORS MAROC	MOYEN ORIENT	AUTRES	ÉLIMINATIONS INTRA-GROUPE ET AUTRES RETRAITEMENTS	TOTAL
Chiffre d'affaires	5 563 579				-27 186	5 536 393	5 544 569				-27 371	5 517 198
Résultat d'exploitation	745 073				-137 400	607 673	738 273				-10 821	727 452
Quote part dans les résultats des entreprises associées ou co-entreprises	12 038					12 038	12 961					12 961
Charge ou produit d'is	-229 202				55 383	-173 819	-147 646				8 058	-139 588
Résultat net	497 688				-51 117	446 571	350 808				54 381	405 190
Capitaux propres	5 305 715				-702 359	4 603 356	4 791 043				-526 464	4 264 579
Dettes de financements	31 427				0	31 427	32 859				0	32 859
Placements	16 146 310				-2 534 738	13 611 572	14 284 701				-2 494 338	11 790 363
Amortissements d'actifs corporels et incorporels	-845 351				-432 757	-1 278 108	-1 073 154				-386 874	-1 460 028
Titres mis en équivalence	59 037				64 907	123 944	54 854				64 907	119 761
Acquisitions d'actifs non courants	39 073					39 073	111 770					111 770
TOTAL ACTIF	23 539 358				-1 854 776	21 684 582	21 887 814				-1 630 038	20 257 776



Building a better working world

37, Bd Abdellatif Ben Kaddour
20 050 Casablanca
Maroc

Aux Actionnaires de la Société
SAHAM ASSURANCES S.A.
216, Bd Zerkouni
Casablanca

RESUME DU RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES EXERCICE DU 1^{er} JANVIER AU 31 DÉCEMBRE 2019

Conformément à la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2019.

Nous avons effectué l'audit des états de synthèse ci-joints de la Société SAHAM ASSURANCE S.A. comprenant le bilan, le compte de produits et charges, l'état des soldes de gestion, le tableau de financement et l'état des informations complémentaires (ETIC) relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2019. Ces états de synthèse font ressortir un montant de capitaux propres et assimilés de MAD 4.401.324.372,34 dont un bénéfice net de MAD 405.753.007,54.

La Direction est responsable de l'établissement et de la présentation sincère de ces états de synthèse, conformément au référentiel comptable admis au Maroc.

Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces états de synthèse sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre mission selon les normes de la profession au Maroc et compte tenu des dispositions légales et réglementaires en vigueur.

Nous certifions que les états de synthèse cités au premier paragraphe ci-dessus sont réguliers et sincères et donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la Société SAHAM ASSURANCE S.A. au 31 décembre 2019 conformément au référentiel comptable admis au Maroc.

Vérifications et informations spécifiques

Nous avons procédé également aux vérifications spécifiques prévues par la loi et nous nous sommes assurés notamment de la concordance des informations données dans le rapport de gestion du Conseil d'Administration destiné aux actionnaires avec les états de synthèse de la société.

Conformément aux dispositions de l'article 172 de la loi 17-95 relative à la Société Anonyme, telle que modifiée et complétée par les lois 20-19, 20-05 et 78-12, nous vous informons que la société SAHAM ASSURANCE S.A. a procédé au cours de l'exercice 2019 à la création de la filiale PARTICIPATION KHALLADI détenue à 100% pour un apport de MMAD 131.

Casablanca, le 06 mars 2020

Les Commissaires aux Comptes

ERNST & YOUNG
37, Boulevard, Abdellatif Ben Kaddour
CASABLANCA
Tél: (02-2) 2 93 79 00 - Fax: (02-2) 2 93 02 26
Abdeslam BERRADA ALLAM
Associé

COOPERS AUDIT MAROC
Siège Social: 83 Avenue Hassan II
Casablanca
Tél: (02-2) 2 93 79 00 - Fax: (02-2) 2 93 02 26
Abdelaziz ALMECHATT
Associé



Building a better working world

37, Bd Abdellatif Ben Kaddour
20 050 Casablanca
Maroc

Aux Actionnaires de la Société
SAHAM ASSURANCE S.A.
216, Bd Zerkouni
Casablanca

RESUME DU RAPPORT D'AUDIT SUR LES ETATS FINANCIERS CONSOLIDES EXERCICE DU 1^{er} JANVIER AU 31 DÉCEMBRE 2019

Nous avons effectué l'audit des états financiers consolidés ci-joints de la société SAHAM ASSURANCE S.A., et de ses filiales (Groupe SAHAM ASSURANCE), comprenant l'état de la situation financière consolidée au 31 décembre 2019, le compte de résultat consolidé et l'état du résultat global consolidé, l'état de variation des capitaux propres consolidés et l'état consolidé des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, et des annexes aux comptes consolidés contenant un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives. Ces états financiers consolidés font ressortir un montant de capitaux propres consolidés de MMAD 4.603 dont un bénéfice net consolidé de MMAD 447.

La direction est responsable de l'établissement et de la présentation sincère de ces états financiers, conformément au référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union Européenne.

Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces états financiers sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les Normes de la Profession au Maroc.

A notre avis, les états financiers consolidés présentent sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière de l'ensemble constitué par les entités comprises dans la consolidation au 31 décembre 2019, ainsi que sa performance financière et ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément au référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union Européenne.

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur la note exposant les effets dus à la première application d'IFRS 9 relative aux instruments financiers.

Casablanca, le 06 mars 2020

Les Commissaires aux Comptes

ERNST & YOUNG
Siège Social: 37, Boulevard, Abdellatif Ben Kaddour
CASABLANCA
Tél: (02-2) 2 93 79 00 - Fax: (02-2) 2 93 02 26
Abdeslam BERRADA ALLAM
Associé

COOPERS AUDIT MAROC
Siège Social: 83 Avenue Hassan II
Casablanca
Tél: 0522 42 11 90 - Fax: 0522 27 47 34
Abdelaziz ALMECHATT
Associé

**Rapport spécial
des contrôleurs
de comptes**



COOPERS AUDIT

SAHAM ASSURANCE SA

RAPPORT SPECIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

POUR L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2019



Building a better
working world

37, Bd Abdellatif Ben Kaddour
20 050 Casablanca
Maroc

COOPERS AUDIT

83, Avenue Hassan II
20 100 Casablanca
Maroc

Aux actionnaires de la société
SAHAM ASSURANCE SA
216, boulevard Zerktouni
Casablanca

RAPPORT SPECIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES EXERCICE DU 1^{er} JANVIER AU 31 DECEMBRE 2019

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées conformément aux dispositions des articles 56 à 59 de la loi 17-95 telle que modifiée et complétée.

Il nous appartient de vous présenter les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions dont nous avons été avisées par le Président du Conseil d'Administration ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé, ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient, selon la loi ci-dessus, de vous prononcer sur leur approbation.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimées nécessaires au regard des normes de la profession au Maroc. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été communiquées avec les documents de base dont elles sont issues.

1. CONVENTIONS CONCLUES AU COURS DE L'EXERCICE

1.1 Conventions préalablement autorisées par votre Conseil d'Administration.

1.1.1 Avenant N°4 au bail commercial conclu entre SAHAM Assurance et SANLAM Pan Africa Holdings Maroc :

- **Nature et objet de la convention :** SAHAM assurance en sa qualité de bailleur et SANLAM PAN AFRICA Holdings Maroc en sa qualité de locataire ont signé un bail commercial portant sur des bureaux sis aux 5^{ème}, 6^{ème} et 7^{ème} étage du siège de SAHAM Assurance (216 Boulevard Zerktouni) d'une superficie de 690,66 m².
- **Administrateurs concernés :** Mme. Nadia FETTAH (jusqu'au mois d'octobre 2019), M. Emmanuel BRULE, SPA Holdings Maroc
- **Actionnaire intéressé :** SPA Holdings Maroc
- **Modalités essentielles :** L'avenant N°4 au contrat de bail a pour objet de convenir:

- De la substitution de la Société SAHAM Management Company par la société SPA Holdings Maroc ;
- De la réduction de la superficie louée à 15,5 m² ;
- Un loyer de 2 KMAD toutes taxes comprises ;

Cette convention a été autorisée par le conseil d'administration du 25 février 2019.

- **Montant des produits comptabilisés en 2019** : 60,7 KMAD
- **Montant encaissé en 2019** : Aucun montant n'a été encaissé au titre de l'exercice 2019.

1.1.2 Convention de distribution de produits de financement conclue entre SAHAM Assurance et SALAFIN :

- **Nature et objet des conventions** : SAHAM Assurance et Salafin ont signé en date du 26 janvier 2018 une convention de distribution des produits de Salafin. Depuis la fusion Absorption de Taslif par Salafin intervenue le 31 décembre 2018, SAHAM Assurance est devenue actionnaire de Salafin.

La convention a pour objet de déterminer les conditions et modalités de la distribution des produits de Salafin par le réseau de SAHAM Assurance.

- **Actionnaires intéressés** : Saham Assurance et Sanam Holding
- **Modalités essentielles** : La distribution des produits de Salafin par le réseau de SAHAM Assurance sera effectuée en contre partie du versement d'une commission de 2% HT.

Cette convention a été autorisée par le conseil d'administration du 25 février 2019.

- **Montant des produits comptabilisés en 2019** : Aucun montant n'a été comptabilisé en produits au titre de l'exercice 2019.
- **Montant encaissé en 2019** : Aucun montant n'a été encaissé au titre de l'exercice 2019.

1.1.3 Convention de recouvrement conclue entre SAHAM Assurance et SALAFIN :

- **Nature et objet de la convention-**: SAHAM Assurance et Salafin ont signé en date du 26 janvier 2018 une convention de recouvrement. Depuis la fusion absorption de Taslif par Salafin intervenue le 31 décembre 2018, SAHAM Assurance est devenue actionnaire de Salafin.

La convention a pour objet de déterminer les conditions et modalités des prestations du recouvrement du portefeuille client de SAHAM Assurance par Salafin.

- **Actionnaires intéressés** : Saham Assurance et Sanam Holding
- **Modalités essentielles** : Les prestations du recouvrement du portefeuille client de SAHAM Assurance par Salafin donneraient lieu au versement d'une commission de 16,5% HT sur la base des encaissements réalisés.

Cette convention a été autorisée par le conseil d'administration du 25 février 2019.

- **Montant des charges comptabilisées en 2019** : 437 KMAD.

- **Montant décaissé en 2019** : 437 KMAD.

1.1.4 Convention de compte courant d'associés conclue entre SAHAM Assurance et la société SPM :

- **Nature et objet des conventions** : SPM est une société qui opère dans le secteur touristique. Elle est détenue à 40% par la société RISMA et à 60% par les institutionnels marocains : RMA, AXA, CFG et SAHAM Assurance qui détient 18,5% du capital.

Au titre de cette convention, SAHAM Assurance a accordé une avance en compte courant d'associés à la société SPM

- **Actionnaire intéressé** : Saham Assurance
- **Modalités essentielles** : Aucune rémunération n'est prévue pour cette convention.

Cette convention a été autorisée par le conseil d'administration du 19 juin 2019.

- **Montant des produits comptabilisés en 2019** : aucun montant n'a été comptabilisé en 2019
- **Montant encaissé en 2019** : Aucun montant n'a été encaissé au titre de l'exercice 2019.
- **Solde de la créance au 31 décembre 2019** : 15 835 KMAD.

1.1.5 Convention de compte courant d'associés conclue entre SAHAM Assurance et la société 16.6 Errahma :

- **Nature et objet de la convention** : 16.6 Errahma est une filiale de SAHAM Assurance spécialisée dans l'immobilier dont l'acquisition a été autorisée par le conseil d'administration du 07 mars 2016.
En juin 2017, une augmentation de capital par conversion du compte courant d'associé a été effectuée pour un montant de KMAD 349 302.

SAHAM Assurance a accordé une avance en compte courant d'associés à la société 16.6 Errahma pour la gestion des dépenses de fonctionnement.

- **Actionnaire intéressé** : Saham Assurance
- **Modalités essentielles** : La rémunération des fonds avancés est fixée à 3,5% HT.

Cette convention a été autorisée par le conseil d'administration du 19 juin 2019.

- **Montant des produits comptabilisés en 2019** : 44 KMAD.
- **Montant encaissé en 2019** : Aucun montant n'a été encaissé au titre de l'exercice 2019.
- **Solde de la créance au 31 décembre 2019** : 1 425 KMAD.

1.1.6 Projet d'avenant au bail conclu entre SAHAM Assurance et SAHAM Asset Management :

- **Nature et objet de la convention** : Il s'agit d'un avenant au bail accordé par SAHAM Assurance à la société SAHAM Asset Management. Le bail portait initialement sur un

plateau meublé à usage de bureau, situé au 7ème étage de l'immeuble 216, Boulevard Zerktouni avec une durée de trois années commençant à courir à compter du 1er Octobre 2011 renouvelable par tacite reconduction pour les périodes équivalentes.

- Saham Asset Management a émis le souhait de revoir la surface louée, mais aussi les conditions de location, en vue de s'aligner avec le marché locatif actuel.
 - **Actionnaire intéressé** : SAHAM ASSURANCE
 - **Directeur Général concerné** : M. Christophe BUSO
 - **Directeur Général Délégué intéressé** : Madame Kawtar Johrati
 - **Modalités essentielles** : Le nouveau bail porte sur une superficie de 450 m² moyennant un loyer mensuel forfaitaire de KMAD 99.8, toutes taxes et charges incluses.
- Cette convention a été autorisée par le conseil d'administration du 1er novembre 2019.
- **Montant des produits comptabilisés en 2019** : 1 123 KMAD.
 - **Montant encaissé en 2019** : 1 217 KMAD.
 - **Solde de la créance au 31 décembre 2019** : 562 KMAD.

1.1.7 Contrat de maintenance et de support relatif au progiciel SAGIS conclu entre SAHAM Assurance et ITS :

- **Nature et objet des conventions** : La convention porte sur la maintenance et le support du progiciel SAGIS.
- **Administrateurs intéressés** : Mme. Nadia FETTAH (jusqu'au mois d'octobre 2019), M. Raymond FARHAT.
- **Actionnaire intéressé** : SPA
- **Modalités essentielles** : Le contrat est valable pour une durée annuelle renouvelable par tacite reconduction. Cette prestation de maintenance a été définie à travers les conditions suivantes :
 - Exclusivité sur le système.
 - Durcissement des SLA par rapport aux pratiques antérieures.
 - 200 jours/hommes de maintenance évolutive inclus dans la redevance.

La redevance annuelle de maintenance a été fixée à 5.970 KMAD HT.

La date de prise d'effet a été fixée au 15 avril 2019.

Cette convention a été autorisée par le conseil d'administration du 1er novembre 2019.

- **Montant des charges comptabilisées en 2019** : 8 365 KMAD.
- **Montant décaissé en 2019** : 8 365 KMAD.

1.1.8 Avenant au bail conclu entre SAHAM Assurance et SANLAM Pan Africa :

- **Nature et objet des conventions** : La convention porte sur la modification du contrat de bail précédemment conclu avec la société SANLAM Pan Africa le 20 Février 2007 tel que modifié en janvier 2013 et novembre 2016. Le bail porte sur la location de plateaux

de bureaux aménagés, situés à l'immeuble 216 Boulevard Zerktouni –Casablanca (5ème et 6ème étage)

- **Administrateur intéressé** : M. Emmanuel BRULE
- **Actionnaire intéressé** : SPA
- **Modalités essentielles** : La superficie louée passe de 1 172 m² à 1 804 m², pour un loyer mensuel de KMAD 400 TTC.

Cette convention a été autorisée par le conseil d'administration du 1er novembre 2019 avec une date d'effet du 1er janvier 2020.

- **Montant des produits comptabilisés en 2019** : Aucun montant n'a été comptabilisé en produits au titre de l'exercice 2019.
- **Montant encaissé en 2019** : Aucun montant n'a été encaissé au titre de l'exercice 2019.

2. CONVENTIONS CONCLUES AU COURS DES EXERCICES ANTERIEURS ET DONT L'EXECUTION S'EST POURSUIVIE DURANT L'EXERCICE 2019

Conventions avec LUXOR :

2.1 Protocole d'accord de rééchelonnement des loyers impayés conclu entre SAHAM Assurance et la société LUXOR :

- **Nature et objet des conventions** : La société LUXOR, filiale détenue à 100% par SAHAM Assurance, est propriétaire du fonds de commerce de l'Hôtel (Rond-point Hassan II) dont elle loue le foncier auprès de SAHAM Assurance. A cet effet, des arriérés de loyers ont été cumulé, pendant la période d'arrêt de l'hôtel.

À la suite de la reprise d'activité de l'hôtel à travers un partenariat avec MOVENPICK, un protocole d'accord a été signé en vue de rééchelonner les loyers impayés, en parallèle avec le règlement des nouveaux loyers.

- **Actionnaire intéressé** : SAHAM ASSURANCE
- **Directeur Général intéressé** : M.Christophe BUSO
- **Directeur Général Délégué intéressé** : Mme Kawtar JOHRATI
- **Modalités essentielles** : Le total d'impayés cumulé s'élève à 22 MMAD, cet impayé est rééchelonné sur 120 mensualités de 228 KMAD chacune. La première échéance étant le 02 janvier 2018.

Cette convention a été autorisée par le conseil d'administration du 07 mars 2018.

- **Montant des produits comptabilisés en 2019** : 778 KMAD.
- **Montant encaissé en 2019** : 1 880 KMAD.
- **Solde de la créance au 31 décembre 2019** : 17 484 KMAD.

2.2 Contrat de bail conclu entre SAHAM Assurance et la société LUXOR :

- **Nature et objet des conventions :** SAHAM Assurance a accordé en bail à la société LUXOR (filiale à 100% de SAHAM HOTELS), pour une durée indéterminée, un immeuble situé à Casablanca, Rondpoint Hassan II, consistant en un hôtel.
- **Actionnaire intéressé :** SAHAM ASSURANCE
- **Directeur Général intéressé :** M.Christophe BUSO
- **Directeur Général Délégué intéressé :** Mme Kawtar JOHRATI
- **Modalités essentielles :** Le présent bail est consenti moyennant un loyer annuel et forfaitaire de KMAD 4 420, toutes taxes et charges incluses.

Cette convention a été autorisée par le conseil d'administration du 15 septembre 2011.

- **Montant des produits comptabilisés en 2019 :** 4 788 KMAD.
- **Montant encaissé en 2019 :** 2 335 KMAD.
- **Solde de la créance au 31 décembre 2019 :** 5 268 KMAD.

Conventions avec SAHAM ASSISTANCE :

2.3 Protocole d'accord conclu entre SAHAM Assurance et SAHAM Assistance :

- **Nature et objet des conventions :** Il s'agit du protocole d'accord régissant les prestations d'assistance fournies par SAHAM Assistance pour les besoins du contrat d'assurance « RC Scolaire » souscrit par les établissements scolaires auprès de SAHAM Assurance.
- **Administrateurs intéressés :** SANLAM PAN AFRICA, SANLAM PAN AFRICA HOLDINGS MAROC et M. Raymond FARHAT.
- **Actionnaire intéressé :** SPA

Cette convention a été autorisée par le conseil d'administration du 07 novembre 2018.

- **Montant des charges comptabilisées en 2019 :** Aucun montant n'a été comptabilisé en charges au titre de l'exercice 2019.
- **Montant décaissé en 2019 :** Aucun montant n'a été décaissé au titre de l'exercice 2019.

2.4 Convention de mise en place de la plateforme de gestion des sinistres conclue entre SAHAM Assurance et SAHAM Assistance :

- **Nature et objet des conventions :** Il s'agit d'une convention de partenariat entre SAHAM Assurance et SAHAM Assistance ayant pour objet la création d'une plateforme de gestion globale des sinistres "Automobile-dommages matériels" ainsi que les prestations d'assistance.

Ce partenariat a donné lieu à deux conventions à savoir :

- La gestion de la plateforme des sinistres "Auto-matériel" par SAHAM Assistance;
- La gestion des prestataires qui interviennent dans le processus de gestion des sinistres par SAHAM Assistance.

- **Administrateurs intéressés :** SANLAM PAN AFRICA, SANLAM PAN AFRICA HOLDINGS MAROC et M. Raymond FARHAT.
- **Actionnaire intéressé :** SPA
- **Modalités essentielles :** La rémunération La gestion de la plateforme des sinistres «Auto-matériel» s'élève à un montant annuel de 1.255 KMAD. Le contrat prend effet rétroactivement à compter du 03 septembre 2018.

Cette convention a été autorisée par le conseil d'administration du 05 septembre 2018.

- **Montant des charges comptabilisées en 2019 :** 1 255 KMAD.
- **Montant décaissé en 2019 :** 941 KMAD.

2.5 Convention de prestations de services conclue entre SAHAM Assurance et SAHAM Assistance :

- **Nature et objet des conventions :** SAHAM Assurance confie à SAHAM Assistance la gestion des prestataires métiers qui interviennent dans le processus de gestion des sinistres automobile.
- **Administrateurs intéressés:** SANLAM PAN AFRICA, SANLAM PAN AFRICA HOLDINGS MAROC et M. Raymond FARHAT.
- **Actionnaire intéressé :** SPA
- **Modalités essentielles :** Cette convention est rémunérée par un montant forfaitaire annuel de 13.356 KMAD. Ces frais de gestion sont facturés trimestriellement par SAHAM Assistance.

Cette convention a été autorisée par le conseil d'administration du 05 septembre 2018.

- **Montant des charges comptabilisées en 2019 :** 13 356 KMAD.
- **Montant décaissé en 2019 :** 10 017 KMAD.

2.6 Convention « Assur' Santé International » conclue entre SAHAM Assurance et SAHAM Assistance :

- **Nature et objet des conventions :** Il s'agit d'une convention conclue le 9 février 2015, pour une durée d'une année renouvelable par tacite reconduction.

La convention « Assur' Santé International » résulte du partenariat entre les deux compagnies SAHAM Assurance et SAHAM Assistance relatif au produit « Assur' Santé International » pour couvrir l'hospitalisation au Maroc et à l'étranger.

- **Administrateurs intéressés:** SANLAM PAN AFRICA, SANLAM PAN AFRICA HOLDINGS MAROC et M. Raymond FARHAT.
- **Actionnaire intéressé :** SPA
- **Modalités essentielles :** Aux termes de cette convention, SAHAM Assistance s'engage à prendre en charge les risques liés à l'assistance en contrepartie d'une quote-part fixée à 6,5% du montant des primes encaissées.

Cette convention a été autorisée par le conseil d'administration du 26 février 2015.

- **Montant des charges comptabilisées en 2019** : 1 202 KMAD.
- **Montant décaissé en 2019** : 1 202 KMAD.

2.7 Convention de partenariat conclue entre SAHAM Assurance et SAHAM Assistance :

- **Nature et objet des conventions** : Il s'agit d'une convention conclue le 1er avril 2015, pour une durée d'une année renouvelable par tacite reconduction.

Cette convention fixe les modalités de mise en œuvre et de gestion des prestations d'assistance adossées à certains contrats d'assurances relatifs à la branche « Accidents de travail ».

- **Administrateurs intéressés**: SANLAM PAN AFRICA, SANLAM PAN AFRICA HOLDINGS MAROC et M. Raymond FARHAT.
- **Actionnaire intéressé** : SPA
- **Modalités essentielles** : Au titre de cette convention, SAHAM Assurance réglera une commission de 3% HT de la prime émise des polices « Accidents de travail » concernées par cette prestation.

Cette convention a été autorisée par le conseil d'administration du 10 septembre 2015.

- **Montant des charges comptabilisées en 2019** : 1 800 KMAD.
- **Montant décaissé en 2019** : 1 800 KMAD.

Conventions avec ITS

2.8 Contrat de développement de systèmes applicatifs conclu entre SAHAM Assurance et ITS :

- **Nature et objet des la conventions** : Le contrat a pour objet le développement de systèmes applicatifs par ITS (ex-SAHAM IT) au profit de SAHAM Assurance dans le cadre du projet ODYSSEY.
- **Administrateurs intéressés** : Mme. Nadia FETTAH (jusqu'au mois d'octobre 2019), M. Raymond FARHAT.
- **Actionnaire intéressé** : SPA
- **Modalités essentielles** : Le coût de cette solution s'élève à 79 MMAD Hors Taxes et sa mise en fonctionnement est prévue pour 2019.

Cette convention a été autorisée par le conseil d'administration du 21 novembre 2017.

- **Montant des immobilisations incorporelles comptabilisées en 2019** : 86.038 KMAD.
- **Montant décaissé en 2019** : 86 030 KMAD.

2.9 Contrat cadre de prestations de services informatiques conclu entre SAHAM Assurance et la société ITS :

- **Nature et objet des conventions :** Le contrat définit les conditions et les modalités des prestations de services qui pourraient être fournies par la société ITS au profit de SAHAM Assurance, listées comme suit :
 - Le conseil et l'assistance à la maîtrise d'ouvrage ;
 - L'installation, la reprise ou l'assistance à la reprise des bases de données ;
 - La réalisation de développements spécifiques.
- **Administrateurs intéressés :** Mme. Nadia FETTAH (jusqu'au mois d'octobre 2019), M. Raymond FARHAT.
- **Actionnaire intéressé :** SPA
- **Modalités essentielles :** Les prestations de la société ITS sont facturées sur la base des tarifs suivants :
 - Directeur de projet : 6 500 MAD/ jour ;
 - Administrateur base de données : 6 500 MAD/ jour ;
 - Chef de projet : 4 500 MAD/ jour ;
 - Assistant à la Maîtrise d'Ouvrage Sénior : 4 500 MAD/ jour ;
 - Assistant à la Maîtrise d'Ouvrage Junior : 2 500 MAD/ jour ;
 - Développeur Sénior : 4 500 MAD/jour ;
 - Développeur Junior : 2 500 MAD/jour ;

Cette convention a été autorisée par le conseil d'administration du 07 mars 2016.

- **Montant des charges comptabilisées en 2019 :** 3 189 KMAD.
- **Montant décaissé en 2019 :** 3 189 KMAD.

2.10 Contrat de licence SLS conclu entre SAHAM Assurance et la société ITS :

- **Nature et objet des conventions :** Cette convention porte sur la mise en place d'une solution informatique dénommée SLS (SAHAM Life System) permettant de gérer la production et les sinistres de la branche Vie.
- **Administrateurs intéressés :** Mme. Nadia FETTAH (jusqu'au mois d'octobre 2019), M. Raymond FARHAT.
- **Actionnaire intéressé :** SPA
- **Modalités essentielles :** Les modalités de cette acquisition sont les suivantes :

▪ Acquisition de licence	1 800 KMAD TTC
▪ Coût de la prestation (adaptation aux besoins)	2 200 KMAD TTC
▪ Maintenance annuelle (à partir de 2017)	270 KMAD TTC

Cette convention a été autorisée par le conseil d'administration du 08 Septembre 2016.

- **Montant des charges comptabilisées en 2019 :** 270 KMAD.
- **Montant décaissé en 2019 :** 270 KMAD.

2.11 Contrat de maintenance des logiciels GIS et PMI conclu entre SAHAM Assurance et ITS :

- **Nature et objet des conventions :** Ce contrat porte sur les prestations de maintenance des logiciels GIS et PMI. Il s'agit d'un contrat renouvelable par tacite reconduction.
- **Administrateurs intéressés :** Mme. Nadia FETTAH (jusqu'au mois d'octobre 2019), M. Raymond FARHAT.
- **Actionnaire intéressé :** SPA
- **Modalités essentielles :** En vertu de ce contrat, SAHAM Assurance réglera annuellement à la société ITS des honoraires estimés à KMAD 550 HT.

Cette convention a été autorisée par le conseil d'administration du 10 septembre 2015.

- **Montant des charges comptabilisées en 2019 :** 660 KMAD.
- **Montant décaissé en 2019 :** 660 KMAD.

2.12 Convention de contrat d'abonnement GOOGLE APPS BUSINESS conclue entre SAHAM Assurance et ITS :

- **Nature et objet des conventions :** Cette convention est conclue entre SAHAM Assurance et ITS, société anonyme au capital d'un million de dirhams, appartenant à 100% à Sanlam Pan Africa (ex-SAHAM Finances). La convention porte sur la fourniture d'un abonnement Google Apps Business pour mille trois cents utilisateurs et vingt comptes Vault. Le contrat s'étale sur une durée de trois ans.
- **Administrateurs intéressés :** Mme. Nadia FETTAH (jusqu'au mois d'octobre 2019), M. Raymond FARHAT.
- **Actionnaire intéressé :** SPA
- **Modalités essentielles :** Cette convention est conclue en contrepartie d'une rémunération globale et forfaitaire de KMAD 656 hors taxes par année à compter de 2014.

Cette convention a été autorisée par le conseil d'administration du 18 septembre 2014.

- **Montant des charges comptabilisées en 2019 :** 1 240 KMAD.
- **Montant décaissé en 2019 :** 1 609 KMAD.

2.13 Contrat de licence du logiciel SAGIS conclu entre SAHAM Assurance et ITS:

- **Nature et objet des conventions :** Cette convention est conclue entre SAHAM Assurance et ITS, société anonyme au capital d'un million de dirhams, appartenant à 100% à Sanlam Pan Africa (ex-SAHAM Finances). La convention porte sur la concession d'une licence d'exploitation et d'utilisation du logiciel SAGIS.
- **Administrateurs intéressés :** Mme. Nadia FETTAH (jusqu'au mois d'octobre 2019), M. Raymond FARHAT.

- **Actionnaire intéressé :** SPA
- **Modalités essentielles :** En contrepartie de l'utilisation de ce progiciel, SAHAM Assurance versera à ITS une redevance globale et forfaitaire de 41 MMAD HT payable sur un échéancier allant jusqu'en 2019.

Cette convention a été autorisée par le conseil d'administration du 18 septembre 2014.

- **Montant des charges comptabilisées en 2019 :** Aucun montant n'a été comptabilisé en charges au titre de l'exercice 2019.
- **Montant décaissé en 2019 :** Aucun montant n'a été décaissé au titre de l'exercice 2019.

2.14 Contrat d'abonnement Microsoft conclu entre SAHAM Assurance et ITS :

- **Nature et objet des conventions :** Cette convention porte sur l'abonnement aux licences « MSDN », « Expression » et « TechNet Plus » par SAHAM ASSURANCE.
- **Administrateurs intéressés :** Mme. Nadia FETTAH (jusqu'au mois d'octobre 2019), M. Raymond FARHAT.
- **Actionnaire intéressé :** SPA
- **Modalités essentielles :** Au titre de ce contrat, SAHAM Assurance verse à la société ITS une rémunération globale de 1 047 KMAD pour une période de trois ans. Cette rémunération pourra être ajustée en fonction de la variation du prix unitaire des produits Microsoft ainsi que de l'ajout de nouveaux produits.

Cette convention a été autorisée par le conseil d'administration du 07 mars 2016.

- **Montant des charges comptabilisées en 2019 :** 1 609 KMAD.
- **Montant décaissé en 2019 :** 1 609 KMAD.

Conventions avec MCI CARE :

2.15 Convention de partenariat conclue entre SAHAM Assurance et MCI CARE :

- **Nature et objet des conventions :** Cette convention porte sur la gestion du contrat d'assurance « Assur 'Santé International » par MCI CARE.
- **Administrateur intéressé :** M. Emmanuel BRULE
- **Actionnaire intéressé :** SPA
- **Directeur Général Délégué intéressé :** M. Mohamed AFIFI.
- **Modalités essentielles :** Cette convention prévoit une commission de 9,30% TTC de la prime nette émise et encaissée du produit d'assurance « Assur 'Santé International », à payer par SAHAM ASSURANCE au profit de MCI CARE. Elle prend effet le 1er janvier 2017 pour une durée annuelle, renouvelable par tacite reconduction pour des périodes équivalentes.

Cette convention a été autorisée par le conseil d'administration du 16 mars 2017.

- **Montant des charges comptabilisées en 2019 :** 586 KMAD.

- **Montant décaissé en 2019** : 586 KMAD.

2.16 Convention de gestion déléguée et de tiers payants conclue entre SAHAM Assurance et la société MCI CARE :

- **Nature et objet des conventions** : Cette convention a pour objet de définir les conditions de gestion déléguée et de tiers payants des contrats maladies que SAHAM Assurance confie à la filiale de SANLAM PAN AFRICA « MCI CARE ».
- **Administrateur intéressé** : M. Emmanuel BRULE
- **Actionnaire intéressé** : SPA
- **Directeur Général Délégué intéressé** : M. Mohamed AFIFI
- **Modalités essentielles** : Au titre de cette convention, SAHAM Assurance règle à la société « MCI CARE » 10% (toutes taxes comprises) des primes émises des contrats confiés.

La date de prise d'effet de cette convention est rétroactive à compter du 1^{er} septembre 2014 pour une durée annuelle renouvelable par tacite reconduction.

Cette convention a été autorisée par le conseil d'administration du 07 mars 2016.

- **Montant des charges comptabilisées en 2019** : 1 500 KMAD.
- **Montant décaissé en 2019** : 1 500 KMAD.

Conventions avec SAHAM ASSET MANAGEMENT

2.17 Mandat de gestion conclu entre SAHAM Assurance et SAHAM ASSET MANAGEMENT :

- **Nature et objet des conventions** : En vertu de cette convention, SAHAM Assurance consent une délégation de pouvoir à sa filiale SAHAM Asset Management afin de réaliser au nom et pour le compte de la compagnie les opérations suivantes:
 - Le conseil et l'assistance dans l'élaboration et la mise en œuvre de la politique d'investissement ;
 - La gestion et l'administration des actifs immobiliers, financiers et monétaires de la société ;
 - L'assistance dans la gestion Actif/Passif de la compagnie.
- **Actionnaire intéressé** : SAHAM ASSURANCE
- **Directeur Général concerné** : M. Christophe BUSO
- **Directeur Général Délégué intéressé** : Madame Kawtar Johrati
- **Modalités essentielles** : Au titre de cette convention, la compagnie versera des commissions selon les modalités suivantes :
 - Commissions pour la gestion et l'administration des actifs immobiliers de la société:
 - La compagnie paiera trimestriellement à la société de gestion une commission égale à 0.025% HT de la valeur de réalisation des actifs immobiliers de la société ;

- La compagnie paiera à la société de gestion une commission égale à 1% HT du prix d'acquisition TTC de tout actif immobilier nouveau et du prix de cession TTC de tout actif immobilier ;
 - La compagnie paiera une commission égale à 1% HT du budget de construction, d'aménagement ou de rénovation de chaque actif immobilier qui donnera lieu à des travaux d'aménagement, de construction ou de rénovation.
- Commissions pour la gestion et l'administration des actifs financiers de la société:
 - Trimestriellement, la compagnie paiera à la société de gestion une commission égale à 0.05% HT de la valeur de réalisation des actifs financiers ;
 - Annuellement, la compagnie paiera à la société de gestion une commission égale à 0.05% HT de la valeur totale des actifs financiers dont la gestion est confiée à toute société ou organisme autre que la société de gestion.
 - Prime de surperformance : annuellement, la compagnie paiera à la société de gestion une commission égale à 20% HT de la différence entre l'objectif de rentabilité fixé annuellement par la société et de la rentabilité réellement atteinte du portefeuille d'investissement.

Cette convention a été autorisée par le conseil d'administration du 15 septembre 2011.

- **Montant des charges comptabilisées en 2019** : 20 755 KMAD.
- **Montant décaissé en 2019** : 20 755 KMAD.

2.18 Convention de prestations de services conclue entre SAHAM Assurance et SAHAM ASSET MANAGEMENT :

- **Nature et objet des conventions** : Cette convention définit les conditions et les modalités par lesquelles SAHAM Assurance effectuera la gestion des prestations suivantes pour le compte de SAHAM Asset Management : la gestion des ressources humaines, les affaires juridiques, la comptabilité, les moyens généraux, le Risk management et la gestion des systèmes d'information.
- **Actionnaire intéressé** : SAHAM ASSURANCE
- **Directeur Général concerné** : M. Christophe BUSO
- **Directeur Général Délégué intéressé** : Madame Kawtar Johrati
- **Modalités essentielles** : En contrepartie des prestations réalisées par la société mère, la filiale devra lui payer les rémunérations visées ci-après :
 - Pour la gestion des ressources humaines : une redevance mensuelle de KMAD 5 ;
 - Pour la gestion des affaires juridiques : une redevance mensuelle de KMAD 5 ;
 - Pour la gestion de la comptabilité : une redevance mensuelle de KMAD 5 ;
 - Pour la gestion des systèmes d'information : une redevance mensuelle de KMAD 8 ;
 - Pour la gestion des moyens généraux : une redevance mensuelle de KMAD 5 ;
 - Pour la gestion du Risk management : une redevance mensuelle de KMAD 5.

Cette convention a été autorisée par le conseil d'administration du 15 septembre 2011.

- **Montant des produits comptabilisés en 2019** : 259 KMAD.
- **Montant encaissé en 2019** : 194 KMAD.

- **Solde de la créance au 31 décembre 2019** : 499 KMAD.

Conventions avec SANLAM PAN AFRICA HOLDINGS MAROC

2.19 Bail commercial conclu entre SAHAM Assurance et SPA Holdings Maroc :

- **Nature et objet des conventions** : Il s'agit d'une convention de location des plateaux de bureaux situés au 2ème étage de l'immeuble sis à Sidi Maârouf Casablanca par SPA Holdings Maroc au profit de SAHAM Assurance Maroc.

Ces locaux sont destinés à abriter la plateforme de gestion des sinistres matériels de la branche automobile de SAHAM Assurance.

- **Administrateurs intéressés** : Mme. Nadia FETTAH (jusqu'au mois d'octobre 2019), M. Emmanuel BRULE.

- **Actionnaire intéressé** : SPA HOLDINGS MAROC

- **Modalités essentielles** : La superficie louée est de 472 m² au prix global et forfaitaire de 62 KMAD par mois toutes taxes comprises. La date d'effet du bail est le 1^{er} juillet 2018.

Cette convention a été autorisée par le conseil d'administration du 05 septembre 2018.

- **Montant des charges comptabilisées en 2019** : 739 KMAD.

- **Montant décaissé en 2019** : 739 KMAD.

2.20 Contrat de bail commercial conclu entre SAHAM Assurance et SANLAM PAN AFRICA HOLDINGS MAROC :

- **Nature et objet des conventions** : La convention porte sur la modification du contrat de bail précédemment conclu avec SAHAM SA le 20 Février 2007 et portant sur la location de plateaux de bureaux aménagés, situés à l'immeuble 216 Boulevard Zerktouni -Casablanca (une partie du 6^{ème} étage).

- **Administrateurs intéressés** : Mme. Nadia FETTAH (jusqu'au mois d'octobre 2019), M. Emmanuel BRULE.

- **Actionnaire intéressé** : SPA HOLDINGS MAROC

- **Modalités essentielles** : La superficie louée passe de 393 m² à 965 m², en intégrant une partie du 7^{ème} étage, pour un loyer mensuel de KMAD 280 TTC. La convention prend effet à partir du 1^{er} janvier 2013.

Cette convention a été autorisée par le conseil d'administration du 06 décembre 2012.

- **Montant des produits comptabilisés en 2019** : aucun montant n'a été comptabilisé en produits en 2019.

- **Montant encaissé en 2019** : Aucun montant n'a été encaissé au titre de l'exercice 2019.

- **Solde de la créance au 31 décembre 2019** : 811 KMAD.

2.21 Convention de prestations de services conclue entre SAHAM Assurance et SANLAM PAN AFRICA HOLDINGS MAROC :

- **Nature et objet des conventions :** Il s'agit d'une convention conclue pour une durée indéterminée à partir du 1er avril 2005, et qui prévoit l'assistance apportée par SANLAM Pan Africa Holdings Maroc à SAHAM Assurance dans les domaines suivants : ressources humaines, assistance juridique et actes sociaux, procédures et accompagnement en restructuration, assistance comptable et financière et assistance commerciale.
- **Administrateurs intéressés :** Mme. Nadia FETTAH (jusqu'au mois d'octobre 2019), M. Emmanuel BRULE.
- **Actionnaire intéressé :** SPA HOLDINGS MAROC
- **Modalités essentielles :** En contrepartie des prestations de services, SANLAM PAN AFRICA HOLDING MAROC percevra une rémunération trimestrielle de 1 300 KMAD.

Cette convention a été autorisée par le conseil d'administration du 12 mars 2014.

- **Montant des charges comptabilisées en 2019 :** 9 600 KMAD.
- **Montant décaissé en 2019 :** Aucun montant n'a été décaissé au titre de l'exercice 2019.

2.22 Avenant à la convention de trésorerie conclue entre SAHAM Assurance et SANLAM PAN AFRICA HOLDINGS MAROC :

- **Nature et objet des conventions :** Il s'agit d'une convention initialement conclue pour une durée de deux ans à partir du 2 janvier 2008, qui prévoit la mise à la disposition de SAHAM Assurance d'une ligne de crédit plafonnée à KMAD 60 000. Arrivée à échéance le 02 Janvier 2010, cette convention a fait l'objet d'un avenant qui a porté le montant du plafond à KMAD 150 000.

Cet avenant a été autorisé par le conseil d'administration du 16 septembre 2010. Cette ligne de crédit a été rachetée par Sanlam Pan Africa (ex-SAHAM Finances) en Octobre 2011.

En février 2012, un deuxième avenant a été signé stipulant l'extension de la ligne de crédit à KMAD 300 000 à condition que le solde des crédits débloqués respectivement à SANLAM PAN AFRICA et à SANLAM PAN AFRICA HOLDINGS MAROC ne dépassent pas cumulativement le plafond de KMAD 300 000.

En 2014, une nouvelle ligne de crédit a été accordée à SPA HOLDINGS MAROC à hauteur de KMAD 150 000.

- **Administrateurs intéressés :** Mme. Nadia FETTAH (jusqu'au mois d'octobre 2019), M. Emmanuel BRULE.
- **Actionnaire intéressé :** SPA HOLDINGS MAROC
- **Modalités essentielles :** La rémunération des soldes créditeurs de ce compte courant est fixée à 5,27%.
- **Montant des produits comptabilisés en 2019 :** Aucun montant n'a été comptabilisé en produits au titre de l'exercice 2019.
- **Montant encaissé en 2019 :** Aucun montant n'a été encaissé au titre de l'exercice 2019.

- **Solde de la créance au 31 décembre 2019** : La ligne de crédit est totalement remboursée.

Conventions avec SANLAM PAN AFRICA

2.23 Convention de management fees conclue entre SAHAM Assurance et SANLAM PAN AFRICA :

- **Nature et objet des conventions** : Il s'agit d'une convention à travers laquelle SANLAM Pan Africa s'engage à accompagner et à porter de l'assistance à SAHAM Assurance dans les domaines suivants :
 - Santé et Assurance Technique ;
 - Audit et Contrôle interne ;
 - Actuariat, Surveillance du portefeuille et Politique de renouvellement ;
 - Gestion de la marque.
- **Administrateur intéressé** : M. Emmanuel BRULE, M. Raymond FARHAT, SPA
- **Modalités essentielles** : En contrepartie de ces prestations, SAHAM Assurance versera à SAHAM Finances la somme annuelle globale et forfaitaire de 7.800 KMAD.

Cette convention a été autorisée par le conseil d'administration du 12 mars 2014.

- **Montant des charges comptabilisées en 2019** : 9 360 KMAD.
- **Montant décaissé en 2019** : 7 020 KMAD.

2.24 Contrat de bail commercial conclu entre SAHAM Assurance et SANLAM PAN AFRICA :

- **Nature et objet des conventions** : SAHAM Assurance a accordé en bail, pour une durée de six ans renouvelables, des plateaux de bureaux aménagés situés au 5^{ème} étage et une partie du 6^{ème} étage de l'immeuble appartenant à la compagnie, sis au 216 Boulevard ZERKTOUNI-Casablanca.
- **Administrateur intéressé** : M. Emmanuel BRULE, M. Raymond FARHAT, SPA
- **Modalités essentielles** : La superficie globale initialement louée est de 545 m² pour un loyer mensuel de KMAD 385.
Le bail commercial prend effet à compter du 1er Janvier 2013.

Cette convention a été autorisée par le conseil d'administration du 06 décembre 2012.

- **Montant des produits comptabilisés en 2019** : 4 625 KMAD.
- **Montant encaissé en 2019** : 5 010 KMAD.

2.25 Convention de mise à disposition de ligne de crédit conclue entre SAHAM Assurance et SANLAM PAN AFRICA :

- **Nature et objet des conventions** : Il s'agit d'une convention initialement conclue pour une durée de deux ans à partir du 2 janvier 2008, qui prévoit la mise à la disposition de SANLAM PAN AFRICA (ex-SAHAM Finances) d'une ligne de crédit plafonnée à KMAD 60 000.

Arrivée à échéance le 02 janvier 2010, cette convention a fait l'objet d'un avenant qui a porté le montant du plafond à KMAD 150 000.
Cet avenant a été autorisé par le conseil d'administration du 16 septembre 2010.

En Octobre 2011, Sanlam Pan Africa (ex-Saham Finances) a racheté le compte courant de SANLAM PAN AFRICA HOLDINGS MAROC (ex-SAHAM S.A) qui s'élevait à KMAD 135 975.

En février 2012, un deuxième avenant a été signé stipulant l'extension de la ligne de crédit à KMAD 300 000 à condition que le solde des crédits débloqués respectivement à SANLAM PAN AFRICA (ex-SAHAM Finances) et à SANLAM PAN AFRICA HOLDINGS MAROC ne dépassent pas cumulativement le plafond de KMAD 300 000.

- **Administrateur intéressé** : M. Emmanuel BRULE, M. Raymond FARHAT, SPA
- **Modalités essentielles** : Cette ligne de crédit est rémunérée au taux d'intérêt minimum moyen appliqué par les banques marocaines à leur clientèle institutionnelle pour le financement de leurs besoins en trésorerie.
- **Montant des produits comptabilisés en 2019** : aucun montant n'a été comptabilisé en 2019.
- **Montant encaissé en 2019** : 13 405 KMAD.
- **Solde de la créance au 31 décembre 2019** : 978 KMAD.

Autres conventions :

2.26 Bail commercial conclu entre SAHAM Assurance et la société SONATEX :

- **Nature et objet des conventions** : La société SONATEX a accordé en bail à SAHAM Assurance un local servant pour un deuxième centre « Check Auto Express » dans la région de Casablanca, situé au « 73 boulevard Moulay Slimane à Casablanca ».
- **Administrateur en commun** : M. Mohamed BERRADA.
- **Modalités essentielles** : La redevance mensuelle prévue dans le cadre du présent contrat s'élève à KMAD 55 TTC, pour une durée de trois années renouvelables par tacite reconduction pour des périodes équivalentes.

Le loyer mensuel est fixé à 55 KMAD.

Cette convention a été autorisée par le conseil d'administration du 21 novembre 2017.

- **Montant des charges comptabilisées en 2019** : 660 KMAD.
- **Montant décaissé en 2019** : 660 KMAD.

2.27 Convention de compte courant d'associés conclue entre SAHAM Assurance et la société Espace Développement :

- **Nature et objet des conventions** : Il s'agit d'une convention initialement conclue pour une durée de deux ans à partir du 19 mars 2009 renouvelable par tacite reconduction, qui prévoit l'ouverture d'un compte courant au profit de la filiale Espace Développement dans les comptes de SAHAM Assurance.

La convention a fait l'objet de trois avenants dont le dernier est celui de 2017.

- **Administrateur intéressé :** Mme Nadia FETAH (jusqu'à octobre 2019), Emmanuel BRULE
- **Directeur Général intéressé :** M. Christophe BUSO
- **Directeur Général Délégué intéressé :** Mme Kawtar JOHRATI
- **Modalités essentielles :** La rémunération des fonds avancés était initialement fixée à 6%.
En 2015, un deuxième avenant stipule que les intérêts produits au titre de l'avance en compte courant accordée par SAHAM ASSURANCE, pourront servir à une augmentation de capital.
En 2017, à la suite de l'acquisition de la totalité du capital de la société Espace Développement par SAHAM Assurance, un troisième avenant a été mis en place pour la révision du taux de rémunération des avances en comptes courants de 6% à 3,5%.

Au cours de l'exercice 2018, une augmentation de capital par conversion de l'avance en compte courant et des intérêts a été réalisée. Le montant converti au titre de cette opération s'élève à KMAD 270 000.

Le dernier avenant a été autorisé par le conseil d'administration du 05 septembre 2018.
- **Montant des produits comptabilisés en 2019 :** 6 623 KMAD.
- **Montant encaissé en 2019 :** 2 500 KMAD.
- **Solde de la créance au 31 décembre 2019 :** 188 909 KMAD

2.28 Convention de compte courant d'associés conclue entre SAHAM Assurance et la société JADIS :

- **Nature et objet des conventions :** Il s'agit d'une convention initialement conclue le 21 septembre 2010, pour une durée de deux ans renouvelables par tacite reconduction, et qui prend effet à compter du 1^{er} septembre 2010.
Cette convention prévoit l'ouverture d'un compte courant au nom de la société JADIS filiale de SAHAM Assurance, dans les livres de celle-ci et fixe les modalités de son fonctionnement.

La convention a fait l'objet de deux avenants dont le dernier date de 2016.
- **Directeur Général intéressé :** M. Christophe BUSO
- **Directeur Général Délégué intéressé :** Mme Kawtar JOHRATI
- **Modalités essentielles :** La rémunération des fonds avancés est fixée à 3,5%.
L'avenant stipule la possibilité de convertir les intérêts produits au titre de l'avance en compte courant en capital. Les autres termes de la convention demeurent inchangés.

Au cours de l'exercice 2018, une augmentation de capital par conversion de l'avance en compte courant et des intérêts a été effectuée. Le montant converti au titre de cette opération s'élevait à KMAD 6 205.

Cette convention a été autorisée initialement par le conseil d'administration du 16 Septembre 2010.
Le dernier avenant a été autorisé par le conseil d'administration du 07 mars 2016.

- **Montant des produits comptabilisés en 2019** : Aucun montant n'a été comptabilisé en produits au titre de l'exercice 2019.
- **Montant encaissé en 2019** : Aucun montant n'a été encaissé au titre de l'exercice 2019.
- **Solde de la créance au 31 décembre 2019** : Le compte courant est totalement remboursé.

2.29 Convention de compte courant d'associés conclue entre SAHAM Assurance et la société TAMARIS GARDEN :

- **Nature et objet des conventions** : Il s'agit d'une convention initialement conclue en 2013 avec effet rétroactif au 28 septembre 2012 pour une durée de deux ans renouvelables par tacite reconduction. SAHAM Assurance met à disposition de cette filiale les fonds nécessaires pour la réalisation de ses projets immobiliers.

La convention a fait l'objet de deux avenants dont le dernier date de 2016.

- **Actionnaire intéressé** : Saham Assurance
- **Directeur Général Délégué intéressé** : Mme Kawtar JOHRATI
- **Modalités essentielles** : La rémunération des fonds avancés est fixée à 3,5%. L'avenant stipule la possibilité de convertir les intérêts produits au titre de l'avance en compte courant en capital. Les autres termes de la convention demeurent inchangés.

Au cours de l'exercice 2018, une augmentation de capital par conversion de l'avance en compte courant et des intérêts a été effectuée. Le montant converti au titre de cette opération s'élevait à KMAD 77 636.

Cette convention a été autorisée initialement par le conseil d'administration du 05 Septembre 2013.

Le dernier avenant a été autorisé par le conseil d'administration du 07 mars 2016.

- **Montant des produits comptabilisés en 2019** : 12 KMAD.
- **Montant encaissé en 2019** : Aucun montant n'a été encaissé au titre de l'exercice 2019.
- **Solde de la créance au 31 décembre 2019** : 400 KMAD.

2.30 Convention de compte courant d'associés conclue entre SAHAM Assurance et la société AGDAL SALE :

- **Nature et objet des conventions** : Il s'agit d'une convention initialement conclue en 2013 avec effet rétroactif au 25 septembre 2012, pour une durée de deux ans renouvelables par tacite reconduction.

SAHAM Assurance met à disposition de cette filiale les fonds nécessaires pour la réalisation de ses projets immobiliers.

La convention a fait l'objet de deux avenants dont le dernier est en 2016.

- **Actionnaire intéressé** : SAHAM Assurance.

- **Directeur Général Délégué intéressé** : Mme Kawtar JOHRATI
- **Modalités essentielles** : La rémunération des fonds avancés est fixée à 3,5%. L'avenant stipule la possibilité de convertir les intérêts produits au titre de l'avance en compte courant en capital. Les autres termes de la convention demeurent inchangés.

Au cours de l'exercice 2018, une augmentation de capital par conversion de l'avance en compte courant et des intérêts a été effectuée. Le montant converti au titre de cette opération s'élevait à KMAD 216 754.

Cette convention a été autorisée initialement par le conseil d'administration du 05 Septembre 2013.

Le dernier avenant a été autorisé par le conseil d'administration du 07 mars 2016.

- **Montant des produits comptabilisés en 2019** : 21 KMAD.
- **Montant encaissé en 2019** : aucun montant n'a été encaissé au titre de cette convention en 2019.
- **Solde de la créance au 31 décembre 2019** : 650 KMAD.

2.31 Convention de compte courant d'associés conclue entre SAHAM Assurance et le fonds DAYAM :

- **Nature et objet des conventions** : Il s'agit d'une convention initialement conclue le 21 Septembre 2010 pour une durée de deux ans avec effet rétroactif au 30 décembre 2009 et renouvelable par tacite reconduction.

Cette convention prévoit l'ouverture d'un compte courant au nom de la société DAYAM, filiale à 99,99% de SAHAM Assurance, dans les livres de celle-ci et fixe les modalités de son fonctionnement.

La convention a fait l'objet de deux avenants dont le dernier date de 2016.

- **Actionnaire intéressé** : SAHAM Assurance.
- **Modalités essentielles** : La rémunération des fonds avancés est fixée à 3,5%. L'avenant stipule la possibilité de convertir les intérêts produits au titre de l'avance en compte courant en capital. Les autres termes de la convention demeurent inchangés.

Cette convention a été autorisée initialement par le conseil d'administration du 16 septembre 2010.

Le dernier avenant a été autorisé par le conseil d'administration du 07 mars 2016.

- **Montant des produits comptabilisés en 2019** : 490 KMAD.
- **Montant encaissé en 2019** : Aucun montant n'a été encaissé au titre de l'exercice 2019.
- **Solde de la créance au 31 décembre 2019** : 14 081 KMAD.

2.32 Convention de compte courant d'associés conclue entre SAHAM Assurance et Fonds DARIF :

- **Nature et objet des conventions** : Le fonds DARIF est un fond d'investissement spécialisé dans l'acquisition et la rénovation des Ryads. SAHAM Assurance détient 44,52% de son capital.

Une avance sur acquisition de Ryads a été accordée par SAHAM Assurance au profit du Fonds DARIF.

- **Actionnaire intéressé** : SAHAM ASSURANCE représentée par Mme Kawtar Johrati
- **Modalités essentielles** : La rémunération des fonds avancés est fixée à 3,5%
Cette convention a été autorisée par le conseil d'administration du 19 juin 2019.
- **Montant des produits comptabilisés en 2019** : aucun montant n'a été comptabilisé en produits en 2019.
- **Montant encaissé en 2019** : Aucun montant n'a été encaissé au titre de l'exercice 2019.
- **Solde de la créance au 31 décembre 2019** : 1 638 KMAD.

2.33 Convention de compte courant d'associés conclue entre SAHAM Assurance et la société MFH :

- **Nature et objet des conventions** : Il s'agit d'une avance en compte courant d'associés accordée par SAHAM Assurance à la société MFH Benslimane où elle détient 320 actions soit 10% du capital.
- **Actionnaire intéressé** : SAHAM Assurance représenté par Katwtar Johrati
- **Modalités essentielles** : La rémunération des fonds avancés est fixée à 3,5%.
Cette convention a été autorisée par le conseil d'administration du 05 Septembre 2018.
- **Montant des produits comptabilisés en 2019** : 1 820 KMAD.
- **Montant encaissé en 2019** : Aucun montant n'a été encaissé au titre de l'exercice 2019.
- **Solde de la créance au 31 décembre 2019** : 52 000 KMAD.

2.34 Convention de compte courant d'associés conclue entre SAHAM Assurance et la société T CAPITAL :

- **Nature et objet des conventions** : Il s'agit d'une avance en compte courant accordée par SAHAM Assurance à la société T capital.
- **Actionnaire intéressé** : SAHAM Assurance représenté par Katwtar Johrati
- **Modalités essentielles** : La rémunération des fonds avancés est fixée à 3,5%.
Cette convention a été autorisée par le conseil d'administration du 07 mars 2018.
- **Montant des produits comptabilisés en 2019** : 2 332 KMAD.
- **Montant encaissé en 2019** : Aucun montant n'a été encaissé au titre de l'exercice 2019.
- **Solde de la créance au 31 décembre 2019** : 66 628 KMAD.

2.35 Convention de compte courant d'associés conclue entre SAHAM Assurance et le Fonds Oil & Gaz :

- **Nature et objet des conventions :** Le Fonds Oil & Gaz est un fond d'investissement spécialisé dans les énergies et les mines. SAHAM Assurance détient 11,19% de son capital.

Une convention de compte courant entre le Fonds Oil & Gaz et SAHAM Assurance a été mise en place.

- **Actionnaire intéressé :** SAHAM ASSURANCE représentée par Mme Kawtar Johrati

- **Modalités essentielles :** La rémunération des fonds avancés est fixée à 3,5%.

Cette convention a été autorisée par le conseil d'administration du 19 juin 2019.

- **Montant des produits comptabilisés en 2019 :** 323 KMAD.
- **Montant encaissé en 2019 :** Aucun montant n'a été encaissé au titre de l'exercice 2019.
- **Solde de la créance au 31 décembre 2019 :** 9 239 KMAD.

2.36 Convention de compte courant d'associés conclue entre SAHAM Assurance et la société Partenariat Capital Maroc :

- **Nature et objet des conventions :** Partenariat Capital Maroc (PCM) est un fonds de Private Equity détenu à 100% par SAHAM Assurance. Le fonds a investi dans une seule participation Traspex Mining S.A. qui opère dans la transformation de sable de silice dans la région d'Oujda.

Une convention de compte courant entre SAHAM Assurance et PCM a été mise en place.

- **Actionnaire intéressé :** SAHAM Assurance représentée par Mme Kawtar Johrati.

- **Modalités essentielles :** La rémunération des fonds avancés est fixée à 3,5%.

Cette convention a été autorisée par le conseil d'administration du 19 juin 2019.

- **Montant des produits comptabilisés en 2019 :** 316 KMAD.
- **Montant encaissé en 2019 :** Aucun montant n'a été encaissé au titre de l'exercice 2019.
- **Solde de la créance au 31 décembre 2019 :** 22 299 KMAD.

2.37 Convention de compte courant d'associés conclue entre SAHAM Assurance et la société RYAD PARTNERS :

- **Nature et objet des conventions :** Il s'agit d'une convention conclue le 21 septembre 2010, pour une durée de deux ans renouvelables par tacite reconduction, et qui prend effet à compter du 1^{er} septembre 2010.
Cette convention prévoit l'ouverture d'un compte courant au nom de la société RYAD PARTNERS filiale de SAHAM Assurance, dans les livres de celle-ci et fixe les modalités de son fonctionnement.

La convention a fait l'objet de deux avenants dont le dernier date de 2015.

- **Actionnaire intéressé :** SAHAM ASSURANCE représentée par Mme Kawtar Johrati.
- **Modalités essentielles :** La rémunération des fonds avancés est fixée à 3,5%. L'avenant stipule que les intérêts produits au titre de l'avance en compte courant entre SAHAM ASSURANCE et RYAD PARTNERS, pourront servir à une augmentation de capital. Les autres termes de la convention demeurent inchangés.

Au cours de l'exercice 2018, une augmentation de capital par conversion de l'avance en compte courant et des intérêts a été effectuée. Le montant converti au titre de cette opération s'élevait à KMAD 392 000.

Cette convention a été autorisée initialement par le conseil d'administration du 16 septembre 2010.

Le dernier avenant a été autorisé par le conseil d'administration du 10 septembre 2015.

- **Montant des produits comptabilisés en 2019 :** 9 947 KMAD.
- **Montant encaissé en 2019 :** 10 000 KMAD.
- **Solde de la créance au 31 décembre 2019 :** 282 670 KMAD.

2.38 Convention de compte courant d'associés conclue entre SAHAM Assurance et la société TERTIA :

- **Nature et objet des conventions :** Il s'agit d'une convention conclue pour une durée de deux ans à partir du 30 novembre 2009 et renouvelable par tacite reconduction. Elle prévoit l'ouverture d'un compte courant au nom de la société TERTIA 1, filiale à 100% de SAHAM Assurance, dans les livres de celle-ci et fixe les modalités de son fonctionnement.

La convention a fait l'objet de deux avenants dont le dernier est en 2015.

- **Actionnaire intéressé :** SAHAM Assurance
- **Modalités essentielles :** La rémunération des fonds avancés est fixée à 3,5%. L'avenant stipule que les intérêts produits au titre de l'avance en compte courant entre SAHAM ASSURANCE et TERTIA, pourront servir à une augmentation de capital. Les autres termes de la convention demeurent inchangés.

Au 31 décembre 2018, le solde de ce compte courant figurant dans les comptes de SAHAM Assurance s'élève à KMAD 132 773. Un montant de KMAD 103 224 de la créance en compte courant et des intérêts a été remboursé en contrepartie de parts sociales dans la société Espace Développement transférés au profit de SAHAM Assurance.

Cette convention a été autorisée initialement par le conseil d'administration du 25 mars 2010.

Le dernier avenant a été autorisé par le conseil d'administration du 10 septembre 2015.

- **Montant des produits comptabilisés en 2019 :** 4 179 KMAD.
- **Montant encaissé en 2019 :** 24 500 KMAD.
- **Solde de la créance au 31 décembre 2019 :** 109 773 KMAD.

2.39 Convention de compte courant d'associés conclue entre SAHAM Assurance et la société SAHAM HOTELS :

- **Nature et objet des conventions :** Il s'agit d'une convention conclue le 31 décembre 2009 pour une durée de deux ans avec effet rétroactif au 19 décembre 2008, et renouvelable par tacite reconduction. Cette convention prévoit l'ouverture d'un compte courant au nom de la société SAHAM Hôtels, filiale à 100% de SAHAM Assurance.
- **Actionnaire intéressé :** Saham Assurance
- **Administrateurs en commun :** Mme Nadia FETTAH (jusqu'au mois d'octobre 2019)
- **Directeur Général intéressé :** Christophe Buso
- **Directeur Général délégué intéressé :** Kawtar Johrati
- **Modalités essentielles :** La rémunération des fonds avancés est fixée à 3,5%. L'avenant stipule que les intérêts produits au titre de l'avance en compte courant entre SAHAM ASSURANCE et SAHAM HOTELS, pourront servir à une augmentation de capital. Les autres termes de la convention demeurent inchangés.

Cette convention a été autorisée initialement par le conseil d'administration du 25 mars 2010.

- **Montant des produits comptabilisés en 2019 :** 8 728 KMAD.
- **Montant encaissé en 2019 :** Aucun montant n'a été encaissé au titre de l'exercice 2019.
- **Solde de la créance au 31 décembre 2019 :** 250 179 KMAD.

2.40 Convention de management fees conclue entre SAHAM Assurance et SAHAM EUROPE :

- **Nature et objet des conventions :** Il s'agit d'une convention à travers laquelle SAHAM EUROPE apporte de l'assistance à SAHAM Assurance dans les domaines suivants :
 - Assistance et conseil juridique ;
 - Représentation commerciale auprès des partenaires et clients du Groupe et des courtiers internationaux en particulier en Europe,
 - Réassurance ;
- **Actionnaire intéressé :** Sanlam Pan Africa
- **Modalités essentielles :** En contrepartie de ces prestations, SAHAM ASSURANCE versera à SAHAM EUROPE la somme annuelle globale et forfaitaire de 5 000 KMAD nette de TVA et hors retenues à la source.

Cette convention a été autorisée par le conseil d'administration du 12 mars 2014.

- **Montant des charges comptabilisées en 2019 :** 7 269 KMAD.
- **Montant décaissé en 2019 :** 5 769 KMAD.

2.41 Convention de compte courant d'associés conclu entre SAHAM Assurance et la société CASABLANCA PLAZA :

- **Nature et objet des conventions :** Il s'agit d'une avance en compte courant d'associés accordée par SAHAM Assurance à sa filiale Casablanca Plaza.

Casablanca Plaza est une filiale à 100% de SAHAM Assurance spécialisée dans la promotion immobilière.

- **Actionnaire intéressé :** SAHAM Assurance.
- **Modalités essentielles :** La rémunération des fonds avancés est fixée à 3,5%. Une avance en compte courant d'associés a été octroyée par SAHAM Assurance à la société Casablanca Plaza pour un montant de 23 893 KMAD.

Au cours de l'exercice 2016, une augmentation de capital par conversion de l'avance en compte courant a été effectuée. Le montant converti au titre de cette opération s'élève à KMAD 23 600.

Cette convention a été autorisée par le conseil d'administration du 08 septembre 2016.

- **Montant des produits comptabilisés en 2019 :** 16 KMAD.
- **Montant encaissé en 2019 :** Aucun montant n'a été encaissé en 2019.
- **Solde de la créance au 31 décembre 2019 :** 453 KMAD.

Casablanca, le 6 mars 2020

Les Commissaires aux Comptes

ERNST & YOUNG



Abdeslam BERRADA ALLAM
Associé

COOPERS AUDIT MAROC S.A

COOPERS AUDIT MAROC
Siège Social: 83 Avenue Hassan II
Casablanca
Tél: 0522 42 11 90 - Fax: 0522 27 47 34

Abdelaziz ALMECHATT
Associé

**Etat des honoraires
versés aux contrôleurs
de comptes**

ETAT DES HONORAIRES VERSÉS AUX CONTRÔLEURS DE COMPTES

	DELOITTE						COOPERS						EY						TOTAL
	MONTANT/ANNÉE			POURCENTAGE/ANNÉE			MONTANT/ANNÉE			POURCENTAGE/ANNÉE			MONTANT/ANNÉE			POURCENTAGE/ANNÉE			
	2019	2018	2017	2019	2018	2017	2019	2018	2017	2019	2018	2017	2019	2018	2017	2019	2018	2017	
Commissariat aux comptes, Certification, Examen des comptes individuels et consolidés	0	840 000	840 000	0,0%	50,0%	50,0%	840 000	840 000	840 000	48,3%	50,0%	50,0%	900 000	0	0	51,7%	0,0%	0,0%	5 100 000
Emetteur	0	840 000	840 000	0,0%	50,0%	50,0%	840 000	840 000	840 000	48,3%	50,0%	50,0%	900 000	0	0	51,7%	0,0%	0,0%	5 100 000
Filiales																			0
Autres diligences et prestations directement liées à la mission du commissaire au comptes	0	252 000	0	0,0%	50,0%	0,0%	0	252 000	0	0,0%	50,0%	0,0%	0	0	0	0,0%	0,0%	0,0%	504 000
Emetteur	0	252 000,00		0,0%	50,0%	0,0%		252 000,00		0,0%	50,0%	0,0%	0,00	0	0	0,0%	0,0%	0,0%	504 000
Filiales																			0
Sous-total	0	1 092 000	840 000	0,0%	50,0%	50,0%	840 000	1 092 000	840 000	0,0%	50,0%	0,0%	900 000	0	0	51,7%	0,0%	0,0%	5 604 000
Autres prestations rendues	0	0	0	0,0%	0,0%	0,0%	0	0	0	0,0%	0,0%	0,0%	270000	0	0	100,0%	0,0%	0,0%	270000
Autres				0,0%	0,0%	0,0%				0,0%	0,0%	0,0%	270000	0	0	100,0%	0,0%	0,0%	270000
Sous-total	0	0	0	0,0%	0,0%	0,0%	0	0	0	0,0%	0,0%	0,0%	270000	0	0	100,0%	0,0%	0,0%	270000
TOTAL GÉNÉRAL	0	1 092 000	840 000	0,0%	50,0%	50,0%	840 000	1 092 000	840 000	41,8%	50,0%	50,0%	1 170 000	0	0	58,2%	0,0%	0,0%	5 874 000

Rapport de Gestion
et commentaires
des Dirigeants

Table des matières

1- ENVIRONNEMENT REGLEMENTAIRE ET FISCAL	4
2- ACTIVITE DE LA COMPAGNIE	4
3- CHIFFRE D'AFFAIRES	5
4- SINISTRALITE	6
5- COMMISSIONS	6
6- FRAIS GENERAUX	6
7- RATIO COMBINE	7
8- RESULTAT FINANCIER	7
9- EVOLUTION DES PLACEMENTS	7
10- COURS DE BOURSE 2019	8
11- PERSPECTIVES	8
12- FILIALES	8
13- RESULTAT SOCIAL	9
14- PROPOSITION DE REPARTITION DU RESULTAT	9
15- AUTRES MANDATS DES ADMINISTRATEURS	10

1- ENVIRONNEMENT REGLEMENTAIRE ET FISCAL

Le secteur connaît plusieurs évolutions réglementaires et fiscales :

- Mesures impactant l'offre :
 - Instauration du cadre réglementaire Takaful à travers l'adaptation et l'introduction de nouvelles définitions régissant les aspects propres au régime Takaful
 - Publication de trois arrêtés au BO 6854 du 06/02/2020 visant l'application des lois n° 98-15 relative à l'Assurance maladie de base et de la loi n° 99-15 instituant un régime de retraite.
 - Entrée en vigueur du régime de couverture des risques catastrophiques et adoption des textes suite à la publication du BO 6848
- Nouvelles règles de provisionnement
 - Publication de la circulaire 1/AS/19 consolidée de l'ACAPS qui se rapporte notamment au durcissement des conditions de provisionnement des créances
 - Instauration par le Régulateur d'une nouvelle provision pour risque tarifaire pour les branches structurellement déficitaires
- Loi de Finance 2020
 - Généralisation de la limite de déduction de 50% du salaire net imposable pour les contrats d'assurance retraite
 - Alignement du traitement fiscal des nouveaux produits d'assurances Takaful sur celui des produits d'assurances classiques
- Nouvelles règles en matière de fiscalité :
 - Généralisation de l'application de la limite de déduction de 50% du salaire net imposable en matière de primes ou cotisations se rapportant aux contrats d'assurance retraite souscrits
 - Fixation du taux de la taxe alimentant le fonds de majoration des rentes à 10% au lieu de 8% et application de la taxe aux contrats d'assurance AT et Maladies professionnelles pour les primes émises au titre de l'année 2020
- Autres :
 - Circulaire du président de l'Autorité de contrôle des assurances et de la prévoyance sociale n° AS/02/19 du 25 septembre 2019 relative aux obligations de vigilance et de veille interne incombant aux entreprises d'assurances et de réassurance et aux intermédiaires en matière d'assurances et de réassurance.
 - Adoption de la loi FATCA qui vise à lutter contre l'évasion fiscale
 - Adaptation du cadre législatif régissant l'échange de renseignements à des fins fiscales aux normes internationales
 - Instruction de l'acaps relative à la mise en œuvre des dispositions de l'article 247 de la loi n°17-99 portant code des assurances et instituant l'homologation des contrats d'assurance au niveau des compagnies d'assurances au lieu de l'ACAPS

2- ACTIVITE DE LA COMPAGNIE

L'année 2019 a été marquée par les faits suivants :

- Mise en œuvre progressive de mesures visant le redressement de la rentabilité sur l'ensemble des branches
- Déploiement d'actions permettant une approche segmentée de notre clientèle Automobile : mesures de rétention, mesures de surveillance.
- Signature de la Convention et lancement des actions de transfert de la GSR (gestion spéciale des rentes) vers la C.N.R.A.
- Renforcement de l'animation de notre Réseau avec un plan de diversification de l'activité.
- Déploiement d'une offre produit d'épargne et d'assistance Premium pour la Banque Privée de notre partenaire Crédit du Maroc.
- Poursuite du plan de transformation et de digitalisation de la branche Automobile entamé en 2017, avec une refonte des parcours de prospection, souscription, indemnisation et renouvellement.

3- CHIFFRE D'AFFAIRES

Au 31 décembre 2019, le chiffre d'affaires global s'élève à 5 422 MMAD contre 5 223 MMAD à la même période de l'exercice précédent soit une croissance de +3,8 %.

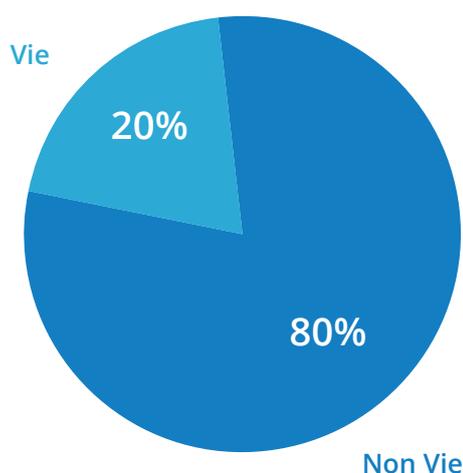
Branches	Réel 2019	Réel 2018	Ecart en KMAD	Ecart en %
Vie	1 098 228	1 044 942	53 287	5,1%
Non Vie	4 324 161	4 178 259	145 902	3,5%
Total Général	5 422 389	5 223 200	199 189	3,8%

L'augmentation des primes Vie de +5,1% s'explique par l'augmentation de 13,8% de l'activité prévoyance et de la progression du Décès Emprunteur avec notre partenaire Crédit du Maroc.

Le chiffre d'affaires de l'activité Non-Vie s'établit à 4 324 MMAD, en hausse de +3,5% par rapport à fin décembre 2018. Cette croissance s'explique principalement par l'augmentation du chiffre d'affaires de **l'automobile de +6,6%**.

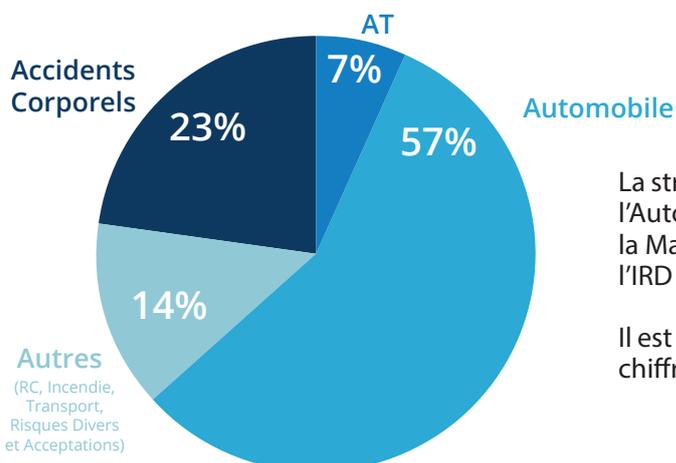
Répartition du chiffre d'affaires 2019 :

RÉEL 2019



La branche Non Vie contribue à hauteur de 80% dans le chiffre d'affaires en 2019. Cette tendance confirme le positionnement stratégique de SAHAM Assurance sur la branche « Non Vie ».

RÉEL 2019 – NON VIE



La structure du portefeuille Non-Vie laisse apparaître la prédominance de l'Automobile qui concentre 57% du chiffre d'affaires en 2019, 23% pour la Maladie et l'Accidents Corporel, 7% pour l'Accident de Travail, 7% pour l'IRD (Incendie et Risques Divers) et 3% pour le Transport.

Il est à noter que l'Automobile et l'Accident corporel représentent **80%** du chiffre d'affaires Non Vie en 2019.

4- SINISTRALITE

Le montant des prestations et frais payés au cours de l'exercice s'élève à **4 218 MMAD** en 2019 contre **3 968 MMAD** en 2018 soit une variation de **+6,3%**.

Globalement, le ratio de sinistralité Non Vie de l'exercice net de réassurance s'élève à 75,8% au 31 décembre 2019 contre 73,5% au 31 décembre 2018. Cette aggravation confirme l'aggravation de la sinistralité du marché de l'automobile tel que prévue par le secteur en 2019.

5- Commissions

Les commissions enregistrées se sont élevées au 31 décembre 2019 à **544 MMAD** dont **483 MMAD** Non Vie et **61 MMAD** Vie. Le taux de commission en 2019 s'établit à 10,1%, qui reste stable par rapport à 2018.

Le taux de commission Non Vie s'élève à **11,2%** en 2019 en baisse par rapport à 2018 de 0,4%.

Le taux de commission Vie a connu une hausse de 1,6% passant de 4% en 2018 à **5,6%** en 2019 en lien principalement avec l'activité CDM sur le Décès (produits ayant un taux de commission élevée).

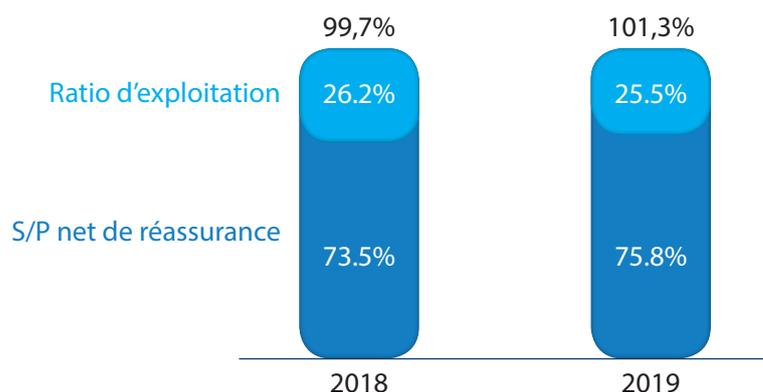
6- FRAIS GENERAUX

Au 31 décembre 2019, les frais généraux s'élèvent à **681 MMAD** contre **641 MMAD** au 31 décembre 2018 soit une hausse de 6.2% qui s'explique comme suit :

Nature de charge	Réel 2019	Réel 2018	Evolution en Dhs	Var %
Achats consommés & Autres charges externes	232 254	235 882	-3 628	-2%
Impôts et taxes	36 443	36 055	388	1%
Charges du personnel	253 037	267 382	-14 345	-5%
Dotations D'exploitation	118 708	74 338	44 370	60%
Autres charges d'exploitations	40 584	27 716	12 868	46%
Total frais généraux	681 026	641 373	39 653	6.2%

- **Achats consommés de matières & Autres charges externes (-2%)** : expliquée principalement par l'effet de la baisse des frais de déplacement et de communication.
- **Charges du personnel (-5%)** : Recul de la masse salariale qui s'explique principalement par la non-reconduction d'impacts exceptionnels en 2018.
- **Dotations d'exploitation** : principalement impactées par l'augmentation de la dotation sur créances intermédiaires du fait du durcissement des règles de provisionnement en application de la nouvelle circulaire ACAPS.

7- RATIO COMBINE

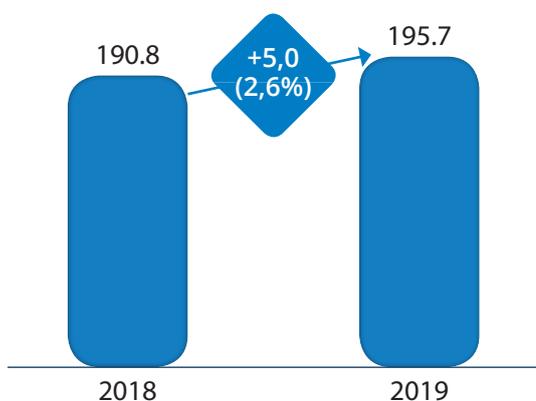


Le ratio combiné net s'élève à 101,3% en dégradation de 1,6 point par rapport à 2018 provenant de la dégradation de +4,4 point du S/P exercice et de l'amélioration du coefficient d'exploitation pour 0,7 point et de la PFS 2,1 point.

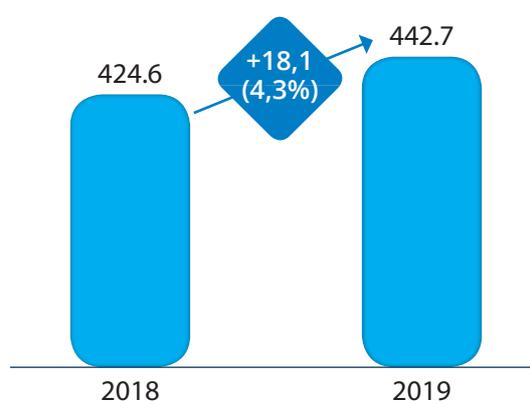
8- RESULTAT FINANCIER

Au 31 décembre 2019, le résultat financier des placements (y compris le libre) s'élève à **638 MMAD** contre **615 MMAD** au 31 décembre 2018, soit **+4%** qui s'explique par des conditions de marché favorables.

Résultat financier Vie
(En Mdhs - 2018-2019)

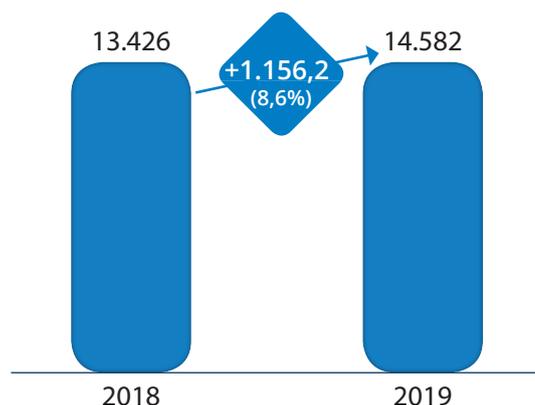


Résultat financier Non Vie et Libre
(En Mdhs - 2018-2019)

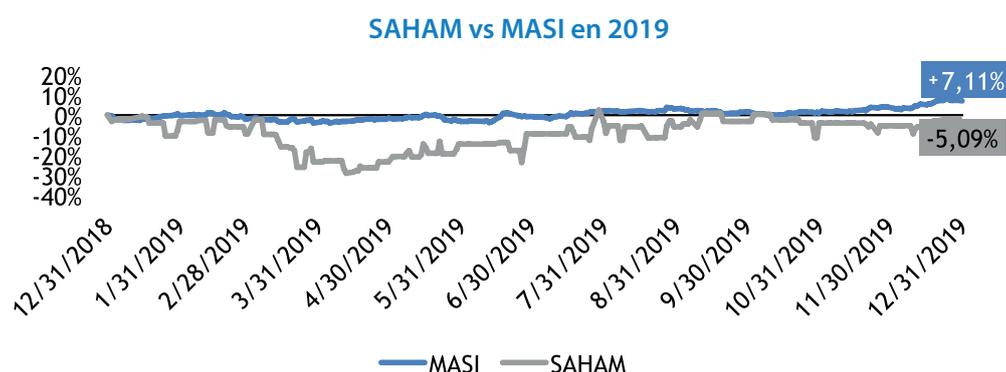


9- EVOLUTION DES PLACEMENTS

Les placements affectés s'établissent à 14 582 KMAD, en progression de 8,6%.



10- COURS DE BOURSE 2019



La valeur SAHAM sous-performe le MASI affichant une contreperformance de -5,09% Vs +7,11% pour l'indice.

11- PERSPECTIVES

Dans un secteur des assurances en forte mutation et où le Régulateur est vigilant sur l'équilibre technique des opérations d'assurance, SAHAM Assurance entend améliorer la rentabilité de ses opérations d'assurance tout en restant une entreprise leader en Non Vie. SAHAM Assurance entend tirer le plein potentiel des opérations d'amélioration de la rentabilité, de lutte contre la fraude et d'assainissement du portefeuille qui ont été lancées en 2019, notamment sur l'Automobile, branche sur laquelle SAHAM Assurance est leader. SAHAM compte capitaliser sur le savoir-faire du groupe Sanlam pour assurer une croissance profitable au cours des prochaines années.

12- FILIALES

Entité	Capital en KMAD	% de Contrôle
SAHAM Assurance (Société mère)	411 687	100%
SAHAM Asset Management	5 000	100%
SAHAM Hôtels	16 000	100%
Luxor (via SAHAM Hôtels)	64 500	100%
Ryad Partners	394 000	100%
Tertia	125 100	100%
Agdal Salé	217 854	100%
Tamaris Garden	77 726	100%
Espace Développement	272 405	100%
SAHAM Assistance	50 000	25%
Participation Khalladi ¹	131 514	100%
ERRAHMA	396 596	100%

1) Nouvelle entrée en périmètre

13- RESULTAT SOCIAL

Le résultat net 2019 s'établit à **406 MMAD** contre **403 MMAD** en 2018 soit une baisse de 1%.

EN MMAD	Réel 2019	Réel 2018	Variation En %
Résultat Net	406	403	1%
Primes acquises	5 401	5183	4%
Ratio RN/PA	7,5%	7,8%	-0,3%

14- PROPOSITION DE REPARTITION DU RESULTAT

Résultat net de l'exercice		405 753 008
Réserve légale	NÉANT	
Report à nouveau ex précédent		4 591 052
Sous total I		410 344 059
Dividende statutaire (6 DH par action)		24 701 244
Sous total II		385 642 815
Réserve Générale		241 000 000
Superdividende		139 973 716
Sous total III		4 669 099
Report à nouveau de l'exercice		4 669 099
Soit un dividende total de :		164 674 960
Nombre d'actions		4 116 874
Coupons		40
Taux par rapport au RN		41%

15- AUTRES MANDATS DES ADMINISTRATEURS

<p>Said ALJ</p>	<p>Mandats : SANAM HOLDING, SANAM INVEST, STOKVIS NORD AFRIQUE, STOKVIS ENIGNS, STOKVIS AGRI, STOKVIS AUTOMOTIVE, STOKVIS INDUSTRIES, STOKVIS MOTORS, STOKVIS INTERNATIONAL, UNIMER, UNIMER AFRICA, LA MONEGASQUE VANELLI France, WINDIA CAP, INTERNATIONAL CALL, CENTRE INTERNATIONAL D'OPPORTUNITES D'affaires DU MAROC, FIRST COMMERCIAL ESTATE COMPAGNY, KASBAH D'OR, GESTHOL, CLA STUDIOS, GO VOYAGES.</p> <p>Fonction principale : PDG Sanam Holding, Président du Conseil d'Administration de SAHAM Assurance,</p>
<p>Emmanuel BRULE</p>	<p>Mandats : Continental Reinsurance Plc ; SAHAM Assurance Vie Côte d'Ivoire, MCI Care Maroc, SAHAM Assurance Côte d'Ivoire, SAHAM Assurance Guinée, SAHAM Ghana Insurance Limited, SAHAM Reinsurance Ltd, SAHAM Réassurance Luxembourg SA, TECH Care Solutions Ltd, MCI care Kenya Limited, Colina Holdings Ltd, SAHAM Assurance Vie Gabon SA, Colina Holdings Ltd, SAHAM Assurance Vie Gabon SA, COLINA Participations, SANLAM Pan Africa, SANLAM PAN Africa Holdings Maroc, SAHAM Finances Participations, SAHAM Corporate</p> <p>Fonction principale : Directeur Général de Sanlam Pan Africa</p>
<p>Ismail FARIH</p>	<p>Mandats : Unimer , Label Vie , Aradei Capital</p> <p>Fonction principale : Conseiller du Président de Sanam Holding</p>
<p>John DE VILLIERS MELVILLE</p>	<p>Mandats : Santam Ltd South Africa, Emerald Risk Transfer (Pty) Ltd South Africa, Mirabilis Engineering Underwriting Managers (Pty) Ltd South Africa, Stalker Hutchinson & Associates (Pty) Ltd South Africa, MiAdmin (Pty) Ltd South Africa, MiWay Insurance Ltd South Africa, MiWay Group Holdings (Pty) Ltd South Africa, LIA Insurance s.a.l. Lebanon, Sanlam Emerging Markets South Africa, SAHAM Reinsurance Ltd Mauritius .</p> <p>Fonction principale : Chief Underwriting Officer and Executive Head of Reinsurance and International</p>
<p>Jude KOFI BUCKNOR</p>	<p>Mandats : Newmont Mining Corporation, U.S.A. , Consolidated Infrastructure Group, Afrique Du Sud , The Africa Channel, U.S.A., Banque Centrale Du Ghana, Ghana, J. Kofi Bucknor & Associates Limited,Ghana , JKBA Tuna Ventures Limited, Ghana , JKB Oil Ventures Limited, Ghana, JKB Farms Limited, Ghana, JKB Oil Ventures Limited, Guyana,</p> <p>Fonction principale : PDG « J. Kofi Bucknor & Associates Limited,Ghana »</p>
<p>Margaret DAWES</p>	<p>Mandats : Sanlam Emerging Markets, SAHAM General Insurance Ghana, Nico General Insurance Limited,FBN General Insurance, Nico General Insurance (Zambia), Zimnat Lion Insurance Company, SAN JV(RF) (Pty) Limited,</p> <p>Fonction principale : Executive Director for Mergers and Acquisitions in SEM.</p>
<p>Mohamed BERRADA</p>	<p>Mandats : NO MAD'S TOWN SA, POLYFIL SA , AL AKHAWAYN University, CARE International Maroc, Centre de recherches Juridiques Economiques & Sociales LINKS, Fondation du Complexe Social Oum Keltoum de Sidi Moumen, Faculté de sciences juridiques économiques et sociales- université Hassan II, SOCIETE SONATEX – SARL, SOCIETE MELLIBER – SARL, SCI SLIMANE, LES VERGERS DU TENSIFT SCA.</p> <p>Fonction principale : Professeur Universitaire</p>
<p>Raymond FARHAT</p>	<p>Mandats : COLINA Participations, SAHAM Assurance Gabon, SAHAM Assurance SENEGAL,SAHAM Assurance COTE D'IVOIRE, SAHAM Assurance Vie COTE D'IVOIRE, LIA Insurance SAL, SAHAM Assurance Cameroun, SAHAM Angola Seguros, S.A, Sanlam General Insurance Ltd, AFRICA CO-DEVELOPMENT GROUP, NOVAMED, EMERGE INVEST.</p> <p>Fonction principale : PDG de la société EMERGE INVEST</p>
<p>William Robertson DOMMISE</p>	<p>Mandats : Néant</p> <p>Fonction principale : Chief Executif Life of SPA</p>

RAPPORT DE
RESPONSABILITÉ
SOCIÉTALE
D'ENTREPRISE
2019

L'assurance au service du plus grand nombre



SAHAM
Assurance

member of  **Sanlam** group



RAPPORT DE
RESPONSABILITÉ SOCIÉTALE D'ENTREPRISE
2019

Nous sommes une entreprise dont la vocation est d'apporter des solutions de protection qui permettent au plus grand nombre d'envisager leur futur avec sérénité.

Nous nous réinventons sans cesse pour répondre aux besoins de nos assurés et les accompagner au quotidien dans les meilleures conditions.

Face aux défis sociaux, économiques et environnementaux, nous nous efforçons de contribuer au développement d'une société plus responsable et durable.

Chez SAHAM Assurance, nous résumons ces ambitions en quelques mots :

L'assurance au service du plus grand nombre

SOMMAIRE

01 | MOT DU PRÉSIDENT

- Mot du président 06

02 | INTERVIEW AVEC LE DIRECTEUR GÉNÉRAL

- Interview avec le Directeur Général 08

03 | QUI SOMMES-NOUS ?

- SAHAM Assurance au cœur d'un Groupe engagé 11
- Une gouvernance d'entreprise solide 16

04 | NOTRE RESPONSABILITÉ SOCIÉTALE D'ENTREPRISE

- Présentation de nos engagements de RSE 23
- Notre contribution envers la société 26

05 | ASSUREUR RESPONSABLE ET INCLUSIF

- Développer une relation client responsable et innovante 32
- Favoriser l'accessibilité et la solidarité dans notre offre d'assurance 36
- Investir durablement dans l'économie 40

06 | PARTENAIRE ET EMPLOYEUR DE CONFIANCE

- Etre un employeur attractif 43
- Appliquer une bonne éthique des affaires 48
- Faire des achats responsables 51
- Atténuer notre empreinte écologique 53

07 | ACTEUR ENGAGÉ AUPRÈS DE LA SOCIÉTÉ

- Etre une entreprise citoyenne avant tout 57
- Développer la culture de la prévention 58
- Etre un partenaire proactif des pouvoirs publics sur les enjeux sociétaux 60

08 | A PROPOS DU RAPPORT

- Méthodologie 63
- Référentiel 63



**MOT
DU PRÉSIDENT**

MOT

DU PRÉSIDENT



M. SAID ALJ

SAHAM Assurance à travers toutes ses parties-prenantes, a toujours été animée par une volonté d'agir de manière responsable pour le bien-être de ses clients, des membres de son réseau, de ses salariés, de la société civile et de l'environnement.

L'innovation et la proximité ont été en permanence les principaux moteurs qui assurent le respect des engagements qui découlent de cette volonté, l'objectif principal étant de rendre accessible les produits d'assurance au plus grand nombre de clients.

L'innovation est le fruit de la mobilisation de toutes les forces vives du capital humain de la Compagnie dont le bien-être est essentiel dans un environnement de travail très favorable.

La proximité a été renforcée grâce au remarquable développement du réseau propre de la Compagnie constitué par de formidables femmes et hommes dont l'engagement est également de premier ordre.

Elle a été également renforcée par la rapide digitalisation des process et la grande contribution de sa Digital Factory, exploitant ainsi la vague numérique et la démocratisation des téléphones portables.

L'année 2019 a été marquée par la création de la fondation Ennajah, soulignant ainsi la volonté de la Compagnie de réaliser à travers cette fondation des actions à caractère social, civique et environnemental.

Au niveau de la responsabilité environnementale, l'année 2019 a été marquée par l'investissement de la Compagnie dans le domaine des énergies renouvelables, de manière spécifique dans le parc Eolien Khalladi de 120 MW situé à Jbel Sendouk dans la région de Tanger. La Compagnie ambitionne de poursuivre ses investissements dans les énergies renouvelables tout en assurant une rentabilité adéquate de ses placements.





**INTERVIEW AVEC
LE DIRECTEUR
GÉNÉRAL**

INTERVIEW AVEC LE DIRECTEUR GÉNÉRAL



M. CHRISTOPHE BUSO

QUELLE EST LA DÉMARCHE DE SAHAM ASSURANCE EN MATIÈRE DE RESPONSABILITÉ SOCIÉTALE D'ENTREPRISE (RSE) ?

L'élaboration de ce premier Rapport de responsabilité sociétale a été l'occasion de réfléchir à la démarche qui nous anime depuis plus de 70 ans et de formaliser nos principaux engagements en matière de RSE.

Nous avons résumé cette démarche dans notre signature : « L'assurance au service du plus grand nombre », qui traduit la vision de notre Compagnie en matière de responsabilité sociétale et notre raison d'être.

Cette vision s'inscrit totalement dans les orientations de notre actionnaire de référence, le Groupe Sanlam, qui a passé plus de 100 ans à agir en faveur de l'inclusion des communautés à l'échelle du continent, en leur construisant un avenir meilleur et une prospérité financière durable.

Depuis sa création, notre Compagnie s'est toujours positionnée comme un assureur populaire, en s'efforçant de rendre accessible son offre au plus grand nombre, notamment les plus fragiles.

SAHAM Assurance a toujours misé sur la proximité, à travers son large réseau d'agents et le développement de solutions pionnières dans notre secteur d'activité en faveur de l'inclusion.

Cette signature est déclinée en dix engagements concrets qui guident notre action et s'articulent autour de trois principaux piliers : « Assureur responsable et inclusif », « Partenaire et employeur de confiance », « Acteur engagé auprès de la société ».

A QUELS ENJEUX SOUHAITEZ-VOUS RÉPONDRE À TRAVERS CETTE DÉMARCHE ?

Notre Compagnie joue un rôle majeur dans la vie économique et sociale.

En tant qu'assureur, nous avons pour mission de protéger les personnes et les biens, dans le respect de leurs droits et la protection de leurs intérêts. Nous menons donc une politique commerciale transparente et offrons des services d'assistance et d'indemnisation de qualité. Nous luttons contre l'exclusion et permettons l'accès à la protection pour toutes les catégories d'assurés. De même, nous soutenons la création de nouvelles activités et encourageons l'innovation.

Nous avons un rôle crucial à jouer dans le développement du Maroc, en proposant des offres responsables qui invitent nos clients à adopter les meilleurs comportements, et en investissant dans des activités utiles au développement de l'économie et respectueuses de l'environnement.

En tant qu'employeur et partenaire, nous devons appliquer une politique RH attractive et faire des achats responsables. En raison de notre activité, nous sommes exposés à différents risques éthiques et nous déployons un dispositif déontologique pour lutter notamment contre la fraude, le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme. Nous limitons notre empreinte écologique via des mesures de rationalisation et de dématérialisation, ainsi que de la sensibilisation en interne.

En tant qu'entreprise, nous devons nous impliquer dans la société par le biais d'actions citoyennes en faveur des populations fragiles, et en organisant des actions de proximité avec nos collaborateurs. Nous avons aussi un rôle à jouer du fait de notre métier, en nous mobilisant en faveur de la prévention et en collaborant avec l'Etat et les acteurs du secteur sur diverses problématiques d'assurance et de société.

La variété de ces sujets que nous souhaitons traiter est le reflet d'une RSE que nous voulons ancrer dans notre stratégie d'entreprise et diffuser dans nos activités quotidiennes.

QUELLES ONT ÉTÉ LES PRINCIPALES RÉALISATIONS EN TERMES DE RESPONSABILITÉ SOCIÉTALE CES DERNIÈRES ANNÉES ?

SAHAM Assurance s'est toujours démarquée dans le secteur par son implication active en faveur de l'inclusion sociale. Notre Compagnie s'est naturellement centrée sur le développement de produits d'assurance de base et à bas coût, au bénéfice des populations fragiles et les plus reculées.

SAHAM Assurance est à ce titre le 1^{er} assureur Santé au Maroc avec 3,2 millions d'assurés, et disposant du plus large réseau exclusif du Royaume. La Compagnie est aussi le partenaire historique du secteur public et assure près de 3 millions d'élèves chaque année.

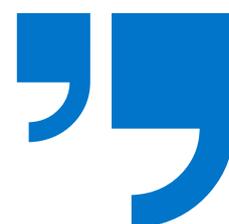
Elle a été la première entreprise au Maroc à développer l'assurance affinitaire pour répondre aux besoins essentiels de personnes traditionnellement exclues du système de protection telles que les TPE et les petits commerçants. SAHAM Assurance s'est engagée avec des partenaires leaders dans leurs secteurs d'activités pour apporter des protections adaptées pour leur chaîne d'approvisionnement, avec une prise en charge partagée et accessible.

Tel est le cas du partenariat avec les Fromageries Bel Maroc qui vise à concevoir des solutions d'assurance santé accessibles aux 27 000 détaillants de son écosystème, à travers le programme de fidélité « Inaya » lancé en 2018. Pour ces prochaines années, nous ambitionnons d'élargir le champ de notre offre d'assurance pour généraliser davantage l'accès à l'assurance.

Depuis notre acquisition par le Groupe Sanlam, nous avons créé la Fondation Ennajah dont la principale mission est de soutenir l'accès à l'éducation à travers la restauration des écoles, la fourniture d'équipements et de solutions de transport, ainsi que l'éveil civique et environnemental. La Fondation a également pour vocation de lutter contre la pauvreté et l'exclusion sociale. Elle apporte ainsi son soutien aux populations défavorisées, pour participer à l'éradication de toutes les formes de précarité.

A l'avenir, nous avons la volonté de nous investir dans des actions de proximité, au profit d'associations œuvrant pour des populations défavorisées et d'impliquer nos collaborateurs dans ces initiatives, afin de leur permettre de mettre en œuvre leur capacité à agir.

Bien d'autres actions témoignent de notre responsabilité sociétale et vous trouverez dans ce Rapport, un descriptif des réalisations de SAHAM Assurance en faveur du plus grand nombre.





**QUI
SOMMES-NOUS ?**

SAHAM ASSURANCE AU CŒUR D'UN GROUPE ENGAGÉ

Historique et profil de notre Compagnie

SAHAM Assurance est une compagnie d'assurance marocaine créée en 1949 et cotée à la Bourse de Casablanca depuis 2010. Elle compte 754 collaborateurs à fin 2019.

SAHAM Assurance opère dans le secteur de l'assurance Vie et Non-Vie, ainsi que de l'assurance dommages (Automobile et Santé) où elle est leader sur le marché.

Avec près de 500 agents généraux, SAHAM Assurance dispose du réseau exclusif le plus étendu au Maroc, lui permettant d'assurer une présence régionale très forte et de toucher une part importante de la population, avec qui elle entretient une relation de proximité.

L'actionnaire de référence de SAHAM Assurance est Sanlam Pan Africa, qui opère aussi dans le domaine de la réassurance, l'assistance, de la tierce gérance et la gestion d'actifs à travers des filiales spécialisées.

Depuis octobre 2018, Sanlam Pan Africa est détenu à 100% par Sanlam, premier Groupe panafricain de services financiers.

SAHAM Assurance est aussi détenue à plus de 19% par Sanam Holding, un groupe marocain historique opérant notamment dans le secteur de l'industrie agroalimentaire au Maroc et à l'international. Sanam Holding est dirigée par son président Saïd ALJ.

CHIFFRES CLÉS EN 2019

N°1
de l'assurance automobile

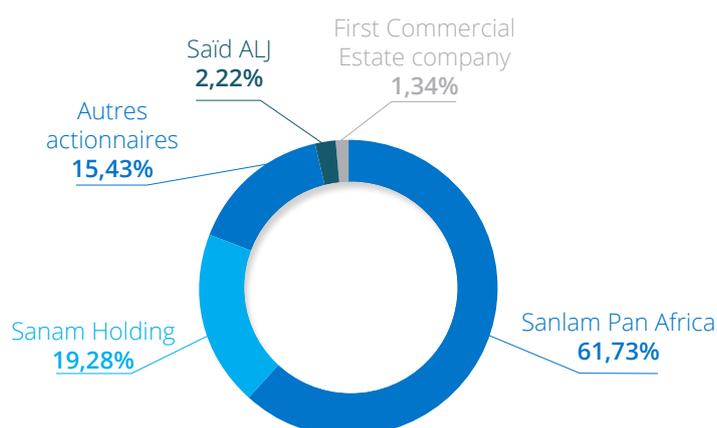
N°1
de l'assurance santé

Présence sur tout
le territoire avec le 1^{er}
réseau d'agents au Maroc

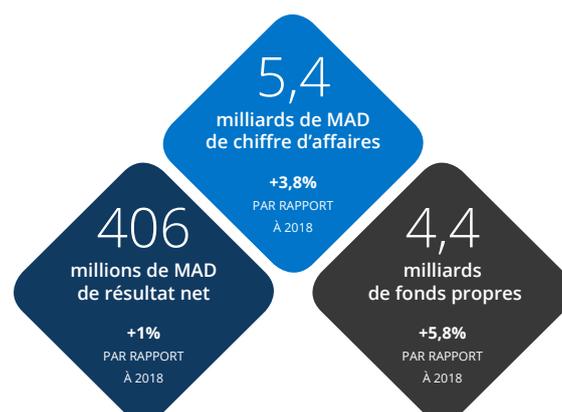
NOS MÉTIERS



RÉPARTITION DE L'ACTIONNARIAT



RÉSULTATS FINANCIERS





Notre appartenance à Sanlam

Sanlam est un Groupe panafricain de services financiers coté aux JSE et A2X en Afrique du Sud et au NSX en Namibie. À travers ses cinq pôles d'activité (Sanlam Personal Finance, Sanlam Emerging Markets, Sanlam Investment Group, Sanlam Corporate et Santam), le Groupe apporte des solutions financières complètes et adaptées aux besoins de ses clients particuliers et corporate dans tous les segments de marché. Les domaines d'expertise de Sanlam couvrent l'Assurance-Vie et Non-vie, la planification financière, la retraite, les investissements et la gestion du patrimoine.

Fondé en 1918 en tant que compagnie d'Assurance-Vie, Sanlam a évolué pour devenir le plus grand Groupe de services financiers non-bancaires en Afrique, grâce à sa stratégie de diversification.

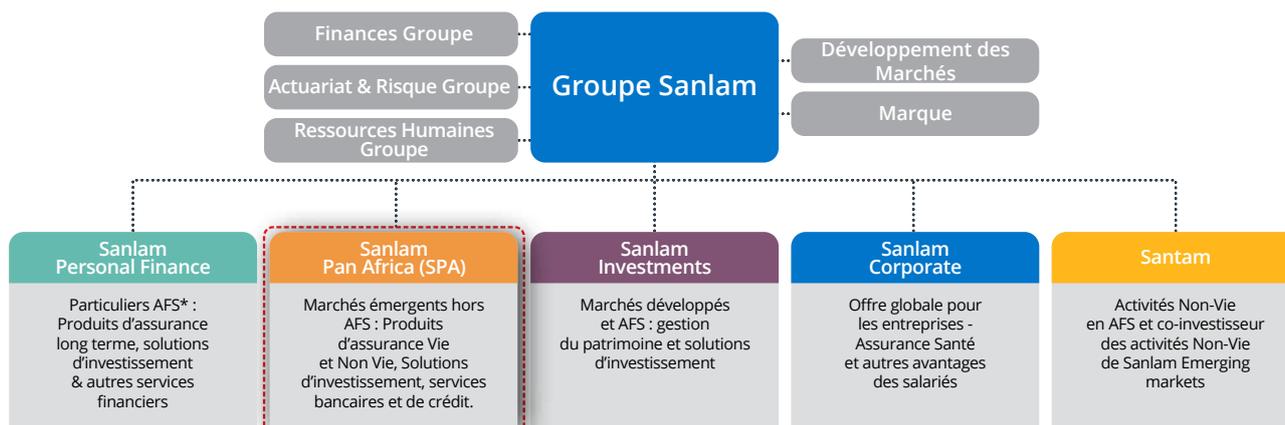
Sanlam détient des participations dans des sociétés de services financiers en Namibie, Botswana, Swaziland, Lesotho, Zimbabwe, Mozambique, Maurice, Malawi, Zambie, Tanzanie, Rwanda, Ouganda, Kenya, Burundi et Nigéria. Après avoir conclu la plus importante transaction du secteur de l'assurance en Afrique (avec l'acquisition de SAHAM Finances en 2018) Sanlam a étendu sa présence au Maroc, Angola, Algérie, Tunisie, Ghana, Niger, Mali, Sénégal, Guinée, Burkina Faso, Côte d'Ivoire, Togo, Bénin, Cameroun, Gabon, République du Congo et Madagascar.

Sanlam est également présent en Inde, en Malaisie et au Royaume-Uni ainsi qu'en Australie, au Liban, aux Philippines et aux États-Unis.

INDICATEURS CLÉS



Organisation du Groupe Sanlam



Pôle de rattachement de SPA Assurance Non-Vie
(*)AFS : Afrique du Sud

Sanlam Emerging Markets (SEM)

Sanlam Emerging Markets (SEM) est l'un des cinq pôles d'activité de Sanlam. Il est responsable des services financiers du Groupe (Assurance-Vie & Non-Vie, banque, crédit, santé, bancassurance et Asset management) sur les marchés émergents, hors Afrique du Sud.

Le cluster participe à la création de richesse dans ses marchés de présence et assure la croissance durable de ses différentes activités et ce, conformément à la vision du Groupe Sanlam,

Sanlam détient, par l'intermédiaire de SEM, des participations dans des sociétés de services financiers en Namibie, Botswana, Swaziland, Lesotho, Zimbabwe, Mozambique, Maurice, Malawi, Zambie, Tanzanie, Rwanda, Ouganda, Kenya, Burundi, Nigéria, Liban, Inde et Malaisie.

Après avoir conclu la plus importante transaction dans le secteur de l'assurance en Afrique, avec l'acquisition de SAHAM Finances en 2018, SEM a étendu ses activités au Maroc, Angola, Algérie, Tunisie, Ghana, Niger, Mali, Sénégal, Guinée, Burkina Faso, Côte d'Ivoire, Togo, Bénin, Cameroun, Gabon, République du Congo et Madagascar.

Sanlam Pan Africa Assurance Non-Vie

Sanlam Pan-Africa Assurance Non-Vie est le pôle de SPA chargé de la gestion et du développement du métier d'assurance Non-Vie.

Elle opère ainsi dans 3 domaines d'activités :

- Assurance & Réassurance ;
- Assistance ;
- Tierce Gérance (TPA).

Leader panafricain incontesté de l'assurance et acteur continental de référence, SPA Non-Vie dispose d'une expérience multi-métiers unique du marché africain.

En outre, SPA Non-Vie est le point d'entrée privilégié pour accompagner ses clients sur le continent, et ce, grâce à sa présence étendue en Afrique qui lui confère une dimension géographique inégalée. S'y ajoute son offre-produit complète dédiée à tous ses clients qu'ils soient particuliers, professionnels ou entreprises.

Gouvernance SPA Assurance Non-Vie



Emmanuel Brulé
CEO SPA Assurance Non-Vie



Kaoutar Johrati
Assets Management



Youssef Benabdallah
Business Development



Yahia Chraïbi
Business Solutions



Hajar Benamar
Finance & Contrôle de gestion



Aïcha Lebsir Bennani
Communication & Marketing



Tobias Doyer
Est & Sud



Cédric Viallet
Process & Opérations



Aline Chambaret
Ressources Humaines



Rachid Akansous
Systèmes d'Information



Bikiry Makanguile
Abdellatif Mouad
Cédric Viallet
Ouest & Afrique Centrale



Femi Oyetunji
CEO Continental Re



Roland Ouedraogo
CEO Côte d'Ivoire



Christophe Buso
CEO Maroc



Philippe Alliali
CEO Angola



Aziz MAJDOUNE
Chargé de mission

Stratégie et fondamentaux culturels

Evolution sans cesse et faire émerger une idée nouvelle de l'assurance, telle est l'ambition qui anime SAHAM Assurance depuis sa création en 1949.

SAHAM Assurance est en effet convaincue que le rôle d'un assureur dépasse la simple couverture des risques et la prévoyance. Ainsi SAHAM Assurance a su se distinguer au fil des années par sa culture avant-gardiste et novatrice, et se positionner comme précurseur de la transformation réussie à l'échelle nationale.

Afin de répondre aux attentes toujours plus fortes de sa clientèle, la Compagnie capitalise sur son histoire et son savoir-faire de plus de 70 ans pour déployer une nouvelle stratégie de transformation.

Devenir la Compagnie Customer Centric de référence

SAHAM Assurance s'est assignée dès 2017 une vision claire et ambitieuse : celle de devenir la Compagnie Customer Centric de référence.

Cette vision s'articule autour de trois principales ambitions : Améliorer l'expérience client, Accompagner le client tout au long de sa relation avec la Compagnie, et Proposer une offre personnalisée.

Une stratégie de transformation a ainsi été mise en place et conduit depuis trois ans à une refonte globale de l'organisation, des méthodes de travail, ainsi que de la culture d'entreprise.

Pour accompagner cette vision, SAHAM Assurance a lancé sa Digital Factory, une entité pluridisciplinaire destinée à accompagner la démarche de transformation globale de la Compagnie, à travers la mise en place de nouveaux outils de production, la digitalisation des processus de travail et l'amélioration de l'expérience client.

S'appuyer sur l'innovation pour servir l'ambition de la Compagnie

Tout au long de ses 70 années d'existence, SAHAM Assurance s'est constamment distinguée par sa capacité à innover et à se différencier pour accompagner l'évolution des besoins des assurés marocains.

SAHAM Assurance a toujours été pionnière en matière d'innovation. Elle a été la première compagnie à proposer des services ayant marqué le secteur des assurances au Maroc, tels que la souscription en ligne, le développement de centres d'indemnisation rapides et de services à distance.

Pour répondre à son ambition de devenir la Compagnie Customer Centric de référence, SAHAM Assurance a saisi l'opportunité du digital pour replacer le client au centre de son modèle opérationnel et organisationnel.

La proximité avec les assurés a été ainsi renforcée, grâce au développement des nouvelles technologies à destination de ses assurés.

Par ailleurs, la qualité de service a été améliorée à travers la digitalisation des processus de travail, source d'efficacité, d'amélioration de l'expérience client et de rentabilité pour la Compagnie.



**UN PROJET
D'ENTREPRISE
FÉDÉRATEUR**

SAHAM Assurance a lancé en mai 2019, le projet d'entreprise « Jami3an 2022 » qui a pour objectif de définir la vision ainsi que les axes stratégiques de sa nouvelle feuille de route à horizon 2022.

Dans une démarche de co-construction, « Jami3an 2022 » est basé sur la participation de la majorité des collaborateurs. Ce projet se veut participatif, fédérateur et mobilisateur.

Il se décline en différentes phases allant du recueil des perceptions des collaborateurs sur la situation actuelle jusqu'au déploiement de la feuille de route sur 3 ans, en passant par la définition de la vision et des axes stratégiques de la Compagnie.

Un dispositif de communication et d'animation spécifique au projet a été mis en place afin d'accompagner « Jami3an 2022 ».

UNE GOUVERNANCE D'ENTREPRISE SOLIDE

Le Conseil d'Administration et ses comités spécialisés

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

Le Conseil d'administration a pour mission de définir la stratégie de SAHAM Assurance et d'assurer la surveillance de la gestion de ses activités. Il veille aussi à la qualité de l'information fournie aux actionnaires et aux marchés. Il se réunit quatre fois par an, et chaque fois que les circonstances l'exigent. Présidé par M. Said ALJ, le Conseil d'administration est composé de dix administrateurs en 2019. Il s'est réuni quatre fois et a affiché un taux de présence des administrateurs de 100%.

Quatre comités assistent le Conseil d'administration dans ses missions. Ils ont un rôle consultatif et visent à approfondir et faciliter ses travaux.

CHIFFRES CLÉS EN 2019

2
administrateurs
indépendants

1
femme

4
nationalités

LES COMITÉS SPÉCIALISÉS

COMITÉ AUDIT, ACTUARIAT ET RISQUE

Ce comité a pour principale mission d'assister le Conseil d'administration dans son rôle de surveillance du reporting financier et du système de contrôle interne.

Il se réunit au minimum trois fois par an et compte quatre membres permanents, en plus du Directeur Général de la Compagnie. Il peut également accueillir d'autres administrateurs et d'autres cadres dirigeants de la Compagnie.

En 2019, il s'est réuni quatre fois et le taux de présence des administrateurs était de 100%.

Ce comité est en charge de la définition de la stratégie de SAHAM Assurance et de son déploiement, de l'adoption des règles de gouvernance, de l'approbation de la politique de souscription, ainsi que de la validation de la stratégie d'investissement et du suivi de sa mise en œuvre.

Il se réunit deux fois par an et inclut cinq membres du Conseil en plus du Directeur Général de SAHAM Assurance.

En 2019, le taux de présence des administrateurs était de 100%.

COMITÉ STRATÉGIQUE

COMITÉ RESSOURCES HUMAINES ET RÉMUNÉRATION

Ce comité est en charge des procédures de sélection et de renouvellement des membres du Conseil d'administration. Il est aussi responsable de la mise en place d'une politique de rémunération, à la fois juste et incitative des membres des organes de gouvernance et des dirigeants. Il assure également l'alignement de la qualité des équipes dirigeantes et des organes de gouvernance avec la stratégie de l'entreprise.

Se réunissant deux fois par an, il compte quatre membres du Conseil.

En 2019, le taux de présence des administrateurs était de 100%.

Ce comité étudie les tendances du marché et décide des arbitrages en matière de stratégie d'investissement. Il est en charge du suivi de la mise en œuvre de la politique de placement de SAHAM Assurance et de la validation des limites, ou le cas échéant des dépassements, en matière de placement tels que validées par les Autorités.

Il se réunit trois fois par an et compte quatre membres du Conseil.

En 2019, le taux de présence des administrateurs était de 100%.

COMITÉ ASSET MANAGEMENT



MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION



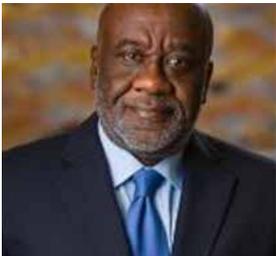
M. SAID ALJ

PRÉSIDENT,
DE 2018 À 2020



M. MOHAMED BERRADA

ADMINISTRATEUR
INDÉPENDANT,
DE 2020 À 2022



M. KOFI BUCKNOR

ADMINISTRATEUR INDÉPEN-
DANT, DE 2020 À 2022



M. EMMANUEL BRULE

ADMINISTRATEUR
DE 2020 À 2022



M. RAYMOND FARHAT

ADMINISTRATEUR,
DE 2018 À 2020



MME. MARGARET
MERCER DAWES

ADMINISTRATEUR,
DE 2020 À 2022



M. JOHN MELVILLE

ADMINISTRATEUR
SANTAM
DE 2018 À 2020



M. WILLIAM
ROBERTSON DOMMISSE

SANLAM PAN AFRICA
HOLDINGS MAROC,
ADMINISTRATEUR
DE 2020 À 2022



M. EMMANUEL BRULE

SANLAM PAN AFRICA
ADMINISTRATEUR
DE 2020 À 2022



M. ISMAIL FARIH

SANAM HOLDING
ADMINISTRATEUR
DE 2020 À 2022

RÉMUNÉRATION DES ADMINISTRATEURS

Toujours dans l'intérêt d'appliquer les meilleurs standards, SAHAM Assurance a fait le choix de ne verser des jetons de présence qu'aux administrateurs non exécutifs. Chaque année, une enveloppe est proposée par le Comité Ressources Humaines et Rémunération au Conseil d'administration pour ces administrateurs. Elle est approuvée par l'Assemblée Générale Ordinaire. En 2019, 500 000 MAD ont été versés aux administrateurs non exécutifs dans ce cadre.

INTÉGRITÉ DES ADMINISTRATEURS

L'ensemble des administrateurs est sensibilisé aux règles d'éthique et d'intégrité. Ils sont signataires du Code de déontologie & bonne gouvernance de la Compagnie.

Par ailleurs, SAHAM Assurance s'assure de la moralité de ses dirigeants. Chaque année, les casiers judiciaires des administrateurs et directeurs sont demandés et une déclaration sur l'honneur en respect des dispositions du Code des assurances. Tous ces éléments sont adressés à l'ACAPS comme exigé par la réglementation.

FORMATION DES ADMINISTRATEURS

Dans cette continuité, SAHAM Assurance prévoit de déployer une formation des membres de son Conseil d'administration en 2020, portant sur les nouvelles normes de comptabilité IFRS et Risk Equity, ce qui permettra d'améliorer les compétences du Conseil compte tenu des dernières évolutions.

ADOPTION DES BONNES PRATIQUES DE GOUVERNANCE DU GROUPE SANLAM

Suite à son acquisition par Sanlam Group, SAHAM Assurance a procédé à la refonte de ses organes de gouvernance en s'inspirant des pratiques de son actionnaire de référence. Ceci grâce à la mise en place de nouveaux comités, ainsi qu'une organisation, portée par des femmes et des hommes engagés dans de nouvelles responsabilités.

Une charte de gouvernance a été formalisée et définit les missions et habilitations du Conseil d'administration ainsi que des comités spécialisés afin de promouvoir une saine gouvernance.

La Compagnie a opté pour un management collégial, en séparant la fonction de Président du Conseil d'Administration et celle de Directeur Général. De même, les membres sont élus pour un mandat de trois ans renouvelable, conformément aux bonnes pratiques en place.

Composé de dix administrateurs, dont quatre nationalités différentes et deux indépendants, le Conseil d'Administration illustre la diversité et l'ouverture à l'international de SAHAM Assurance.

La direction générale

LE COMITÉ DE DIRECTION GÉNÉRALE

Le Comité de direction générale assure la gestion opérationnelle et administrative de la Compagnie. Il réunit toutes les semaines le Directeur Général et les trois Directeurs Généraux Délégués.

LE COMITÉ EXÉCUTIF

Un Comité exécutif assure la gestion opérationnelle de la Compagnie. Il rassemble quatre directeurs généraux adjoints, cinq directeurs en plus des quatre membres du Comité de direction générale deux fois par mois.

Pour l'assister dans ses missions, 18 comités réunissent des responsables et des experts métiers de la Compagnie pour approfondir chaque domaine d'activité.

En 2019, les salaires perçus par les membres du Comité exécutif se sont élevés à 25 847 010 MAD.



CHRISTOPHE BUSO

DIRECTEUR GÉNÉRAL



MOHAMED AFIFI

DIRECTEUR GÉNÉRAL DÉLÉGUÉ
OPÉRATIONS D'ASSURANCE
HORS AUTOMOBILE



KAWTAR JOHRATI

DIRECTEUR GÉNÉRAL DÉLÉGUÉ
PÔLE FINANCE



JEAN MARC BERNARD

DIRECTEUR GÉNÉRAL DÉLÉGUÉ
OPÉRATIONS D'ASSURANCE
AUTOMOBILE



TARIK ALOUAJJI

DIRECTEUR GÉNÉRAL ADJOINT
DÉVELOPPEMENT RÉSEAU
EXCLUSIF



**SOUAD EL OURIAGHLI
NACIRI**

DIRECTEUR GÉNÉRAL ADJOINT
SURVEILLANCE DU PORTE-
FEUILLE ET LUTTE CONTRE
LA FRAUDE



MOHAMED EL OUALI

DIRECTEUR GÉNÉRAL ADJOINT
ACTUARIAT ET RÉASSURANCE



ISSAM KASMI

DIRECTEUR GÉNÉRAL ADJOINT
BUSINESS UNIT SANTÉ



ABDELHAKIM HAMANE

DIRECTEUR SYSTÈME
D'INFORMATION



ANBAR JAMAÏ

DIRECTEUR MARKETING ET
COMMUNICATION EXTERNE



KHALID JANATI-IDRISSI

DIRECTEUR BUSINESS UNIT
VIE/ BANCASSURANCE



CHAKIB SAMIR

DIRECTEUR RESSOURCES
HUMAINES, ACHATS ET
SERVICES GÉNÉRAUX



HICHAM BADREDDINE

DIRECTEUR DE LA TRANSFOR-
MATION

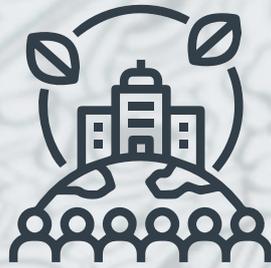
Relation avec la communauté financière

Un Comité est en charge du dispositif de communication financière de la Compagnie. Il est constitué de quatre personnes issues des entités Marketing et Communication de Sanlam Pan Africa / Groupe, Finance, Juridique & Compliance. Il assure aussi la communication avec les actionnaires de SAHAM Assurance : convocation aux assemblées générales, envoi de lettres d'information, de publications financières et de rapports d'activités, etc.

Ces informations sont rendues publiques sur le site institutionnel de SAHAM Assurance pour rendre compte de sa performance financière et extra-financière.

La direction Finances et la direction Marketing et Communication de Sanlam Pan Africa / Groupe répondent aux diverses demandes d'informations émanant de la communauté financière, telles que celles des investisseurs, des analystes et des journalistes. Elles organisent une conférence de presse annuelle pour la présentation des résultats de la Compagnie.





**NOTRE
RESPONSABILITÉ
SOCIÉTALE
D'ENTREPRISE**

PRÉSENTATION DE NOS ENGAGEMENTS DE RSE

Maîtriser les risques extra-financiers liés à notre activité

Dans le cadre de l'élaboration de ce Rapport, SAHAM Assurance a défini les enjeux de RSE matériels, qui devraient être priorisés dans le cadre de sa politique de RSE et traités dans ce Rapport RSE.

Cet exercice s'est basé sur une analyse des enjeux du secteur au Maroc et à l'international, en s'appuyant sur les référentiels de RSE les plus connus (ISO 26000, Global Compact, Objectifs du Développement Durable, GRI) et sur les standards sectoriels pertinents par rapport à son activité (Principes pour une assurance responsable de l'UNEP-FI, charte RSE de la Fédération Française de l'Assurance, feuille de route pour l'alignement du secteur financier marocain sur le développement durable). Elle a permis de faire ressortir les 22 enjeux les plus significatifs pour SAHAM Assurance, en tant que compagnie d'assurance, organisation et acteur au sein de la société.

Les représentants des différentes entités de SAHAM Assurance ont été invités à exprimer leur opinion sur l'importance des enjeux de responsabilité sociétale pour l'entreprise.



NOTRE MÉTIER

Transparence des informations sur les produits et les services

Respect de la vie privée et sécurisation des données

Accessibilité du plus grand nombre aux assurances

Inclusion sociale

Offre de produits et de services durables et responsables

Intégration des critères ESG dans la gestion d'actifs

Investissement responsable dans l'économie

Gestion des réclamations



NOTRE FONCTIONNEMENT ET ORGANISATION

Ethique et intégrité dans les affaires

Bonne gouvernance d'entreprise

Politique d'achat et de partenariat responsable

Non-discrimination et promotion de la diversité

Gestion responsable des RH

Atténuation des effets climatiques

Maîtrise de l'impact de l'entreprise sur l'environnement



NOTRE IMPACT DANS LA SOCIÉTÉ

Sensibilisation et prévention aux risques

Sensibilisation et prévention aux risques

Amélioration des pratiques dans le secteur des assurances et innovation

Engagements avec les régulateurs sur les enjeux sociétaux

Dialogue et transparence

Soutien des actions citoyennes

Bénévolat des collaborateurs

Notre signature de RSE, dans la continuité des engagements de Sanlam

L'élaboration de ce premier Rapport RSE a été l'occasion de formaliser la démarche RSE qui anime SAHAM Assurance depuis son existence, telle que résumée dans sa signature : « L'assurance au service du plus grand nombre ».

Cette démarche est portée par SAHAM Assurance. Elle est naturellement diffusée dans tous les métiers de l'entreprise, grâce à des politiques, dispositifs et organes qui intègrent les différentes thématiques qui sont prises en considération.

Elle s'inspire de la vision de ses actionnaires le Groupe Sanlam et Sanam Holding. Elle s'inscrit notamment dans la continuité des engagements de RSE pris par son actionnaire de référence le Groupe Sanlam.

Le Groupe Sanlam est profondément attaché aux principes d'une entreprise durable. Cela s'incarne dans sa philosophie d'entreprise « Wealthsmiths TM » et sa vision d'être le leader de la création, la gestion et la protection de la richesse centrée sur le client.

En tant que Groupe financier leader en Afrique, Sanlam joue un rôle majeur dans le développement prospère et durable du continent. Son engagement se décline en cinq thématiques :

- **Produits et services responsables** : Sanlam protège les personnes face à l'adversité et favorise une culture de l'épargne, grâce à des produits et des services responsables.
- **Développement des compétences** : Sanlam engage et motive ses collaborateurs dans un environnement de travail favorable et leur offre des opportunités d'exceller.
- **Bonne gouvernance** : Sanlam adopte et déploie les principes et pratiques de gouvernance dans sa culture d'entreprise et ses processus commerciaux.
- **Impact environnemental** : Sanlam intègre des facteurs environnementaux dans ses décisions d'investissement et s'engage à une gestion environnementale responsable.
- **Société prospère** : Sanlam contribue à bâtir une économie stable, saine et en croissance.



Les 3 piliers et 10 engagements de notre démarche

PILIER 1 :

ASSUREUR RESPONSABLE ET INCLUSIF

1. Développer une relation client responsable et innovante
2. Favoriser l'accessibilité et la solidarité dans notre offre d'assurance
3. Investir durablement dans l'économie

En tant que compagnie d'assurance, nous nous devons d'accompagner les évolutions sociales et sociétales, en apportant des solutions innovantes qui répondent aux besoins du plus grand nombre et qui favorisent l'inclusion sociale.

Nous nous engageons à entretenir une relation durable et de confiance avec nos clients, grâce à une offre transparente et un dialogue permanent pour répondre à leurs besoins. En tant qu'investisseur, nous nous engageons à soutenir le développement d'une économie résiliente et durable, au service de la société.

En tant qu'entreprise, notre première responsabilité est celle d'entretenir de bonnes relations avec nos collaborateurs ainsi que nos partenaires, à savoir notre réseau d'agents, nos fournisseurs, ou actionnaires. Cela passe par le respect des règles d'éthique dans les affaires et des bonnes pratiques de gouvernance, ainsi que l'application de règles transparentes dans les achats.

D'un point de vue social, la démarche porte sur une politique de ressources humaines engagée, en faveur de l'épanouissement de nos employés. Enfin, nous nous efforçons de préserver l'environnement en travaillant sur notre impact direct.

PILIER 2 :

PARTENAIRE ET EMPLOYEUR DE CONFIANCE

4. Etre un employeur attractif
5. Appliquer une bonne éthique des affaires
6. Faire des achats responsables
7. Atténuer notre empreinte écologique

PILIER 3 :

ACTEUR ENGAGÉ AUPRÈS DE LA SOCIÉTÉ

8. Etre une entreprise citoyenne avant tout
9. Développer la culture de la prévention
10. Etre un partenaire proactif des pouvoirs publics sur les enjeux sociétaux

En tant qu'acteur engagé, nous nous mobilisons pour avoir un impact positif sur la société, en développant la culture de la prévention dans notre écosystème, et en soutenant des causes citoyennes.

Nous nous impliquons aussi dans les enjeux de notre époque, en collaborant activement avec les acteurs du secteur pour répondre aux défis sociaux et économiques.

NOTRE CONTRIBUTION ENVERS LA SOCIÉTÉ

Des engagements en ligne avec les Objectifs de Développement Durable des Nations-Unies



**BONNE SANTÉ
ET BIEN-ÊTRE**

Permettre à tous de vivre en bonne santé et promouvoir le bien-être de tous à tout âge.



**PAS
DE PAUVRETÉ**

Éliminer la pauvreté sous toutes ses formes et partout dans le monde.



**INÉGALITÉS
RÉDUITES**

Réduire les inégalités dans les pays et d'un pays à l'autre.



**PAIX, JUSTICE
ET INSTITUTIONS
EFFICACES**

Promouvoir l'avènement de sociétés pacifiques et ouvertes aux fins du développement durable.

ODD

NOS ENGAGEMENTS

- Favoriser l'accessibilité et la solidarité dans notre offre d'assurance
- Etre une entreprise citoyenne avant tout

- Favoriser l'accessibilité et la solidarité dans notre offre d'assurance
- Etre une entreprise citoyenne avant tout

- Etre une entreprise citoyenne avant tout

- Appliquer une bonne éthique des affaires
- Investir durablement dans l'économie

En 2015, l'Assemblée générale des Nations-Unies a adopté 17 Objectifs de Développement Durable (ODD) dans le cadre de l'Agenda 2030 pour répondre aux défis mondiaux auxquels nous sommes confrontés. Ces objectifs ont une portée mondiale et invitent les états, la société civile et les entreprises à les prendre en compte dans leurs stratégies.

A travers sa démarche et dans le sillage des orientations du Groupe Sanlam, SAHAM Assurance contribue à la réalisation de ces objectifs, et plus particulièrement à huit d'entre eux :



Promouvoir une croissance économique soutenue, partagée et durable, le plein-emploi productif et un travail décent pour tous.



Etablir des modes de consommation et de production durables.



Développer des partenariats efficaces entre les gouvernements, le secteur privé et la société civile pour la réalisation des Objectifs du développement durable.



Assurer l'accès de tous à une éducation de qualité, sur un pied d'égalité, et promouvoir les possibilités d'apprentissage tout au long de la vie.

- Etre un employeur attractif
- Faire des achats responsables
- Investir durablement dans l'économie

- Atténuer notre empreinte écologique
- Développer une relation client responsable et innovante
- Développer la culture de la prévention

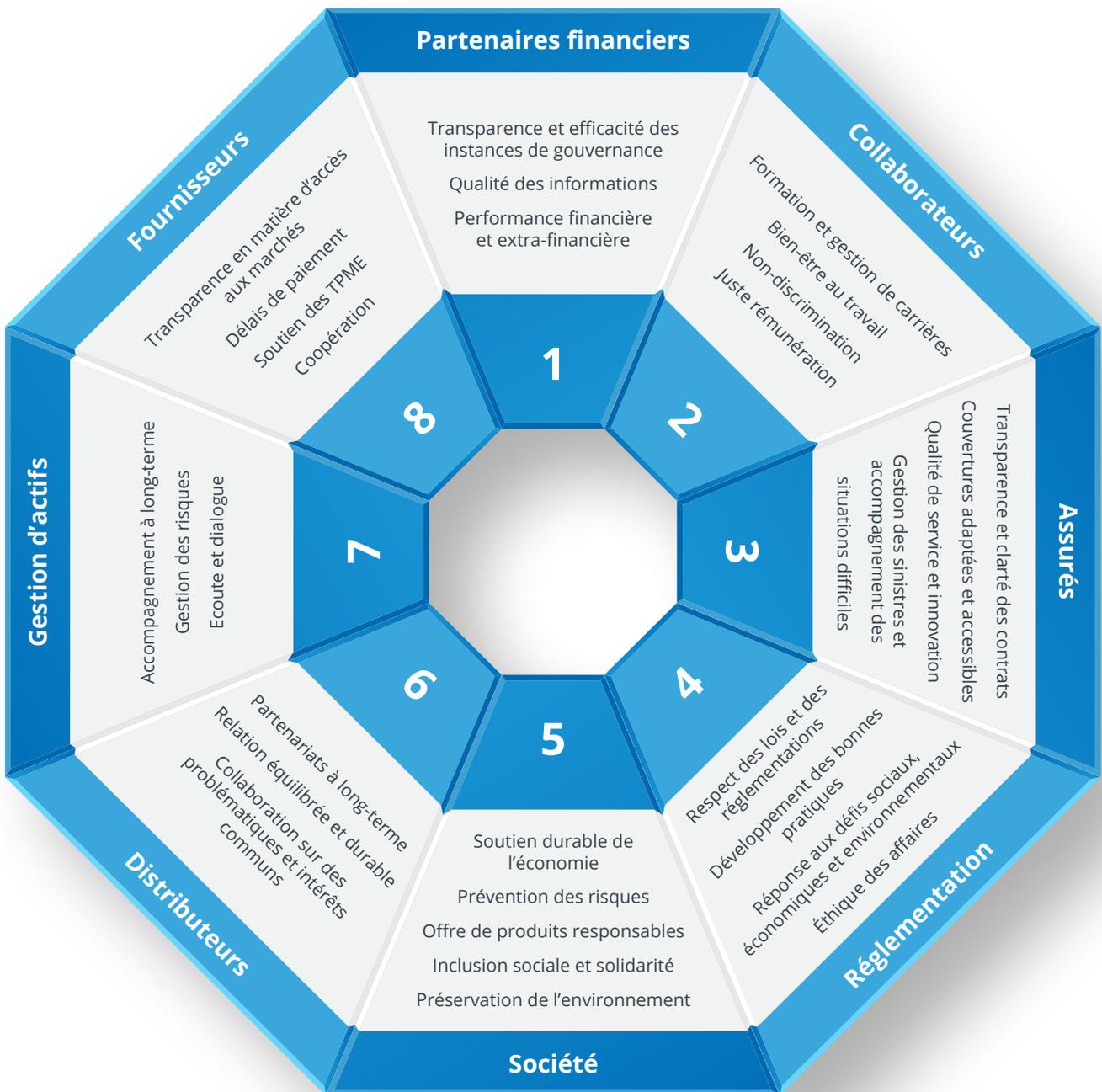
- Etre un partenaire proactif des pouvoirs publics sur les enjeux sociétaux

- Etre une entreprise citoyenne avant tout
- Développer la culture de la prévention

Progresser avec nos parties prenantes

Dans le cadre de l'élaboration de ce Rapport, les attentes des parties prenantes ont été identifiées et leurs sujets de préoccupation ont été analysés, ainsi que les réponses apportées par SAHAM Assurance.

SAHAM Assurance s'appuie sur de nombreuses instances de dialogue et canaux de communication pour prendre en compte les intérêts de ses parties prenantes et satisfaire leurs attentes.



1

- Communications régulières aux actionnaires
- Rapports financiers et d'activités
- Communiqués de presse divers
- Assemblées Générales (AG)
- Réunions du Conseil d'administration et des comités spécialisés

2

- Newsletters
- Réunions avec les représentants du personnel
- Réunions du Comité d'hygiène et de sécurité et Comité d'entreprise
- Entretiens d'évaluation
- Baromètres en interne
- Divers comités et ateliers

3

- Réseau d'agences
- Sites internet et applications diverses
- Plateformes téléphoniques spécialisées
- Service de relation client
- Enquêtes de satisfaction
- Etudes de perception de la marque
- Programmes de fidélité

4

- Implication dans les projets de réforme du secteur des assurances
- Participation aux grands événements de la place financière
- Membre actif dans les travaux pilotés par la FMSAR

5

- Mécénat financier et de compétences
- Sponsoring divers
- Partenariats académiques
- Organisation de conférences et publication de guides sur la prévention des risques
- Activités de la Fondation Ennajah

6

- Tournées régionales
- Plateformes téléphoniques dédiées
- Conventions annuelles
- Enquêtes de satisfaction

7

- Comités d'investissement
- Réunions diverses
- Visites et rapports

8

- Partenariats
- Clauses sociales dans les contrats

Partage de la valeur créée

A travers son métier d'assureur, son rôle d'entreprise et son implication au sein de la société, SAHAM Assurance crée de la valeur à long-terme pour ses parties prenantes.

ASSURÉS

5 200 000
assurés

7 jours
en moyenne pour le
règlement des
indemnités de santé

COLLABORATEURS

754
collaborateurs

56%
de femmes parmi
les effectifs

49%
des collaborateurs ont
bénéficié d'au moins
une formation

PARTENAIRES FINANCIERS

4,4 milliards
de MAD de capitaux
propres

1,6 milliard
de MAD de
dividendes versés

SOCIÉTÉ

Partenaire assureur
de référence du service
public

N°1
en notoriété globale

FOURNISSEURS

535
fournisseurs

+186 millions
de MAD d'achats

DISTRIBUTEURS

+500
agents exclusifs

264
courtiers partenaires

GESTION D'ACTIFS

14,6 milliards
de MAD d'actifs sous gestion

174 millions
de MAD investis
dans les énergies
renouvelables

RÉGLEMENTATION

100 %
des collaborateurs signataires
du code de déontologie & de
bonne conduite

100 %
des collaborateurs sensibilisés
aux risques éthiques



**ASSUREUR
RESPONSABLE
ET INCLUSIF**

DÉVELOPPER UNE RELATION CLIENT RESPONSABLE ET INNOVANTE

Nous investissons dans une relation responsable avec nos clients, au moyen d'une communication transparente sur nos offres, ainsi que la mise en pratique de notre devoir de conseil et d'accompagnement. Nous plaçons le client au cœur de nos priorités grâce à une politique centrée sur l'écoute et la proximité, lui permettant de faire face aux incidents de la vie dans les meilleures conditions. Enfin, nous poursuivons nos efforts en innovation pour transformer nos services via le digital et améliorer la satisfaction de nos clients.

Transparence de nos offres vis-à-vis des clients

Depuis plusieurs années, la volonté de SAHAM Assurance de placer le client au cœur de sa démarche s'est profondément renforcée. Son approche, privilégiant le conseil et l'accompagnement en toute transparence, prend alors tout son sens.

La commercialisation de tous les produits est systématiquement accompagnée d'une communication précise visant à vulgariser les détails de chaque prestation.

Pour cela, tous les collaborateurs et partenaires dans les agences sont formés lors de leur recrutement et de façon continue pour pouvoir expliquer parfaitement l'offre de la Compagnie et répondre à toutes les questions de l'assuré. De plus, ils disposent de supports d'information pour chaque produit, ainsi que de courtes capsules vidéos à diffuser aux clients pendant leur visite.

Cette recherche de transparence est présente dans toutes les branches des activités et la clarté des contrats incarne cette ambition. Chaque assuré se voit remettre, avec explications, les conditions générales de l'engagement ainsi que les conditions particulières qui s'appliquent à lui.

Enfin, pour aller encore plus loin dans cette démarche, SAHAM Assurance a été la première compagnie d'assurance à proposer en 2017 des conditions particulières liées au contrat d'assurance automobile en langue arabe, permettant à la grande majorité des assurés arabophones de comprendre la teneur de leurs contrats et garanties.

De même, des campagnes de communication 100% en Darija et le lancement d'une version arabe pour le site web et l'application mobile viennent compléter ce dispositif, pour plus de proximité et de transparence.

CHIFFRES CLÉS EN 2019

7 jours
en moyenne pour le
réglement des indemnités
de santé

99%
des contrats renouvelés
pour les assurés
de la branche santé

72 heures
pour le traitement des
réclamations

40
collaborateurs dédiés
à la Digital Factory

Respecter la vie privée et sécuriser les données de nos clients

Consciente de l'enjeu que représente la protection des données personnelles dans son secteur, SAHAM Assurance a pris toutes les dispositions nécessaires pour se conformer à la loi 09-08 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel, dès sa publication.

Ainsi, tous les contrats d'assurance, les traités de nomination avec les agents généraux, les conventions de collaboration avec les courtiers, les contrats de travail et les contrats avec les prestataires ont été mis à jour afin d'intégrer les dispositions de la loi. Le droit de modification, d'accès, de rectification et d'opposition au traitement des données, ainsi que l'arrêt des sollicitations commerciales ou autres, apparaît dorénavant dans l'ensemble des documents.

De même, les déclarations et demandes d'autorisations requises par la Commission Nationale de contrôle de la protection des Données à Caractère Personnel (CNDP) ont été effectuées conformément à la loi 09-08.

Par ailleurs, en vue de garantir une protection efficace des données personnelles, SAHAM Assurance a pris des mesures supplémentaires en ce qui concerne la sécurité des systèmes d'information et celle des espaces physiques de l'entreprise. Parmi ces derniers, l'accès aux services traitant des données sensibles a été drastiquement restreint afin de limiter le nombre de personnes concernées.

Enfin, des actions de sensibilisation et des séances de formation ont été organisées durant ces dernières années au profit des collaborateurs, mais aussi des dirigeants et administrateurs de SAHAM Assurance, afin d'entretenir de bonnes pratiques en matière de protection des données personnelles.

Etre précurseur dans le traitement des sinistres et des indemnisations

Acteur majeur du secteur marocain des assurances, SAHAM Assurance considère qu'elle doit être exemplaire dans le traitement des sinistres et des indemnisations, en cherchant à aller toujours plus loin dans l'amélioration de ses processus. Ainsi, l'entreprise s'emploie quotidiennement à concilier l'exigence de satisfaction client et l'enjeu de rentabilité de ses activités, grâce à une optimisation de la gestion des sinistres.

Pour y parvenir, SAHAM Assurance s'appuie sur sa connaissance du comportement assurantiel, acquise durant de nombreuses années, afin de faire progresser son mode de fonctionnement. La Compagnie a ainsi été précurseur grâce à des innovations majeures telles que les centres d'indemnisation rapide « Check Auto Express », permettant une meilleure prise en charge des sinistres automobiles, ou encore la mise en place de l'expertise à distance, qui a accéléré l'indemnisation des assurés.

Dans cette continuité, les centres d'indemnisation Solh fel Hine créés par SAHAM Assurance permettent une prise en charge immédiate des victimes de dommages corporels et une indemnisation rapide.

Ces dernières années, la Compagnie a également effectué une refonte de son système de traitement des dossiers sinistres et une réorganisation des plateformes de back office, dans le but d'optimiser le processus de gestion des dossiers et de réduire le temps de traitement des sinistres et le délai des indemnisations. Ainsi, le délai de règlement moyen des indemnisations était de quatre jours pour les entreprises et de dix jours pour les Communautés en 2019.

De même, tout est fait pour permettre au client de suivre au mieux l'évolution de sa prise en charge. Des outils tels que le système SMS, qui informe l'assuré à chaque étape, l'application mobile et la géolocalisation pour les sinistres automobiles viennent compléter le numéro d'appel 34 34 dédiés à ses demandes. Le réseau d'agents dispose notamment de plateformes téléphoniques dédiées aux sinistres qui peuvent les renseigner sur l'ensemble des dossiers en cours.

Tous ces efforts permettent ainsi de fidéliser les assurés puisque 99% des assurés de la branche santé de SAHAM Assurance ont renouvelé leurs contrats en 2019.

LES CENTRES CHECK AUTO EXPRESS, POUR UNE INDEMNISATION TOUJOURS PLUS RAPIDE DES CLIENTS

Avec les centres Check Auto Express, SAHAM Assurance a été le premier assureur au Maroc à mettre en place des structures d'indemnisation rapide pour ses clients. Ainsi, en cas d'accident, l'entreprise s'engage à les indemniser par chèque dans les plus brefs délais s'ils passent par l'un des sept centres Check Auto Express installés dans les grandes villes du Royaume, ou en espèce à travers le réseau d'agences Cash Plus.

Le concept facilite et accélère les procédures grâce à une expertise immédiate du véhicule, suivie d'une analyse des circonstances du sinistre et de l'établissement rapide d'un bilan. Le chèque d'indemnisation est alors remis au client, qui n'a pas d'autres démarches à faire.

Améliorer la satisfaction de nos clients et la gestion de leurs réclamations

A travers ces dispositifs, SAHAM Assurance veille à améliorer continuellement la qualité de service et la satisfaction de ses clients.

Elle s'appuie également sur le service Relations Clients dont la mission est de traiter les demandes d'informations et les réclamations des clients, ainsi que de mesurer leur satisfaction.

Ce service étoffe régulièrement ses canaux d'échanges avec les assurés pour permettre une meilleure prise en compte de leurs demandes. Par exemple, le lancement du numéro court 34 34, pour les clients Automobile, permet d'accéder à plusieurs services qui étaient jusqu'à présent non disponibles par ce biais, tels que la demande d'assistance, la déclaration de sinistre, et la demande d'information. Cette initiative a considérablement amélioré l'expérience des assurés.

La gestion des réclamations a également fait l'objet de nombreux efforts durant l'année 2019. Dorénavant, les réclamations recueillies via différents canaux (agences, mail, téléphone, site web, réseaux sociaux, etc.) sont centralisées au niveau du service Relations Clients pour une meilleure prise en charge.

SAHAM Assurance s'engage à prendre en charge toute réclamation dans un délai ne dépassant pas les 72 heures. Afin de garantir un traitement efficace des réclamations, un suivi rigoureux de toutes les requêtes est mis en place avec un rapport d'activité mensuel pour mesurer la performance de la Compagnie : nombre d'appels, nombre de réclamations, délai de traitement, analyse des relances, etc. Depuis 2017, ce rapport est passé en revue par un Comité Qualité. Il est également transmis chaque trimestre à l'actionnaire de référence, le Groupe Sanlam.

Pour vérifier sa progression, SAHAM Assurance a prévu de mener prochainement des enquêtes de satisfaction auprès des assurés, notamment pour évaluer la mise en place de la plateforme 34 34 lancée fin 2018.

De plus, plusieurs temps forts pendant l'année permettent à l'entreprise d'échanger avec son réseau d'agents afin de recueillir leurs besoins et ceux des assurés, dans l'objectif d'une amélioration de leur satisfaction. Des tournées régionales et une convention annuelle sont ainsi organisées au profit des agents. La Compagnie a également mis en place des actions pour les courtiers.

Par ailleurs, l'étude d'image menée en 2019 par SAHAM Assurance démontre la force de la marque sur le marché marocain et la grande confiance que lui accordent ses clients. En effet, la Compagnie dispose de la plus forte notoriété au Maroc, avec un taux de 92%. Elle réalise également un bon score en ce qui concerne la satisfaction, puisque 87% des personnes interrogées se montrent satisfaites de ses services. Ces bons résultats confortent la Compagnie dans sa démarche et lui permettent de fidéliser davantage sa clientèle.

Transformer les services rendus aux assurés via le digital

Fidèle à sa réputation d'entreprise pionnière et innovante, SAHAM Assurance a lancé depuis plusieurs années une démarche de transformation digitale à tous les niveaux de la Compagnie. Pleinement intégrées à la réflexion stratégique, au service de la vision Customer Centric, les nouvelles technologies permettent de renforcer la proximité avec les assurés tout en améliorant la qualité de service.

En s'appuyant sur la Digital Factory, SAHAM Assurance a repensé l'expérience client pour améliorer le parcours des assurés : souscription, déclaration de sinistre, assistance, expertise et indemnisation. Plusieurs innovations ont ainsi vu le jour ces dernières années.

Par exemple, la solution MyAuto, lancée en 2018, a transformé en profondeur la relation entre la Compagnie, ses clients, ses intermédiaires et ses prestataires, en apportant beaucoup de fluidité et de facilité dans la gestion des dossiers. En 2019, elle a continué à évoluer pour intégrer de nouvelles fonctionnalités qui lui permettent aujourd'hui de dépasser le cap des 90% d'affaires réalisées via cette interface.

De même, la refonte de l'application mobile SAHAM Assurance cette année a permis aux clients de mieux suivre leurs contrats et de piloter leurs sinistres, grâce à une multitude de fonctionnalités innovantes.

Enfin, la digitalisation des centres Check Auto Express a déjà permis de faire gagner beaucoup de temps aux clients, avec une expertise en 20 minutes et la réception du chèque d'indemnisation dans un très court délai.

Le lancement du 34 34, destiné à la clientèle automobile, a également simplifié la relation avec les assurés, qui n'ont plus qu'un seul numéro court à composer pour tous leurs besoins.

CONCEVOIR DES SOLUTIONS INNOVANTES DESTINÉES À CHANGER LA VIE DES ASSURÉS AVEC LA DIGITAL FACTORY

Lancée en 2018, la Digital Factory de SAHAM Assurance regroupe une quarantaine de collaborateurs aux profils pluridisciplinaires engagés autour de la transformation digitale de l'entreprise. Véritable laboratoire dédié à la conception de solutions innovantes, au service des assurés, cette structure a été créée en réponse à la stratégie de transformation engagée en 2017, dans l'objectif d'offrir la meilleure proposition de valeur, en s'appuyant sur l'innovation, le travail collaboratif et la méthode Agile.

Avec la Digital Factory, SAHAM Assurance se donne les moyens d'engager le changement pour placer l'assuré au cœur des process de la Compagnie. Ainsi, des experts métiers collaborent avec de jeunes développeurs afin d'offrir toujours plus de facilité et de fluidité dans la relation avec l'entreprise. A titre d'exemple, de nouvelles applications viennent régulièrement enrichir le dispositif de la Compagnie.

Installés au cœur du quartier Art Déco de Casablanca, les locaux de la Digital Factory de SAHAM Assurance sont aménagés sur plus de 700 m². Leur architecture moderne, privilégiant la convivialité des espaces ouverts, rappelle l'esprit de la Silicon Valley et favorise la créativité.



FAVORISER L'ACCESSIBILITÉ ET LA SOLIDARITÉ DANS NOTRE OFFRE D'ASSURANCE

Nous agissons au profit du plus grand nombre et apportons des solutions là où nous pouvons avoir le plus d'impact. Ainsi, nous nous engageons à lutter contre l'exclusion sociale en développant des offres accessibles qui couvrent tous les besoins en assurance, y compris pour les plus précaires. Nous favorisons les comportements responsables de nos partenaires, en proposant des produits d'assurance durables, ayant un impact positif sur la société.

Au plus près de nos clients, grâce au premier réseau d'agents au Maroc

En effet, la Compagnie développe sans cesse son réseau d'agents, qui est aujourd'hui le plus grand du Maroc, avec plus de 500 agences dans l'ensemble du Royaume et 264 courtiers partenaires. Elle a également une forte présence les zones périurbaines et rurales, dont les plus isolées, avec une représentation dans 74 localités rurales.

Pour faire de ce réseau une force, SAHAM Assurance entretient une relation très étroite avec l'ensemble des agents. Ainsi, dès le début de leur parcours, l'entreprise les accompagne dans la préparation de leur examen. Elle utilise pour cela un dispositif digital très efficace, puisqu'il obtient le meilleur taux de réussite de la place. Ensuite, la Compagnie poursuit cet accompagnement en mettant tout en oeuvre pour faciliter l'installation des candidats en agence.

Plus tard, SAHAM Assurance soutient le développement de leur activité avec des formations qui leur permettent de mieux maîtriser les produits pour mieux les expliquer aux clients. De même, grâce à la Digital Factory, les agences disposent d'outils digitaux qui progressent régulièrement et facilitent leur travail au quotidien. Enfin, pour maintenir une relation de proximité, la Compagnie multiplie les rencontres avec des tournées régionales ou des rassemblements nationaux qui permettent à tous d'échanger autour de leur métier et de faire part de leurs problématiques.

Ce réseau étendu permet à la Compagnie d'être au plus près de ses clients particuliers et professionnels, et de faciliter la collecte des dossiers et la gestion des sinistres.

CHIFFRES CLÉS EN 2019

1^{er}
réseau d'agents
au Maroc

Près d'1 million
d'assurés du secteur
public

3 millions
d'élèves couverts par
l'assurance RC

27 000
commerçants
bénéficiaires du
programme « Inaya »

Couvrir tous les besoins en assurance avec des produits inclusifs

Entreprise engagée pour le développement du Maroc, SAHAM Assurance considère qu'elle doit contribuer à y démocratiser l'assurance. Pour y parvenir, elle a choisi de s'adresser à tous les publics, en proposant notamment des solutions pour les personnes et entreprises non couvertes jusqu'alors.

Ainsi, la Compagnie a développé une large offre de produits destinés aux autoentrepreneurs et très petites entreprises (TPE), en cherchant à s'adapter à tous les budgets, y compris les plus modestes. Des assurances multirisques professionnelles sont par exemple conçues sur mesure pour répondre aux besoins essentiels, tels que la responsabilité civile, le risque d'incendie, le vol, les accidents, etc.

Les particuliers sont également concernés par cette approche, avec des produits aux tarifs les plus bas possible. SAHAM Assurance propose notamment des assurances habitation à partir de 25 MAD par mois, ou encore des produits accessibles pour les mobylettes, afin de permettre aux personnes à bas revenus de s'assurer et de vivre plus sereinement.

Assurer une couverture santé pour le plus grand nombre

SAHAM Assurance a toujours considéré l'accès à une couverture santé pour tous comme une priorité et s'est engagée depuis de nombreuses années à offrir des solutions en faveur des plus fragiles. Elle est à ce titre le premier acteur de l'assurance santé au Maroc et compte environ 3 200 000 assurés dans cette branche à fin 2019.

La Compagnie propose les solutions les plus accessibles du marché en ce qui concerne les assurances maladie complémentaires, avec l'ambition de pouvoir toucher le plus grand nombre, particuliers ou très petites entreprises. C'est également le cas avec l'assurance temporaire décès ou l'assurance individuelle accidents, qui est proposée à partir de 100 MAD par an. De plus, contrairement à bien d'autres acteurs, SAHAM Assurance accepte d'assurer les personnes jusqu'à 70 ans, voire 80 ans pour certains produits, et sans limites d'âge pour la couverture maladie.

SAHAM Assurance est aussi le partenaire du secteur public avec près d'un million d'assurés parmi les préposés religieux, les enseignants et les fonctionnaires.

La démarche est la même vis-à-vis des trois millions d'élèves de l'enseignement public du Royaume : la Compagnie propose une RC (Responsabilité Civile) avec des garanties élevées à des tarifs très bas. C'est là encore un engagement fort de l'entreprise, qui est la seule à proposer cette offre au Maroc.



Les assurances affinitaires en faveur de l'inclusion des plus précaires

Déterminée à promouvoir une assurance toujours plus inclusive au Maroc, SAHAM Assurance développe depuis 2018 des programmes affinitaires avec différents partenaires. Grâce à ces initiatives, de nouvelles catégories de la population accèdent à des solutions d'assurance. Ce sont souvent des écosystèmes tout entiers qui sont concernés, tels que les préposés religieux, les fonctionnaires, les anciens résistants, mais également des très petites entreprises.

Ainsi, des partenariats avec les Fromageries Bel Maroc pour les épiciers, la Fimalait pour les producteurs de lait, Dolidol pour ses fournisseurs, ou encore Total pour les chauffeurs de taxis, ont permis à SAHAM Assurance de proposer des solutions d'assurance à très bas coûts. Couvrant notamment les risques de santé, mais aussi professionnels, ces offres ont engendré des améliorations socio-économiques considérables auprès de catégories de personnes jusque-là non couvertes.

LE PROGRAMME INAYA AU PROFIT DES DÉTAILLANTS DES FROMAGERIES BEL

En 2019, SAHAM Assurance a accompagné les Fromageries Bel Maroc (FBM) dans la mise en place de leur programme de fidélité « Inaya », destiné aux détaillants tels que les épicerie ou les laiteries. Ce projet consiste à proposer à 27 000 commerçants, partenaires de FBM, une couverture santé et professionnelle développée en partenariat avec SAHAM Assurance.

Avec ce programme, la Compagnie et son partenaire contribuent à l'essor de cet écosystème sur les plans économique et social. Les Fromageries Bel Maroc, fortement ancrées dans le Royaume, ont en effet identifié un besoin en solutions d'assurance adaptées aux attentes personnelles et professionnelles des détaillants avec qui elles travaillent quotidiennement.

Experte en matière d'assurance des communautés, et disposant du plus large réseau exclusif au Maroc, SAHAM Assurance a été choisie pour développer ce programme. La Compagnie a ainsi conçu une solution avec plusieurs options de couverture, individuelle ou familiale, ambulatoire et / ou d'hospitalisation, de même qu'une multirisque professionnelle.



Des produits d'épargne adaptés aux revenus et imprévus de nos épargnants

Toujours dans l'optique de proposer des offres adaptées au plus grand nombre, SAHAM Assurance a développé un ensemble de produits d'épargne couvrant différentes problématiques, telles que la retraite, l'éducation des enfants, la constitution d'un patrimoine ou encore la préparation d'un projet. Les conditions de souscription sont très flexibles et permettent une grande accessibilité. En ce sens, les offres s'adaptent pour être en phase avec les capacités budgétaires du client, qui peut ainsi aller à son rythme. De plus, l'épargne est sécurisée et reste disponible en cas d'imprévu, ce qui permet aux épargnants d'être protégés tout en pensant à leur avenir.

Par ailleurs, fort de son partenariat bancassurance avec le Groupe Crédit du Maroc, SAHAM Assurance a développé une nouvelle offre de service qui répond parfaitement aux attentes des clients de la banque. Ainsi, la Compagnie a lancé Liberis Education, qui permet d'anticiper l'avenir des enfants, et Liberis Retraite, un support d'assurance vie pour mieux préparer sa retraite. Ces offres sont commercialisées par le Groupe Crédit du Maroc, qui propose exclusivement des produits de SAHAM Assurance.

Bénéficiant de l'expertise centenaire du Groupe Sanlam dans ce domaine, la Compagnie envisage de développer son activité Vie pour s'adapter encore davantage aux besoins de la population.



INVESTIR DURABLEMENT DANS L'ÉCONOMIE

Nous favorisons les comportements responsables de nos partenaires, en proposant des produits d'assurance durables, ayant un impact positif sur la société. En tant qu'investisseur, nous sécurisons le futur de nos assurés en faisant des investissements performants dans des entreprises de toutes tailles et de divers secteurs. Nous contribuons à la transition écologique en investissant dans des projets respectueux des principes du développement durable, au service de l'économie réelle.

Des offres pour encourager nos assurés à consommer de façon responsable

Pour favoriser l'émergence d'équipements domestiques plus économes et durables, de nouvelles offres ont été développées ces dernières années.

Le pack «Energie» garantit les équipements d'énergie renouvelable, en permettant d'assurer les panneaux solaires, éoliennes ainsi que les installations de chauffage, de climatisation et de ventilation.

Le pack «Vert» concerne les jardins des particuliers et permet dans le cadre d'un sinistre incendie, d'événements climatiques, ou d'un bris des glaces ou bien d'un vol de préserver les espaces verts.

SAHAM Assurance soutient aussi la mobilité durable avec l'assurance «Assur' Auto Green». Cette offre dédiée aux voitures électriques et hybrides permet aux assurés de bénéficier de tarifs préférentiels et d'avantages tels que l'assistance gratuite en cas de panne de batterie.

CHIFFRES CLÉS EN 2019

14,6 milliards
MAD d'actifs sous gestion

86 millions
MAD investis dans des
PME marocaines

Faire des investissements performants au service de nos assurés

Les activités d'investissement de SAHAM Assurance sont déléguées à SAHAM Asset Management, filiale du Groupe spécialisée dans la gestion d'actifs.

Pour garantir la transparence et l'indépendance dans la prise de décision, un Comité d'investissement a été mis en place au niveau du Conseil d'administration. Il se réunit trois fois par an pour arbitrer sur la stratégie d'investissement, suivre la mise en œuvre de la politique de placement et valider les limites et les dépassements des opérations de placement. Il fait l'objet de comptes-rendus documentés.

SAHAM Assurance suit une politique d'investissement basée sur un processus de prise de décision rigoureux dont l'optimisation du couple rendement/risque est l'objectif ultime.

A travers SAHAM Asset Management, SAHAM Assurance n'investit que dans des entreprises ou projets transparents, dont la réputation n'est plus à prouver. Des due diligences fiscales, juridiques, comptables et financières sont effectuées afin de fournir une assurance raisonnable quant à la performance de l'entreprise, notamment pour les sociétés non cotées. La qualité du management et de l'actionariat constitue également un critère déterminant pour la décision d'investissement.

Favoriser le financement d'une économie réelle et résiliente au Maroc

Avec plus de 14 milliards d'actifs sous gestion, SAHAM Assurance contribue de part ses placements à financer l'économie nationale et participe au développement de notre pays. A l'instar des autres acteurs institutionnels, SAHAM Assurance investit une part importante de ses actifs dans la dette émise par l'état marocain, ainsi que d'autres entités publiques, contribuant ainsi au financement du fonctionnement et des investissements de l'Etat marocain, et participant à l'essor économique de notre pays. SAHAM Assurance a notamment investi dans plusieurs projets, s'inscrivant dans les grandes politiques sectorielles du royaume, notamment des projets d'investissement liés au plan Emergence ainsi que le plan Azur.

SAHAM Assurance est un acteur majeur dans l'investissement sur le marché boursier; une proportion importante de nos actifs étant investie sur des entreprises cotées en bourse. L'accompagnement du secteur privé que ce soit à travers l'investissement en actions, ou en dette privée, est à notre sens central pour la construction d'un secteur privé performant et solide, au service de l'économie nationale, pour le progrès de notre pays. A cet égard, nous n'hésitons pas aussi à investir dans des entreprises non cotées et dans des projets innovants, couvrant aussi bien les grandes entreprises que les PME.

SAHAM Assurance a fait le choix d'être une partie prenante dans le financement des différentes entreprises nationales, quelque soit le secteur ou la taille des entreprises, et ce dans une démarche long-termiste.

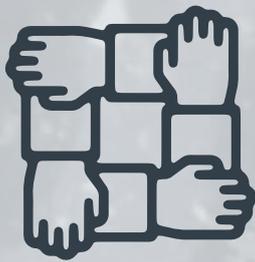
Intégrer les critères de durabilité dans les stratégies d'investissement

SAHAM Assurance veille à soutenir le développement d'une économie respectueuse des hommes et de l'environnement. Ainsi, aucun actif n'est investi dans des secteurs sensibles et controversés comme par exemple la production d'armes, le tabac, le jeu, etc.

Pour les secteurs d'activités à risques et les grands projets industriels et immobiliers, une attention particulière est réservée à la documentation sociale et environnementale et aux recommandations formulées en ce sens.

La Compagnie est également sensible aux énergies renouvelables. En 2019, elle a acquis 24% du capital du Parc éolien Khalladi, situé dans les environs de Tanger. Ce parc co-détenu par ACWA Power et Argan Infrastructure Fund (ARIF), est doté de 40 éoliennes d'une puissance de 3 MW chacune. Il produira 370 GWh, soit la consommation électrique annuelle de 400 000 habitants.





**PARTENAIRE
ET EMPLOYEUR
DE CONFIANCE**

ÊTRE UN EMPLOYEUR ATTRACTIF

En tant qu'employeur, nous menons des actions concrètes en faveur du bien-être et de l'épanouissement professionnel de nos collaborateurs. Nous favorisons la diversité et l'égalité et nous nous attachons à promouvoir la qualité de vie au travail. Face à l'évolution des métiers de la profession, nous accompagnons le développement des compétences de nos collaborateurs au travers de la formation professionnelle.

Nos équipes à fin 2019

L'effectif de SAHAM Assurance est en constante évolution ces 3 dernières années. 108 recrutements ont été effectués pendant l'année, portant à 754 le nombre total de collaborateurs à fin 2019.

SAHAM Assurance investit depuis plusieurs années dans le recrutement des jeunes actifs afin d'accompagner sa croissance. À ce titre, les moins de 35 ans représentent 43% des effectifs à fin 2019.

CHIFFRES CLÉS EN 2019

108 recrutements

45%
de femmes parmi les cadres

91%
des effectifs en CDI

Près de 2 jours
de formation par collaborateur
en moyenne

RÉPARTITION DES ÂGES

	2017	2018	2019
Part des collaborateurs âgés de moins de 35 ans	38%	44%	43%
Part des collaborateurs âgés entre 35 et 55 ans	54%	49%	49%
Part des collaborateurs âgés de plus de 55 ans	8%	7%	8%

SAHAM Assurance veille aussi à garantir une stabilité d'emploi à ses collaborateurs en privilégiant le recours aux contrats de long-terme. Ainsi à fin 2019, 91% des effectifs sont en contrat à durée indéterminée.

SALARIÉS TEMPORAIRES ET PERMANENTS

	2017	2018	2019
CDD	5%	7%	9%
CDI	95%	93%	91%
Intérimaires (en nombre)	112	119	118

SAHAM Assurance valorise la diversité des talents. Elle compte dans ses effectifs des profils issus de parcours académiques et d'horizons professionnels variés. Les collaborateurs non cadres représentent 60% des effectifs.

CADRES ET NON CADRES

	2017	2018	2019
Non cadres	60%	58%	60%
Cadres	40%	42%	40%
Cadres dirigeants	3%	3%	4%

Enfin, l'entreprise est attentive à sécuriser la carrière de ses collaborateurs et à capitaliser sur les savoirs qu'ils ont acquis. Ainsi, les collaborateurs avec une ancienneté supérieure à 5 ans représentent 55% des effectifs. De même, la Compagnie enregistre un faible turnover.

RÉPARTITION DE L'ANCIENNETÉ

	2017	2018	2019
Part des collaborateurs avec une ancienneté inférieure à 5 ans	38%	43%	45%
Part des collaborateurs avec une ancienneté entre 5 et 12 ans	35%	29%	25%
Part des collaborateurs avec une ancienneté supérieure à 12 ans	27%	28%	30%

Développer les compétences et la carrière des collaborateurs

Dans sa politique RH, SAHAM Assurance est engagée à favoriser la montée en compétence afin de renforcer l'employabilité et le développement des collaborateurs.

Un plan de formation est ainsi construit chaque année en prenant en compte les remontées faites par les collaborateurs et leurs managers lors des entretiens annuels d'évaluation. Il s'agit aussi de prendre en considération les besoins en compétence des différentes entités et les axes prioritaires identifiés par la direction des ressources humaines pour accompagner la stratégie de SAHAM Assurance.

Les formations dispensées en 2019 ont concerné 49% des collaborateurs, pour un budget de près de 4 millions de MAD. Elles ont couvert des domaines aussi bien techniques que managériaux. Elles ont fait l'objet d'une évaluation à chaud et à froid, dans une dynamique d'amélioration continue du dispositif.

ÉVOLUTION DU BUDGET DE FORMATION

	2017	2018	2019
Budget de formation	2 215 840,00 MAD	4 513 875,74 MAD	3 969 881,15 MAD

RÉPARTITION DES BÉNÉFICIAIRES DES ACTIONS DE FORMATION

	2017	2018	2019
Non cadres	5%	2%	5%
Cadres	67%	60%	57%
Cadres dirigeants	28%	38%	38%

Pour permettre à chacun d'évoluer et de se développer au sein de la Compagnie, tous les collaborateurs bénéficient d'un entretien d'évaluation annuel. Lors de celui-ci, les opportunités d'évolution sont discutées.

La Compagnie privilégie la promotion interne au recrutement externe. Elle a donc recours à une bourse de l'emploi en interne qui est partagée avec tous les collaborateurs afin de favoriser l'égalité des chances.

Afin d'accompagner sa transformation et son développement sur le long-terme, SAHAM Assurance a identifié les postes critiques et a formalisé un plan de succession qui intègre les potentiels identifiés au sein de l'entreprise. Ces personnes bénéficient davantage de formations visant à accompagner leur montée en compétence dans leurs postes et à préparer leur évolution au sein de la Compagnie.

Protection des droits de l'Homme, égalité professionnelle femme-homme et diversité

SAHAM Assurance figure parmi les leaders de son secteur en matière de représentativité des femmes, et compte une majorité d'entre-elles parmi ses effectifs, soit 56% à fin 2019.

SAHAM Assurance veille à instaurer l'équilibre sur le plan du genre, tant au niveau du recrutement que de l'accès à la formation et à la promotion. Ainsi en 2019, les femmes représentent 53% des embauches. Elles représentent 45% des collaborateurs cadres, ce qui est supérieur à la moyenne dans le secteur.

Dans l'optique d'améliorer les conditions de travail des collaboratrices, la Compagnie garantit le maintien intégral du salaire pendant la durée légale des congés maternité, pour pallier ce que prévoit la loi.

ÉVOLUTION DE LA PART DES FEMMES

	2017	2018	2019
Effectif global	52%	53%	56%
Non cadres	56%	61%	61%
Cadres	46%	42%	45%
Cadres dirigeants	29%	27%	29%



Promouvoir la santé-sécurité et la qualité de vie au travail

Dans sa politique RH, SAHAM Assurance est engagée à fournir un environnement de travail sain à ses collaborateurs. Pour ce faire, la sécurité et la santé sont intégrées dans ses systèmes de management.

Un Comité d'hygiène et de sécurité représentant l'ensemble des collaborateurs se réunit 4 fois par an conformément à ce que prévoit la réglementation. Un médecin de travail effectue des permanences dans un espace médical dédié et assure un suivi rigoureux des collaborateurs : visites à l'embauche, visites annuelles et réalisation d'un bilan annuel de santé, examens de reprise après maladie ou accident.

Une assistante sociale est également dédiée à accompagner les collaborateurs en situation difficile.

Les dispositifs de sécurité incendie sont établis et régulièrement vérifiés au sein des locaux. Par ailleurs, des formations au secourisme sont dispensées à fréquence régulière à des personnes cibles par étage qui agissent en premiers secours et sont des relais de communication et de sensibilisation en matière de santé.

L'entreprise accorde aussi une place importante à la médecine préventive. Ainsi, plusieurs actions sont menées chaque année pour prévenir les risques éventuels pouvant affecter la santé des collaborateurs telles que des campagnes de dépistage des maladies pulmonaires, des campagnes de vaccination contre la grippe, et diverses actions de sensibilisation.

Améliorer le dialogue et la communication en interne

Conformément aux dispositions légales, le dialogue social est animé par plusieurs instances telles que le Comité d'entreprise et le Comité d'hygiène et de sécurité. 15 représentants du personnel ont été nommés et représentent les salariés en cas de besoin. La politique de la porte ouverte a été instaurée par la direction générale, favorisant un bon climat social. Seuls deux litiges sociaux sont à déplorer en 2019 et aucune grève n'a eu lieu ces trois dernières années.

Des newsletters trimestrielles sont diffusées aux collaborateurs afin de partager les temps forts qui marquent la vie de l'entreprise. Dans cette continuité, un Intranet est en cours de conception et permettra dès 2020 de dynamiser la communication interne et de favoriser l'interactivité, la mobilisation et la fidélisation des collaborateurs.



Une rémunération transparente et des avantages sociaux attractifs

Avec pour ambition de garantir une rémunération objective et équitable, tout en favorisant l'attractivité et la fidélisation, SAHAM Assurance a revu récemment son système de rémunération fixe et variable.

Lors d'un recrutement, la fixation de la rémunération fixe repose sur plusieurs critères définis au préalable tels que les pratiques du marché pour le poste concerné, les salaires pratiqués pour le poste concerné, et la criticité du besoin.

La rémunération variable est quant à elle calculée à partir de la performance du collaborateur et sa contribution aux objectifs de la Compagnie, ce qui est mesuré lors de l'entretien annuel d'évaluation.

SAHAM Assurance offre aussi des avantages sociaux attractifs, à travers son Comité des Œuvres Sociales dont l'objectif est d'offrir aux collaborateurs les meilleures prestations à caractère social, culturel et de loisirs.

A ce titre, l'ensemble des salariés dispose de polices d'assurances maladie, de retraite et autres couvertures très avantageuses. La Compagnie octroie aussi des dons en cas de maladies ou de difficultés financières, des prêts à taux zéro en cas de besoin, ainsi que des primes à l'occasion de certaines fêtes et événements de la vie.

Pour privilégier le bien-être des collaborateurs, SAHAM Assurance offre plusieurs avantages tels que la prise en charge d'une partie des frais d'inscription dans des clubs de sport conventionnés, l'organisation de diverses activités culturelles et récréatives, la mise à disposition de centres d'estivage, ainsi que l'organisation de centres aérés et de colonies de vacances pour les enfants du personnel.

SAHAM ASSURANCE S'ENGAGE AVEC L'ANAPEC ET LA CFCIM POUR SOUTENIR L'EMPLOYABILITÉ DES JEUNES

L'ANAPEC et la CFCIM ont lancé en décembre 2019, la première promotion de formation de data scientists, avec la participation de l'Ambassade de France au Maroc et d'entreprises partenaires.

Ce programme de renforcement des compétences dédié aux jeunes diplômés marocains comporte deux modules de formation dont un premier de 270 heures portant sur le métier de data-scientist et un second, de 130 heures, sur les soft-skills à acquérir pour travailler en entreprise.

24 jeunes diplômés ont participé à cette première promotion. Deux d'entre-eux ont été recrutés par SAHAM Assurance, dont l'objectif est de soutenir l'employabilité des jeunes au Maroc.



APPLIQUER UNE BONNE ÉTHIQUE DES AFFAIRES

Nous appliquons une bonne éthique des affaires, en partageant une culture d'intégrité dans l'intérêt de nos parties prenantes. Elle s'appuie notamment sur de la prévention par le biais d'actions de sensibilisation et des dispositifs et procédures rigoureux visant à atténuer ces risques.

Partager une culture de l'éthique en interne

Partager une culture de l'éthique en interne est essentiel pour promouvoir des pratiques responsables dans le secteur des assurances et gagner la confiance de nos parties prenantes.

SAHAM Assurance veille ainsi à appliquer une bonne éthique des affaires, dans le respect des lois applicables et en s'inspirant des pratiques de son actionnaire de référence en la matière.

Cette démarche est portée par un responsable de la déontologie qui est rattaché à la direction générale. Elle est formalisée dans un code de déontologie & de bonne conduite qui est applicable aux collaborateurs, administrateurs, dirigeants et partenaires de SAHAM Assurance. Tous les collaborateurs et administrateurs de la Compagnie se sont engagés par écrit à respecter ce code.

Lors de sa mise à jour en 2019, il a fait l'objet d'un réengagement de la part de ces derniers. Il est aussi remis à chaque nouvelle recrue qui doit le signer lors de son intégration et bénéficie d'une séance de sensibilisation. Une bande dessinée leur est également distribuée, dans une approche pédagogique.

Une alerte professionnelle a été formalisée. Elle permet aux collaborateurs de s'adresser directement au responsable de la déontologie en cas de question, de suspicion ou de dénonciation d'un acte de violation au code. Cette alerte permet des rapports confidentiels et garantit la protection du lanceur d'alerte. Un comité dédié se réunit au niveau de la direction générale afin de traiter les remontées, dans le respect des engagements éthiques de l'entreprise.

En 2019, 3 incidents ont été remontés au responsable de la déontologie par le biais de cette alerte.

CHIFFRES CLÉS EN 2019

100%

des collaborateurs sont signataires du code de déontologie & de bonne conduite

100%

des collaborateurs sensibilisés aux risques éthiques

1^{ère}

Compagnie d'assurance au Maroc à recourir à l'IA pour lutter contre la fraude



Lutte contre les conflits d'intérêts et la corruption

Afin de lutter tout particulièrement contre les conflits d'intérêts et la corruption, SAHAM Assurance investit en matière de prévention et de sensibilisation.

Le code de déontologie & de bonne conduite définit ces différentes notions et invite les collaborateurs à renseigner toute situation de conflit d'intérêts. Un formulaire est à leur disposition dans le code de déontologie & de bonne conduite.

Aussi, une politique cadeau et invitation a été formalisée dans ce sens. Elle prévoit que seuls les cadeaux ou avantages à faible valeur (c'est à dire inférieur à 1 500 MAD) qui ne sont pas versés en espèces et dont la nature est conforme aux usages commerciaux en vigueur et non contraires aux lois et règlements, peuvent être acceptés. Les cadeaux ou autres avantages dont la valeur excède 1 500 MAD, doivent être signalés au responsable de la Déontologie au moyen d'un formulaire de déclaration prévu à cet effet.

Les initiés permanents et occasionnels sont également identifiés au minimum deux fois par an et sont tenus de signer un engagement de confidentialité particulier du fait de leur accès à de l'information privilégiée ou confidentielle.

Une cartographie des risques est régulièrement actualisée et destinée à identifier, analyser et hiérarchiser les différents risques éthiques auxquels SAHAM Assurance est exposée, dont la corruption.

Enfin, le service client permet la remontée de réclamations liées à des comportements non éthiques tels que la corruption et la fraude.

Prévention du blanchiment de capitaux et du financement du terrorisme

SAHAM Assurance a mis en place un dispositif de prévention et de lutte contre le blanchiment des capitaux et le financement du terrorisme, conformément aux exigences réglementaires.

Il repose sur une procédure formalisée, régulièrement mise à jour, ainsi que de la sensibilisation régulière des collaborateurs et du réseau des agents de la Compagnie.

En 2018, l'ensemble du réseau a été formé en présentiel sur ce dispositif et des capsules de formation en e-learning avec un quizz d'évaluation obligatoire ont été dispensées pour les collaborateurs des intermédiaires.

Des contrôles mensuels portant sur l'exhaustivité des sinistres et des versements de primes sont effectués sous cet angle. De même, des réunions de suivi et de contrôle sont tenues régulièrement avec les responsables de gestion des sinistres ou administration de primes en présence du service conformité et du correspondant de l'Unité de Traitement du Renseignement Financier qui a été désigné.

D'autres actions sont en cours de déploiement pour 2020 et ce en vue de se conformer à la nouvelle circulaire de l'ACAPS n° 1AS/02/19. Celle-ci est relative aux obligations de vigilance et de veille interne incombant aux entreprises d'assurances et de réassurance et aux intermédiaires d'assurances et de réassurance et aux différentes recommandations du Groupement d'Action Financière « GAFI »



**SAHAM ASSURANCE
S'ENGAGE À LUTTER
ACTIVEMENT
CONTRE LA FRAUDE
À L'ASSURANCE**

Dans un contexte où la sinistralité s'est largement dégradée ces dernières années au Maroc, avec un taux de fraude estimé à près d'un sinistre sur cinq, SAHAM Assurance s'est considérablement investie en matière de lutte contre la fraude.

SAHAM Assurance a mis en place un dispositif de contrôle interne robuste, basé sur trois niveaux de contrôles. Il permet d'identifier les événements générateurs de fraudes et ainsi d'actionner les mesures d'amélioration et de maîtrise des risques.

Un dispositif dédié à la prévention de la fraude a été mis en place fin 2018. Il repose sur le déploiement d'une série de contrôles effectués en interne et à différents niveaux par les collaborateurs pour détecter les cas de fraude.

Pour renforcer cette démarche, SAHAM Assurance a fait le choix de s'équiper de la solution SAS Détection and Investigation for Insurance, permettant de détecter les cas de fraude potentiels et de se mettre en capacité de les contrer avec réactivité.

En mettant en place cette solution SAS, SAHAM Assurance a été la première compagnie d'assurance au Maroc à recourir à l'Intelligence Artificielle pour lutter contre la fraude, confirmant une fois de plus son positionnement de précurseur sur le marché assurantiel marocain.

Un dispositif de surveillance du portefeuille clients est également déployé depuis cette année et permet de détecter les comportements anormaux.

Cette surveillance s'est d'abord concentrée sur la clientèle automobile et a permis de détecter les clients avec une fréquence de sinistres anormale.

La Compagnie prévoit en 2020 de mettre en place un moteur de détection automatique, qui permettra d'appliquer des sanctions aux clients multirécidivistes, allant jusqu'au non renouvellement de leurs polices d'assurance.

Cette démarche permettra non seulement de réduire le taux de sinistralité de la Compagnie, de lutter contre la fraude dans le secteur, mais aussi d'éduquer les citoyens à adopter de meilleurs comportements.



FAIRE DES ACHATS RESPONSABLES

En tant qu'acheteur, nous veillons à appliquer des principes transparents en matière d'accès aux marchés et nous nous efforçons d'entretenir des relations respectueuses, équilibrées et durables avec nos partenaires. Nous nous assurons de collaborer avec des fournisseurs vertueux, produisant des biens et services respectueux des normes environnementales, sociales et éthiques.

Une nouvelle feuille de route pour structurer notre démarche d'Achat

SAHAM Assurance s'est engagée dans une feuille de route qui vise à transformer la fonction Achats et améliorer ainsi la performance de ses achats pour ces prochaines années.

La transformation digitale du process Achat est au cœur de cette feuille de route. Elle prévoit le développement de la dimension digitale, ce qui permettra d'assurer un maximum de transparence à toutes les étapes du processus et de réduire aussi l'utilisation de papier.

Parmi les actions planifiées, il est prévu de mettre en place un système rigoureux d'homologation des fournisseurs, ce qui permettra une meilleure connaissance de ceux-ci et une appréciation des risques associés. Les fournisseurs les plus performants pourront ainsi bénéficier d'une relation privilégiée.

Enfin, cette feuille de route prévoit l'intégration d'une dimension RSE dans le processus, afin de réduire les risques sociaux et environnementaux dans la chaîne d'approvisionnement.

Installer des relations transparentes et équitables avec nos fournisseurs et nos partenaires

Avec un nombre de fournisseurs estimé à 535 et un volume d'achat de plus de 186 millions de MAD en 2019, SAHAM Assurance veille à appliquer une politique d'achat garantissant des relations transparentes et équilibrées avec ses fournisseurs.

Afin d'assurer une concurrence libre et loyale, les règles d'achats prévoient que tous les achats supérieurs à 20 000 MAD fassent l'objet de consultations auprès d'au moins 3 fournisseurs différents.

De même, l'entreprise privilégie une prise de décision d'achat collégiale entre l'entité émettrice du besoin et l'entité en charge des achats. Pour les montants supérieurs à 100 000 MAD, la décision est quant à elle prise en commission d'achat composée au minimum de 5 membres, en présence du responsable du contrôle de gestion, et du responsable achats et du responsable conformité en tant que membres permanents, ce qui garantit une indépendance dans la prise de décision.

Dans cette continuité, le code de déontologie & bonne conduite prévoit que tout collaborateur doit s'abstenir d'accepter d'un fournisseur, ou offrir à ces derniers, des rétributions, cadeaux ou autres avantages. Ceci permet de prévenir les risques de corruption liés aux achats.

CHIFFRES CLÉS EN 2019

535
fournisseurs

+186 millions
de MAD d'achats

SAHAM Assurance s'efforce de réduire les délais de règlement de ses fournisseurs en deçà de ce que prévoit la loi afin de soulager leur trésorerie. Ainsi, le règlement par virement est privilégié aux autres modes de paiement.

De même, la mise en place d'un nouveau système SAP a permis à l'entreprise de faciliter le traitement des factures et de réduire ainsi le délai de paiement.

Intégrer la dimension RSE dans nos achats

SAHAM Assurance veille à recourir à des fournisseurs qui produisent des biens et services respectueux des normes environnementales, sociales et éthiques.

Pour ce faire, SAHAM Assurance fait le choix de ne travailler qu'avec des entreprises structurées ou connues sur le marché, et dont la réputation n'est plus à prouver.

Par ailleurs, des clauses spécifiques sont insérées dans les contrats avec les fournisseurs. Elles couvrent le respect des normes sociales et éthiques.

Les prestataires de service font l'objet d'une vérification de conformité avec la réglementation sociale et fiscale, notamment pour le gardiennage, le nettoyage ou les travaux. Plusieurs pièces justificatives leurs sont demandées telles que les attestations d'assurances et de déclaration des collaborateurs à la CNSS.

Afin de limiter l'empreinte écologique liée aux achats, des critères environnementaux sont parfois intégrés pour l'achat de consommables, comme le matériel informatique et le papier. Les équipements à faible consommation énergétique et le papier issu de forêts gérées durablement sont ainsi privilégiés.



ATTÉNUER NOTRE EMPREINTE ÉCOLOGIQUE

Nous veillons à atténuer notre impact environnemental, par le biais d'actions visant la réduction des consommables de bureau, de notre consommation d'électricité, d'eau et de nos déplacements. Nous impliquons nos collaborateurs dans cette démarche à travers diverses actions de sensibilisation.

Des mesures pour réduire notre impact environnemental direct

SAHAM Assurance a mis en place plusieurs mesures afin d'atténuer l'empreinte liée à son fonctionnement, et effectue un suivi des indicateurs de consommation d'eau, d'électricité et de papier.

Un projet de réaménagement du siège sera lancé dans les prochains mois et intègre la composante environnementale. Il permettra l'optimisation de l'éclairage, avec l'installation d'ampoules à basse consommation et une meilleure utilisation de la lumière naturelle.

De même, le système de climatisation et de chauffage va être entièrement revu pour améliorer son usage et permettre des économies significatives. Il sera géré de façon centralisée, permettant de réguler la température, gérer la marche et l'arrêt, et détecter les anomalies.

D'après un diagnostic mené en 2019 dans le cadre de ce projet de réaménagement, les travaux permettront de diminuer de 20 à 25% la consommation électrique.

En 2019, la consommation électrique de SAHAM Assurance a déjà diminué de 4,5% par rapport à 2018. Une tendance qui devrait se poursuivre grâce aux efforts programmés.

A noter également que des progrès ont été réalisés au niveau de la consommation d'eau, qui a baissé en 2019 d'environ 16% depuis 2017.

Enfin, SAHAM Assurance s'est clairement engagée à réduire la consommation de papier au sein de la Compagnie. La transformation digitale amorcée depuis plusieurs années, et portée par la Digital Factory, contribue grandement à la dématérialisation des procédures. En interne, la gestion électronique des documents a permis de supprimer la version papier des demandes de congés, demandes d'épargne, fiches de paie et bien d'autres encore. Quant aux impressions indispensables, elles sont limitées à des imprimantes centralisées au sein d'espaces communs. De même, en externe, les clients sont de plus en plus informés par des canaux digitaux, tels que l'application mobile ou l'email.

Grâce à cette démarche, SAHAM Assurance a baissé sa consommation de papier de plus de 20% depuis 2017.

CHIFFRES CLÉS EN 2019

4%

de baisse de consommation
électrique depuis 2018

Près de 20%

de baisse de consommation
d'eau depuis 2017

+20%

de baisse de consommation
de papier depuis 2017

Label Or

« Entreprise Sans Tabac »
depuis 2011

EVOLUTION DE LA CONSOMMATION D'ÉLECTRICITÉ

	2017		2018		2019
Consommation électrique (en KWh)	1 652 112	+4%	1 719 322	-4%	1 646 426

EVOLUTION DE LA CONSOMMATION D'EAU

	2017		2018		2019
Consommation d'eau (en m³)	4733	-10%	4250	-7%	3966

EVOLUTION DE LA CONSOMMATION DE PAPIER

	2017		2018		2019
Consommation de papier (en nombre de feuilles)	4 751 500	-18%	3 872 500	-3%	3 746 500

Sensibiliser nos collaborateurs à la préservation de l'environnement

Au-delà des mesures mises en place pour diminuer les consommations de l'entreprise, SAHAM Assurance sensibilise régulièrement ses collaborateurs pour améliorer leurs pratiques. Affichage et emailing permettent ainsi de rappeler à chacun l'importance des gestes simples au quotidien : éteindre la lumière et la climatisation du bureau en le quittant, mettre en veille ou éteindre son ordinateur lorsqu'on ne l'utilise pas, éviter d'imprimer les documents lorsque ce n'est pas indispensable, etc. En outre, une attention est également portée aux déplacements professionnels, afin de les réduire ou de les optimiser en fonction des besoins de chacun.

**SAHAM
ASSURANCE, LABEL
OR « ENTREPRISE
SANS TABAC »
DEPUIS 2011**

SAHAM Assurance est un partenaire historique du programme « Collèges, Lycées et Entreprises sans tabac » lancé en 2011 par la Fondation Lalla Salma de lutte contre le cancer pour lutter contre le tabac.

Dans le cadre de ce programme, la Fondation Lalla Salma a élaboré une charte composée de 10 principes, à laquelle les entreprises doivent adhérer pour entrer dans le programme. Un label « Entreprise sans tabac » leur est ensuite décerné. Le label Or correspond à une conformité aux 10 principes.

SAHAM Assurance a obtenu le Label Or « Entreprise Sans Tabac » depuis 2011, pour récompenser les efforts déployés par la Compagnie pour préserver la santé de ses collaborateurs et de ses partenaires, ainsi que pour agir en faveur de la protection de l'environnement.

Dès 2011, la compagnie s'est engagée dans un plan de lutte anti-tabac, et un programme de communication. A ce jour, l'ensemble des sites de SAHAM Assurance sont non-fumeurs. Des campagnes de sensibilisation contre les méfaits du tabac, un suivi médical, sont autant de mesures déployées par la Compagnie en faveur de la lutte contre le tabagisme des collaborateurs.





**ACTEUR
ENGAGÉ AUPRÈS
DE LA SOCIÉTÉ**

ETRE UNE ENTREPRISE CITOYENNE AVANT TOUT

Etre une entreprise citoyenne, c'est affirmer notre rôle positif au sein de la société, en soutenant des causes d'intérêt général, et en instaurant une culture qui encourage le bénévolat parmi nos collaborateurs. A travers la Fondation Ennajah, nous nous impliquons en faveur de la solidarité, notamment l'accès à l'éducation en milieu rural.

Une culture du mécénat ancrée dans l'histoire de notre Compagnie



L'engagement citoyen de la Compagnie s'est historiquement concrétisé à travers la Fondation du Groupe SAHAM, qui oeuvre depuis 2008 auprès de populations démunies. En tant qu'ex filiale du Groupe SAHAM, SAHAM Assurance a ainsi contribué à différentes opérations médico-sociales dans des zones enclavées au Maroc et dans les pays d'Afrique où l'entreprise était présente.

SAHAM Assurance soutient aussi financièrement plusieurs actions de solidarité déployées par des associations de renommées telles que SOS Village d'enfants et Anaïs, ainsi que des initiatives culturelles comme Mawazine et l'Orchestre Philharmonique.

En 2019, la Compagnie a également distribué des paniers alimentaires à diverses associations pour aider les personnes en situation de grande précarité.

Aujourd'hui, SAHAM Assurance ouvre une nouvelle page de son engagement aux côtés du Groupe Sanlam. Ce dernier est particulièrement actif en Afrique du Sud, à travers la Fondation Sanlam. Créée en 2011, cette dernière intervient principalement dans trois domaines :

- le développement socio-économique à travers l'éducation
- l'éducation financière des citoyens
- la lutte contre la pauvreté et la précarité

Au Maroc, SAHAM Assurance a créé la Fondation Ennajah pour incarner l'engagement sociétal de la Compagnie et développer de nouveaux programmes sur le territoire. Fidèle à la vision du Groupe Sanlam, elle a choisi l'éducation comme axe prioritaire pour développer des actions dès 2020.

LA FONDATION ENNAJAH AU SERVICE DE L'ÉDUCATION

Créée en 2019 par SAHAM Assurance, la Fondation Ennajah a pour vocation de promouvoir l'éducation des enfants défavorisés et aussi de lutter contre la pauvreté et l'exclusion sociale. Elle apporte ainsi son soutien aux populations démunies, pour participer à l'éradication de toutes les formes de précarité.

La Fondation Ennajah est présidée par M. Said ALJ, également Président du Conseil d'Administration de SAHAM Assurance.

A partir de 2020, elle développera un programme d'actions autour de 3 grands axes : la restauration et l'équipement des écoles, l'éveil civique et environnemental. Elle investira aussi dans des actions de proximité, au profit d'associations œuvrant pour des populations défavorisées.

Ainsi, la Fondation apportera son aide à un programme en faveur des personnes en situation de précarité. Ce projet porte sur la distribution de paniers de denrées alimentaire ainsi que de kits de prévention en faveur de 1 500 familles nécessiteuses dans 3 régions du pays. Elle planifiera la rénovation d'infrastructures scolaires, tout en leur fournissant du matériel pédagogique et des installations multimédias. Enfin, la Fondation proposera des actions de sensibilisation à la protection de l'environnement et à la citoyenneté au sein de nombreuses écoles rurales.

DÉVELOPPER LA CULTURE DE LA PRÉVENTION

Notre métier d'assureur nous confère une responsabilité toute particulière : celle de contribuer à une meilleure compréhension des risques au sein de la société. Grâce à nos ressources et notre expertise, nous développons la culture du risque auprès de nos assurés et renforçons leur résilience par le biais d'actions de prévention. Par ailleurs, nous contribuons au développement des comportements responsables en éduquant le grand public aux risques du quotidien.

Des experts au service de la prévention des entreprises

La prévention est un enjeu majeur du métier d'assureur car elle permet de limiter la survenance des risques auxquels sont exposés les assurés.

Ainsi, SAHAM Assurance accompagne gracieusement les entreprises clientes dans la mise en œuvre de leur propre politique de prévention des risques. Les ingénieurs de SAHAM Assurance leur proposent un diagnostic complet pour identifier tous les points sensibles de leur activité. L'objectif est d'évaluer précisément les risques d'accidents du travail ou d'incendie pour proposer des aménagements susceptibles de les réduire. Un rapport est établi en ce sens et les experts incitent le client à tout mettre en œuvre pour améliorer ses installations.

Des formations peuvent aussi être assurées auprès de ses collaborateurs pour la mise en place de bonnes pratiques. Enfin, des interventions sont également programmées après la survenance d'un sinistre majeur, pour analyser la situation et éviter un nouvel accident.

La Compagnie a notamment édité un guide de prévention des accidents du travail, qu'elle a remis à l'ensemble de sa clientèle entreprises.

Il présente les dangers fréquents en entreprise et explique comment identifier les risques propres à chaque activité.

De plus, ce thème est également abordé durant les cycles de conférences organisés par la Compagnie. Par exemple, en 2017, un séminaire a été organisé à Tanger sous le thème « Quelle politique de prévention contre les accidents du travail pour votre entreprise ? ». Accompagnée d'experts nationaux et internationaux, SAHAM Assurance a présenté différentes études de cas, inspirées de faits réels, pour sensibiliser les 150 clients présents.

CHIFFRES CLÉS EN 2019

**Edition de guides dédiés
à la prévention**

**+ 70 000
préposés religieux
bénéficiaires d'actions de
sensibilisation en santé**

**+ 23 millions
de vues pour la web série
« Koulchi Ila Tomobilti »**

Sensibiliser les assurés et le grand public à la prévention des risques

SAHAM Assurance a également décidé de déployer un large dispositif de communication pour sensibiliser le grand public aux risques. En outre, la Compagnie a mis en place des outils ciblés pour atteindre efficacement les différentes catégories de la population.

Ainsi, depuis plusieurs années, SAHAM Assurance organise des tournées de prévention à travers le Royaume pour rencontrer ses différents clients. Par exemple, plus de 70 000 préposés religieux, bénéficiant de la couverture de la Compagnie, ont bénéficié des conseils de médecins pour améliorer leurs habitudes alimentaires et mieux prévenir les cas de diabète.

SAHAM Assurance déploie aussi des outils de sensibilisation à destination des assurés et du grand public. Ils sont partagés avec le réseau et mis en ligne sur le site web et les applications de la Compagnie.

A titre d'exemple, SAHAM Assurance a développé un guide sur la sécurité routière pour sensibiliser les conducteurs, passagers et piétons et améliorer leurs comportements sur la route. Une version électronique est disponible sur le site web de la Compagnie, où quelques pages sont également dédiées à cette problématique fondamentale.

De même, en 2018, SAHAM Assurance a mis en ligne kbirafsgHIRA.ma pour accompagner gratuitement les futurs automobilistes dans la préparation de leur examen au Code de la Route. Composée de nombreux cours et vidéos, ainsi que de 180 quizz, la plateforme sensibilise les utilisateurs aux dangers de la route et aux bonnes pratiques à adopter. Cette initiative est très appréciée par le public et contribue pleinement à former de meilleurs conducteurs.

Enfin, la web série « Koulchi lla Tomobilti », lancée par SAHAM Assurance, a remporté un grand succès auprès du public, avec plus de 23 millions de vues. Elle a également été primée à l'African Cristal Festival de 2018.

A l'avenir, SAHAM Assurance envisage d'utiliser davantage le digital pour sensibiliser le plus grand nombre, et en utilisant des applications mobiles qui pourront donner des conseils généraux, inciter à faire des bilans gratuits ou encore apprendre à mieux vivre avec une maladie pour les assurés.



ETRE UN PARTENAIRE PROACTIF DES POUVOIRS PUBLICS SUR LES ENJEUX SOCIÉTAUX

Face aux évolutions sociales, économiques et environnementales - allongement de la durée de vie, apparition de nouveaux modes de travail, croissance du cyber risque, changement climatique, etc. -, nous collaborons avec les divers acteurs publics et privés de la profession pour prendre en compte ces mutations et apporter de nouvelles solutions.

Notre implication dans les travaux de la FMSAR

Dans le cadre de son engagement pour le développement du secteur des assurances au Maroc, SAHAM Assurance est un membre actif de la Fédération Marocaine des Sociétés d'Assurances et de Réassurance (FMSAR). A ce titre, la Compagnie a participé à de nombreux travaux concernant l'évolution du secteur.

Ces dernières années, la FMSAR a notamment travaillé sur les produits Takaful, qui devraient arriver sur le marché marocain en 2020. La Fédération a également beaucoup œuvré pour la mise en place de l'assurance obligatoire contre les catastrophes, qui couvre les catastrophes naturelles et le terrorisme notamment, et qui sera lancée en 2020. Enfin, citons également l'implication de la FMSAR pour le développement d'une assurance inclusive au Maroc : une étude nationale a ainsi été lancée en 2019, avec l'ACAPS, la CNRA, la GIZ et le Ministère des Finances, afin de faire émerger de nouvelles solutions.

En participant à l'ensemble de ces réflexions, SAHAM Assurance contribue à faire progresser le secteur de l'assurance, en lui faisant bénéficier de sa grande connaissance du marché et des populations concernées par ces nouveaux dispositifs.

FAITS MARQUANTS 2019

Membre actif de la FMSAR

**Adhésion aux Principes pour
l'Assurance Responsable de
l'UNEP FI**

**SAHAM ASSU-
RANCE S'ENGAGE
EN FAVEUR DES
PRINCIPES POUR
L'ASSURANCE
RESPONSABLE DE
L'UNEP FI**

Depuis 2017, SAHAM Assurance fait partie des rares compagnies d'assurance en Afrique à avoir adhéré aux Principes pour l'Assurance Responsable (PSI : Principles for Sustainable Insurance). Cette initiative qui regroupe les plus grands acteurs du secteur de l'assurance dans le Monde a été lancée sous l'égide du Programme des Nations Unies pour l'Environnement (PNUE).

Ces principes formalisent l'intégration de la notion de responsabilité d'entreprise dans la mission des assureurs et engagent ses adhérents à intégrer des critères environnementaux, sociaux, et de gouvernance (ESG) dans la façon de faire leur métier et dans leurs relations avec l'ensemble des parties prenantes du secteur.

Ainsi, les signataires s'engagent autour de 4 grands principes :

- intégrer dans les prises de décision les questions ESG liées au secteur de l'assurance ;
- collaborer avec les clients et partenaires pour les sensibiliser aux questions ESG, en les incitant à une meilleure prise en compte du risque et au développement de solutions concrètes ;
- travailler aux côtés des gouvernements, régulateurs et autres acteurs concernés afin de promouvoir une action globale en faveur des questions ESG ;
- communiquer régulièrement et publiquement les actions en la matière, de façon responsable et transparente.





A PROPOS DU RAPPORT

MÉTHODOLOGIE

Ce Rapport a été réalisé en conformité avec la circulaire de l'AMMC n°03/19 du 20 février 2019, rendant obligatoire la publication d'un rapport extra-financier annuel pour les sociétés faisant publiquement appel à l'épargne.

Il s'agit du premier Rapport RSE de SAHAM Assurance. Il présente la vision de la Compagnie en matière de responsabilité sociétale et les réalisations dans ce sens jusqu'à fin 2019.

La plupart des directions de SAHAM ont été consultées pour l'élaboration de ce Rapport. Elles ont été sollicitées par le biais d'entretiens pour identifier les enjeux de RSE pertinents, connaître la vision de SAHAM Assurance par rapport à ces enjeux, identifier les attentes des parties prenantes avec qui ces fonctions sont en relation et fournir les indicateurs qualitatifs et quantitatifs pertinents.

Le contenu de ce Rapport a été approuvé par la direction générale de SAHAM Assurance. Il a été également partagé avec les membres du Conseil d'administration.

RÉFÉRENTIEL

Pour ce reporting, SAHAM Assurance s'est référée à l'annexe de la circulaire de l'AMMC n°03/19 relative aux opérations et informations financières. Elle fournit les éléments d'informations à communiquer au minimum.

De façon volontaire, la Compagnie s'est inspirée des principes de la Global Reporting Initiative (GRI) pour de nombreux indicateurs.



RAPPORT DE RESPONSABILITÉ SOCIÉTALE D'ENTREPRISE 2019



SAHAM
Assurance

member of  **Sanlam** group

SAHAM Assurance, Société anonyme d'assurances et de réassurance au capital social de 411.687.400 de DH. Entreprise régie par la loi n°17-99 portant code des assurances siège social 216, Boulevard Zerktouni 20 000 Casablanca Maroc * RC Casablanca : 22.341 CNSS : 167.8541 - Taxe professionnelle : 355.11.249 IF : 01084025 - ICE : 000230054000034 - Tél : 0522 43 56 00 - Fax : 0522 20 60 81 - www.sahamassurance.ma

Dates des Publications Financières

DATES DES PUBLICATIONS FINANCIERES 2019

Date	Intitulé	Contenu
29 nov 19	communiqué de presse	Indicateurs 3 ^{ème} trimestre 2019
05 nov 19	Communiqué de presse	Démission de Mme Fettah
		Cooptation de M.Brulé
		Nomination Mme Johrati DGD
05 sept 19	Publications financières	Les comptes au 30/06/2019
	Communiqué de presse	Arrêté des comptes au 30/06/2019
28 juin 19	Communiqué de presse	Indicateurs 2 ^{ème} trimestre 2019
28 juin 19	Communiqué Post AGO	Approbation état de synthèse et date paiement des dividendes
31 mai 19	Résultats des votes AGO 9 mai 2019	Résultats des votes
03 avril 19	Avis de convocation AGO 9 mai 2019	Avis de convocation+Résolutions
06 mars 19	Publications financières	Les comptes au 31/12/2018
26 févr 19	Communiqué de presse	Arrêté des comptes au 31/12/2018
04 janv 19	Communiqué de presse	Contrôle fiscal

www.sahamassurance.ma



SAHAM
Assurance

member of  **Sanlam** group

CONTACT PRESSE :

Aicha LEBSIR BENNANI

Directeur Marketing & Communication de Sanlam Pan Africa

aicha.bennani@ma.sanlam.com

00212 664 725 497

Société anonyme d'assurances et de réassurance au capital social de 411.687.400 de DH.

Entreprise régie par la loi n° 17-99 portant code des assurances - siège social 216, Boulevard Zerktouni - 20 000 Casablanca Maroc
RC Casablanca : 22.341. CNSS : 167.8541 - Taxe professionnelle : 355.11.249 - IF : 01084025 Tél. : 0522 47 40 40 - Fax : 0522 20 60 81